



RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015

DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION NÎMES MÉTROPÔLE



- Bernis
- Bezouce
- Bouillargues
- Cabrières
- Caissargues
- Caveirac
- Clarensac
- Dions
- Garons
- Générac
- La Calmette
- Langlade
- Lédénon
- Manduel
- Marguerittes
- Milhaud
- Nîmes
- Poulx
- Redessan
- Rodilhan
- St-Chartes
- St-Côme
- St-Dionisy
- St-Gervasy
- St-Gilles
- Ste-Anastasie
- Sernhac



nîmes
métropole

fiers
de notre avenir

SOMMAIRE

• ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT DE NÎMES MÉTROPOLÉ	p.4
• NÎMES MÉTROPOLÉ : SON TERRITOIRE, L'INSTITUTION ET SON FONCTIONNEMENT	p.5
- Un territoire aux multiples atouts pour relever le défi du développement durable	p.5
- L'espace communautaire : un territoire, 27 communes.....	p.6
- Comment fonctionne l'Agglo ?	p.6
- L'organigramme politique	p.7
- Des compétences mobilisées au service du territoire et de ses habitants	p.7
• NÎMES MÉTROPOLÉ : LES MOYENS DE L'ACTION	p.8
1/ Budget 2015 : investir pour l'avenir, maîtriser les dépenses de fonctionnement	p.8
2/ Optimiser les ressources est la mission du Service Politiques contractuelles et recherche de financements	p.19
3/ Le Secrétariat Général renforce ses exigences en matière de développement durable	p.22
4/ Organigramme fonctionnel de la Direction des Services.....	p.24-25



Action ! Nîmes Métropole conforte sa démarche de développement durable..... p.26

CHAPITRE I

p.28

NÎMES MÉTROPOLÉ ÉQUILBRÉE ET MOINS VULNÉRABLE : RÉPONDRE ET S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET AUX RISQUES

I-1/ Aménager le territoire pour faire face dans la durée aux besoins et attentes des habitants

1/ Agir pour un aménagement durable du territoire	p.29
2/ Le Pôle Métropolitain Nîmes Alès pour inscrire durablement le territoire dans une dynamique de compétitivité	p.30

I-2/ Mobilité accessible à tous : une offre de déplacements complémentaires et alternatifs à la voiture

1/ Organisation et financement du réseau de transports collectifs	p.34
2/ Eco-Mobilité	p.35
3/ Développer le réseau de Transport Collectif en Site Propre : une contribution importante au développement durable	p.36
4/ La Politique Ferroviaire au niveau régional	p.40
5/ La gare LGV de Nîmes Manduel/Redessan	p.40

CHAPITRE II

p.42

NÎMES MÉTROPOLÉ EN MOUVEMENT, INNOVANTE, CRÉATIVE ET RESPECTUEUSE

II-1/ Une politique économique au profit de l'attractivité et du rayonnement de l'Agglomération

1/ Une politique de Développement Économique au service des entrepreneurs	p.43
2/ La stratégie de Développement Économique : un plan opérationnel et de multiples politiques	p.43

II-2/ La biodiversité comme cadre de vie et de développement

1/ Faire découvrir pour renforcer l'attractivité et protéger	p.45
2/ Dans la stratégie de développement du territoire, la biodiversité est prise en compte	p.46

II-3/ Réduire à la source et gérer les pollutions et les déchets

1/ 2015 : début des grands chantiers du mandat et optimisation du service	p.46
2/ Une politique axée sur la prévention et la valorisation des déchets	p.47
3/ Des actions concrètes	p.48
4/ Les perspectives 2016	p.49





CHAPITRE III p.50

TENDRE VERS L'EXEMPLARITÉ EN TERMES D'ÉQUITÉ, DE COHÉSION ET DE SOLIDARITÉ

III-1/ Les projets culturels, les cultures et traditions régionales pour fédérer les habitants de l'Agglo

- 1/ Des équipements communautaires qui répondent aux besoins
et aux attentes des habitants p.51
- 2/ La politique culturelle fédère les habitants p.52
- 3/ Les Cultures et Traditions Régionales : préserver, respecter l'identité
et le patrimoine du territoire p.53
- 4/ La politique événementielle p.55

III-2/ Favoriser la pratique de disciplines sportives pour tous les publics

- 1/ Des équipements communautaires sportifs qui répondent aux besoins
et aux attentes des habitants p.55
- 2/ Une Agglo sportive p.56

III-3/ Politique de la Ville : pour une Agglomération plus solidaire

- 1/ Animation et conduite du Contrat de Ville de Nîmes Métropole p.57
- 2/ La mission d'ingénierie et d'observation p.60

CHAPITRE IV p.62

NÎMES MÉTROPOLE PRÉVOIT LES BESOINS ESSENTIELS DE DEMAIN

IV-1/ Eau/Assainissement : une gestion responsable

- 1/ Protéger la ressource en eau et assurer une gestion rationnelle
du cycle de l'eau p.63
- 2/ L'organisation mise en place pour optimiser la qualité de service p.66

IV-2/ L'habitat, facteur d'attractivité et de solidarité

- 1/ Répondre aux besoins en logements p.67
- 2/ Les actions menées en 2015 sur l'habitat privé ancien p.68
- 3/ La programmation HLM (parc public) 2015 de Nîmes Métropole p.68
- 4/ L'accession sociale à la propriété p.69
- 5/ La gestion des aires d'accueil des gens du voyage p.69
- 6/ Assurer la conduite de projet et le pilotage des projets
de rénovation urbaine de Nîmes Métropole p.70



CHAPITRE V p.72

NÎMES MÉTROPOLE PARTENAIRE : SENSIBILISATION, CONCERTATION, APPEL À PROJETS

- 1/ Les premiers pas du nouveau dispositif participatif « Agglo Forum » p.73
- 2/ Appel à projets développement durable : un incontournable
pour les communes et acteurs socio-économiques du territoire p.74

EDITORIAL



Yvan Lachaud
Président
de Nîmes Métropole

Nîmes Métropole s'engage dans une démarche de développement durable et participative. De nombreux projets et initiatives illustrent cet engagement cohérent, ambitieux et pérenne, qu'il s'agisse de nos politiques de protection de l'environnement et du cadre de vie des habitants, de développement économique, de transports, d'aménagement du territoire ou de renouvellement urbain durable...

Le rapport annuel de développement durable donne régulièrement un instantané de notre détermination, de nos actions concrètes, de nos engagements tenus. Avec la publication de ce document, nous répondons aux exigences de la Loi du 12 juillet 2010, dite Grenelle 2, qui prescrit aux Collectivités Territoriales et aux EPCI de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation, en matière de développement durable.

Au-delà de cette obligation légale, la réussite d'un territoire se construit sur la durée. Aussi, nous devons mener ensemble des politiques publiques qui articulent harmonieusement les enjeux environnementaux, sociaux et économiques au service de nos concitoyens.

Vous trouverez dans ce document, les actions et les projets de Nîmes Métropole au regard des finalités majeures du développement durable et dans le cadre de l'activité des Services communautaires.

Le développement durable est une opportunité pour notre territoire. Nous la saisissons et explorons en permanence de nouvelles pistes pour faire évoluer nos modes d'intervention. Il s'agit d'anticiper les problématiques de demain, de mobiliser et de fédérer différents acteurs et partenaires afin de rendre notre territoire plus performant, plus innovant et plus réactif.

L'accent est ainsi mis sur quelques aboutissements observés pendant l'année 2015, qui illustrent des réponses possibles aux enjeux de développement durable et solidaire dans nos domaines de compétence et nos champs d'intervention. Mais d'autres processus sont également en cours qui ne produiront des effets tangibles que sur le long terme.

C'est grâce à sa persévérance que Nîmes Métropole pourra continuer à se distinguer sur ces questions de développement durable pour répondre de manière pertinente aux enjeux de meilleure qualité de vie, d'attractivité et de solidarité.



NÎMES MÉTROPOLE

SON TERRITOIRE, L'INSTITUTION ET SON FONCTIONNEMENT

UN TERRITOIRE AUX MULTIPLES ATOUPS

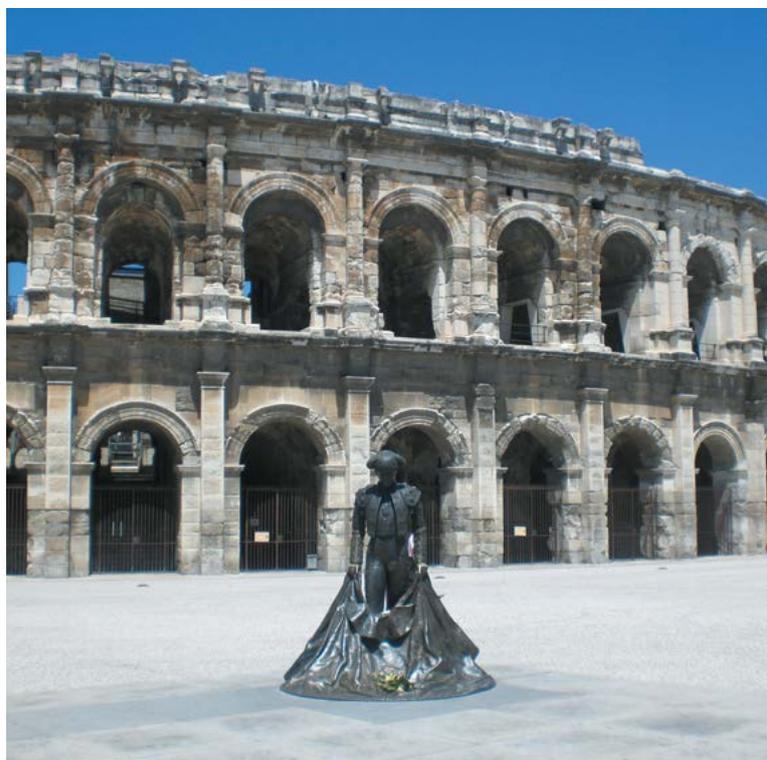
POUR RELEVER LE DÉFI DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Nîmes Métropole est un carrefour d'Histoire. Sur son territoire, se conjuguent les ambiances hispaniques et romaines, camarguaises et cévenoles, provençales et languedociennes ; tout cela forgeant son incomparable cadre de vie. Le territoire de l'Agglomération est une exposition inestimable de paysages contrastés, de cultures localement fortes qui illustrent, sans pareil, la diversité méditerranéenne.

Son huile d'olive, son vin, sa gardiane de taureau, ou ses cultures taurines...font de Nîmes Métropole un territoire dont le caractère est reconnu, un territoire aux multiples atouts.

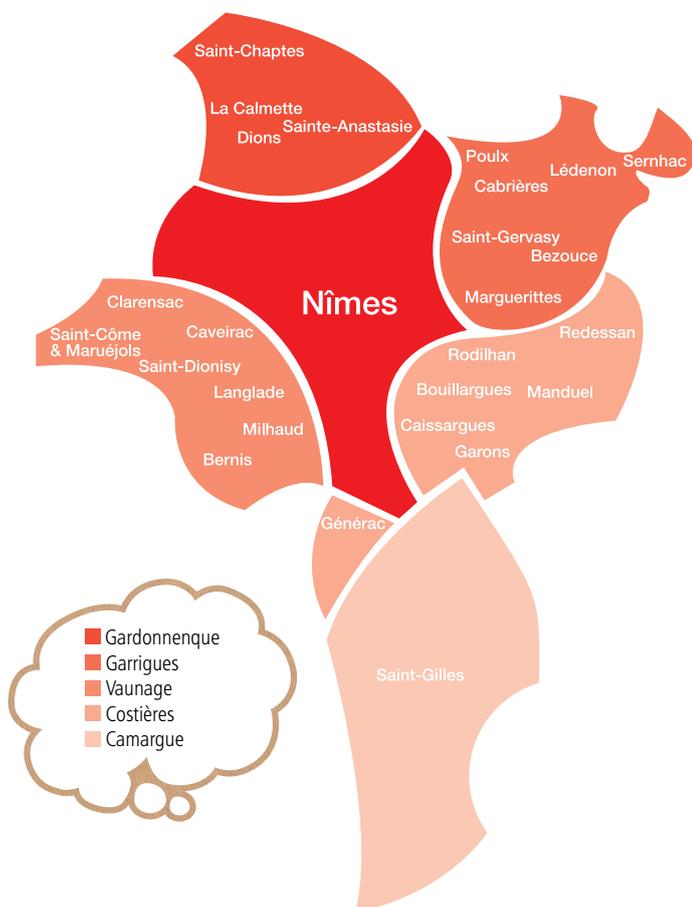
Bien loin de tourner le dos à sa propre histoire, le territoire entend au contraire en jouir plus ; il s'agit de modeler son avenir en renforçant plus encore son attractivité. Bien sûr, les arènes et la romanité figurent d'emblée dans son exceptionnel patrimoine. La modernité veut que l'on s'y réfère et que l'on se souvienne surtout que ce qui a fait l'histoire de Rome tient autant aux conquêtes territoriales de ses légions qu'à ses édifices et constructions. C'est ce désir de rayonnement, cette envie d'attirer et séduire, ce savoir-faire puisé dans nombre de faits passés qui font sa richesse d'aujourd'hui.

Nîmes Métropole, c'est au fond cela. Un avenir qui se dessine dans l'ombre d'un passé riche. Nîmes Métropole relève avec détermination le défi du développement durable. **Il s'agit de mobiliser toute notre intercommunalité dans les dimensions majeures du développement durable.**



L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

UN TERRITOIRE, 27 COMMUNES



Zoom

Comment se prend une décision à Nîmes Métropole ?

Dans ses différents domaines d'intervention, chaque nouveau projet mis en place par l'Agglo suit un processus de validation :

- 1) Après concertation, les maires réunis en Conférence proposent et définissent des orientations.
- 2) Les commissions analysent ces propositions et émettent des avis.
- 3) Le Bureau communautaire et le Conseil communautaire, après avis des commissions, votent sur les propositions des Vice-présidents.
- 4) Les Services mettent en œuvre les projets décidés par les élus.

• LE PRÉSIDENT

Il a un pouvoir d'exécution et donne l'impulsion aux projets de développement. Membre du Conseil communautaire et élu par ses pairs, il dirige la Communauté d'Agglomération et la représente auprès du Conseil Départemental du Gard, de la Région, de l'État et de l'Europe. Le budget de la Communauté d'agglomération est la traduction comptable et financière des grandes orientations décidées par les élus communautaires.

• LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Lieu de décision, le Conseil communautaire, qui regroupe 77 conseillers communautaires, se réunit tous les 2 mois environ en séance publique, pour se prononcer sur les orientations stratégiques de développement et les décisions d'ordre budgétaire.

• LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Lieu de coordination, Le Bureau communautaire prépare et instruit les dossiers qui seront soumis au vote du Conseil communautaire. Il est composé de 37 membres, dont le Président, 15 Vice-présidents et 21 Membres du Bureau. Chaque commune y est représentée.

• LES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES THÉMATIQUES

Lieu d'information et d'échanges, les commissions ont un caractère consultatif et un rôle de proposition. Elles sont chargées par le Président d'étudier et de donner leur avis sur dossiers, avant leur présentation en Bureau communautaire et au Conseil communautaire. Placées sous la responsabilité d'un Vice-président, elles couvrent intégralement les compétences exercées par la Communauté d'Agglomération.

Elles sont au nombre de sept :

- 1/ *Administration générale-Finances* : Finances, Marchés publics, Administration générale et Personnel.
- 2/ *Développement du territoire* : Développement économique, Aménagement du territoire, Aménagement des zones d'activités, Développement durable, Agriculture, Commerce et artisanat, Tourisme.

COMMENT FONCTIONNE L'AGGLO ?

Nîmes Métropole, établissement de coopération intercommunale né en janvier 2002, c'est aujourd'hui 27 communes qui partagent la construction d'un territoire durable en inscrivant les interventions, les actions, les projets de ses politiques publiques, dans un projet commun d'aménagement du territoire et de développement, au service de ses habitants et pour les générations futures.

Nîmes Métropole est administrée par un Conseil communautaire composé de délégués élus au suffrage universel direct. Le Conseil communautaire délibère et vote les projets qui lui sont soumis par les différentes commissions.

Groupes de travail, commissions, Bureaux, Conseils communautaires... Les élus de la Communauté d'Agglomération se concertent, élaborent et décident lors de différentes étapes, les moyens à mettre en œuvre, les orientations stratégiques, pour mener à bien les politiques publiques communautaires.

3/ *Eau, Environnement, Assainissement* : Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, Eau et lutte contre les inondations, Assainissement collectif, Assainissement non collectif.

4/ *Habitat, Sécurité et Politique de la Ville* : Politique de la Ville, Sécurité et prévention de la délinquance, Habitat, Politique d'insertion, Urbanisme et Aide à la pierre, Vidéo protection, Aire d'accueil des gens du voyage.

5/ *Mobilité et Transports* : Mobilité, Transports, Optimisation des transports publics, Politique ferroviaire, Voirie d'intérêt communautaire et grandes infrastructures, Mobilités et accessibilités, Coopération transport.

6/ *Prospective et Innovation* : Enseignement supérieur et formation professionnelle, Extensions de territoire et de compétences et Pôle Métropolitain, Développement numérique du territoire.

7/ *Sport, Culture, Traditions* : Politique d'animation communautaire, Patrimoine rural, Sport, Culture, Traditions et Relations internationales.

• LA CONFÉRENCE DES MAIRES

Cette instance, constituée autour du Président, de l'ensemble des Maires des communes de Nîmes Métropole, ou du représentant qu'ils auront désigné, se réunit mensuellement dans les communes ou au siège de la Communauté d'Agglomération.

Elle a pour rôle de proposer les orientations et de donner un avis sur les grands domaines de compétence de Nîmes Métropole.

• LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC)

Toutes les communes y sont obligatoirement représentées. La CLETC de Nîmes Métropole est composée de 27 membres titulaires et de 27 suppléants. Son rôle permanent est d'évaluer pour chaque commune, l'impact en matière de charges et de produits dans le cadre des transferts de compétences réalisés.

Pour ce faire, elle établit un rapport qui permet à la Communauté d'Agglomération, de procéder à l'établissement des procès-verbaux de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence transférée, ainsi qu'à la fixation du montant de l'Attribution de Compensation versée par la Communauté d'Agglomération aux communes impactées.

• LES GROUPES D'ÉLUS

Comme le prévoit le Code Général des Collectivités territoriales, des groupes d'élus peuvent être constitués dans les métropoles, ainsi que dans les Communautés Urbaines et d'Agglomération de plus de 100 000 habitants. Le Conseil communautaire en a fixé l'effectif minimum à 6 membres.

Quatre groupes ont ainsi été constitués :

- Le Groupe Intérêt et Esprit Communautaire,
- Le Groupe Centriste et Indépendants,
- Le Groupe Union pour Nîmes Métropole,
- Sans groupe politique.

L'ORGANIGRAMME POLITIQUE



DES COMPÉTENCES MOBILISÉES

AU SERVICE DU TERRITOIRE ET DE SES HABITANTS

La Communauté d'Agglomération exerce de plein droit et en lieu et place des communes, les compétences que celles-ci lui ont transférées.

• QUATRE COMPÉTENCES OBLIGATOIRES :

- *Développement économique* : il s'agit là de promouvoir et d'animer le territoire, soutenir les filières prioritaires, aménager des zones d'activités d'intérêt communautaire, structurer l'espace commercial, créer la synergie entre les entreprises, la recherche et l'enseignement supérieur
- *Aménagement de l'Espace communautaire* : cela inclut la participation au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), la réalisation de Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) et l'organisation des transports urbains sur le territoire communautaire.
- *Equilibre social de l'Habitat sur le territoire communautaire* : il convient de répondre aux besoins en logement et en hébergement des ménages, de favoriser la mixité sociale et d'améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées.
- *Politique de la Ville dans la Communauté* : redonner aux quartiers une dimension plus humaine, offrir aux habitants des logements décents, améliorer leur cadre de vie.

A cela s'ajoutent :

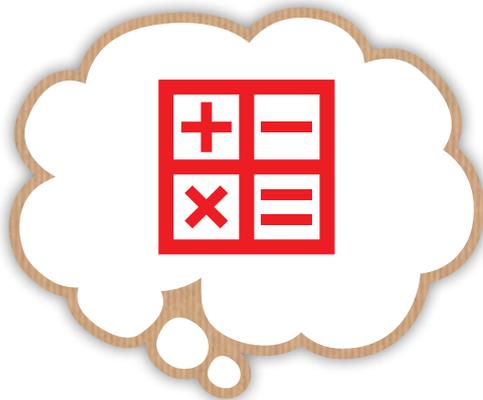
• TROIS COMPÉTENCES OPTIONNELLES

parmi les cinq proposées par le législateur : création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire, Eau, Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

- Enfin **DES COMPÉTENCES FACULTATIVES** décidées par le Conseil communautaire : Environnement, mise en œuvre d'une politique culturelle d'intérêt communautaire, Collecte et Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés, Assainissement collectif, Assainissement non collectif, constitution de réserves foncières d'intérêt communautaire, développement numérique du territoire communautaire, création, entretien et gestion technique et administrative des aires d'accueil des gens du voyage.

1/ BUDGET 2015

INVESTIR POUR L'AVENIR, MAÎTRISER LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



Les règles applicables au BP

- Un exercice de prévision et d'anticipation.
La réalité de l'exécution se lit dans le compte administratif.
- Le BP doit être équilibré en recettes et en dépenses section par section.
- Le fonctionnement doit dégager une épargne disponible après paiement des intérêts de la dette : RRF - DRF.
- L'emprunt ne peut pas financer le fonctionnement, ni rembourser l'emprunt.
- Les cas de déséquilibre d'un budget local :
 - les recettes de fonctionnement ne couvrent plus les dotations aux amortissements et les subventions d'équipement;
 - les recettes définitives de la section d'investissement ne couvrent plus l'amortissement en capital des emprunts.
- Un vote, à Nîmes Métropole, par nature budgétaire des crédits.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET PRIMITIF 2015 DE NÎMES MÉTROPOLE

• Contexte national

- Crise économique persistante, croissance atone.
- Nécessité d'un effort sans précédent de rétablissement des finances publiques de l'Etat qui engage aussi les collectivités locales.
- Réduction des concours financiers de l'Etat aux Collectivités.

• Des contraintes renforcées en 2014

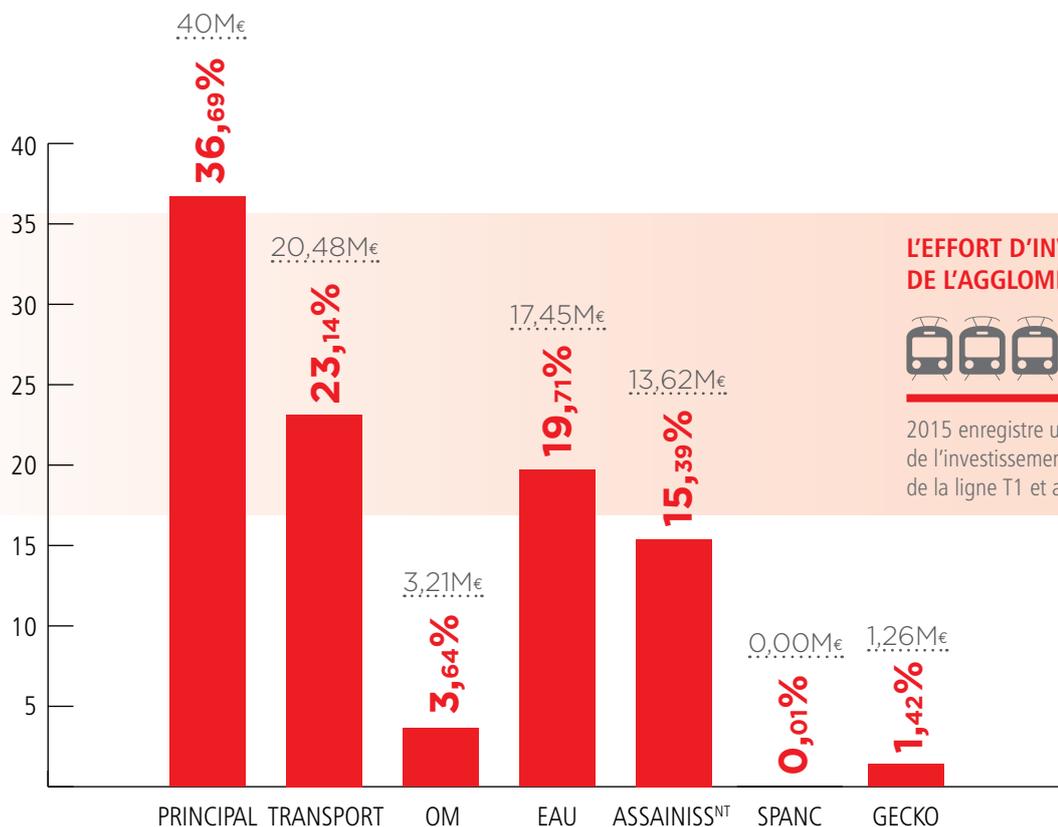
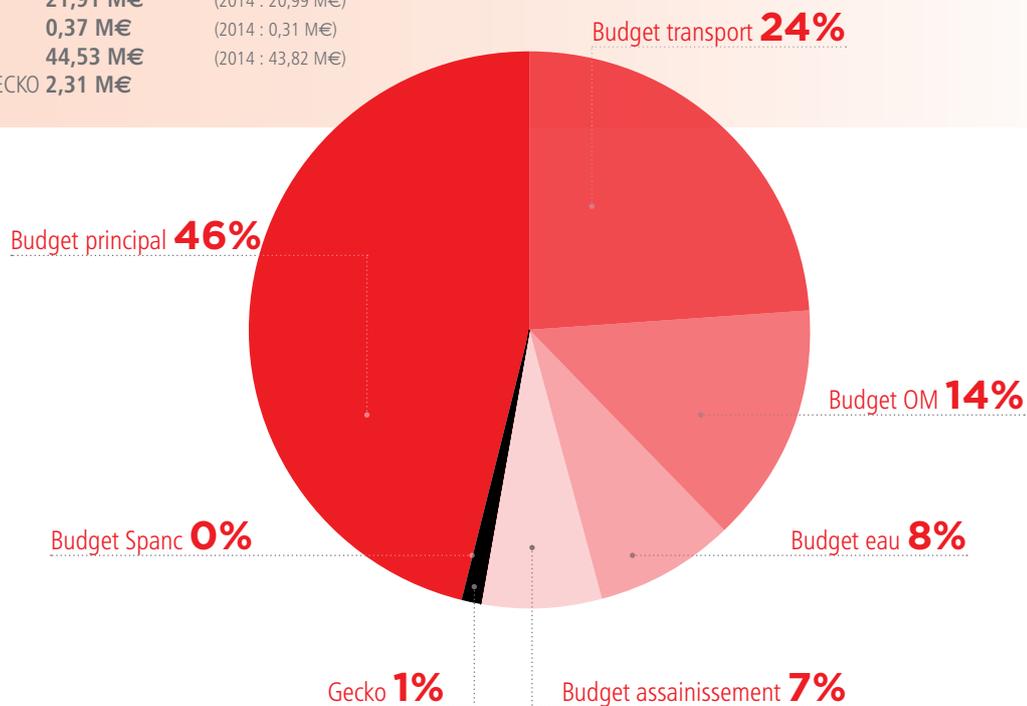
- Une section de fonctionnement incompressible à court terme à plus de 80% : frais financiers dette en place, masse salariale, dotations aux amortissement, marchés et DSP signés, AC et DSC.
- Légère augmentation des annuités de dette sur le budget principal et transports malgré un très faible recours à l'emprunt en 2013.
- Des dotations aux amortissements qui pèsent de manière importante sur la section de fonctionnement, une « épargne forcée ».
- Les dépenses de fonctionnement des équipements propres de Nîmes métropole se font pleinement sentir (subvention Paloma, exploitation T1).

GRANDES MASSES DES BUDGETS CONSOLIDÉS



TOTAL 2015 : **325 395 139€**

Budget principal	151,35 M€	(2014 : 145,39 M€)
Transports	77,27 M€	(2014 : 73,77 M€)
Eau	27,64 M€	(2014 : 23,58 M€)
Assainissement	21,91 M€	(2014 : 20,99 M€)
Spanc	0,37 M€	(2014 : 0,31 M€)
OM	44,53 M€	(2014 : 43,82 M€)
Nouveau Budget Annexe - GECKO	2,31 M€	



L'EFFORT D'INVESTISSEMENT GLOBAL DE L'AGGLOMÉRATION



96 M€

2015 enregistre une augmentation de l'investissement due aux travaux de la ligne T1 et aux acquisitions.

LES GRANDS ÉQUILIBRES DU BUDGET GÉNÉRAL

• BUDGET GÉNÉRAL : l'évolution des dépenses de fonctionnement

	2014	2015	
11 Charges à caractère général	9 029 631	9 231 286	+2,23%
012 Frais de personnel	14 762 585	15 629 245	+5,87%
014 Atténuations de produits AC DSC + FNGIR	53 370 691	53 200 685	-0,32%
65 Autres charges de gestion courante	23 038 381	19 629 583	
Dont transports	16 702 178	13 993 921	
Dont aéroport	1 250 000	1 250 000	
Dont SMAC	1 850 000	1 763 000	-14,80%
66 Charges exceptionnelles	2 211 500	1 960 384	-11,36%
Dépenses réelles de fonctionnement	102 462 768	100 063 251	-2,34%
Virement à l'investissement / Amortissements	487 779 6 087 230	5 013 895 6 261 237	+928,31% +2,86%
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	109 037 777	111 340 481	+2,11%

• BUDGET GÉNÉRAL : l'évolution des recettes de fonctionnement

	2014	2015	
70 Produits d'exploitation	1 099 360	3 049 637	+177,40%
73 Impôts et taxes	71 951 000	73 849 612	+2,64%
74 Dotations et participations	33 967 442	32 569 775	-4,11%
75 Autres produits de gestion	1 119 723	599 746	-46,44%
013 Atténuations de charges	0	160 000	
77 Produits exceptionnels	92 750	257 914	+178,07%
Recettes réelles de fonctionnement	108 230 277	110 486 684	2,08%
Recettes d'ordre	807 500	853 797	5,73%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	109 037 777	111 340 481	2,11%

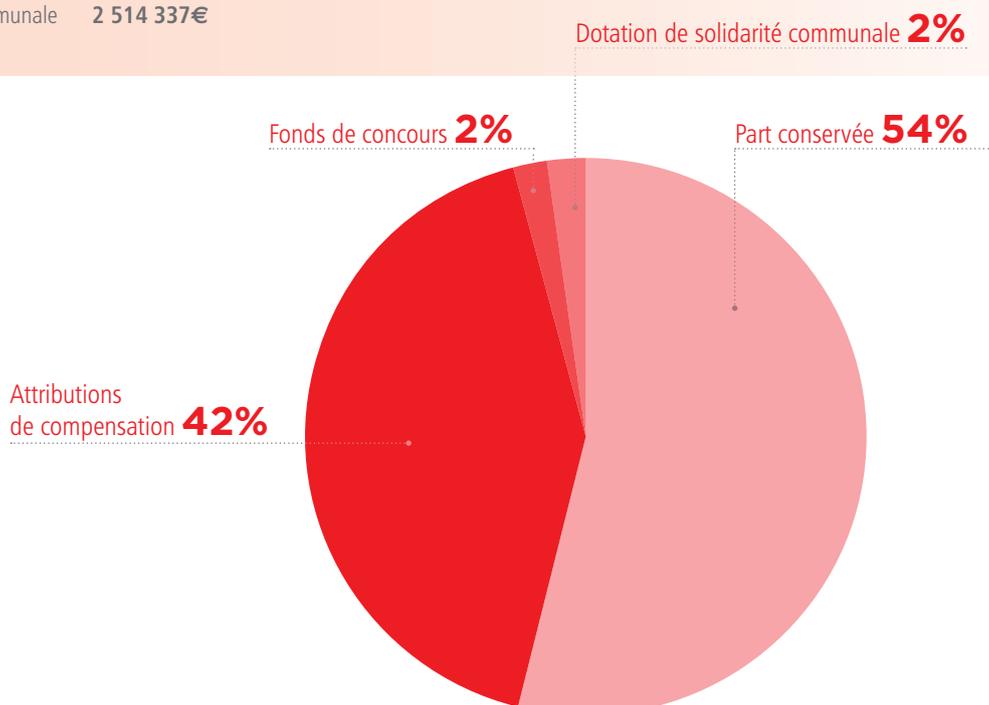
• Les produits issus de la fiscalité

TAXES	2012	2013	2014	PRÉVISIONS 2015	2015/2014
CFE - TH & TF	52	54,36	55,28	56,5	+2,2%
Cotisation sur la Valeur Ajoutée	10,14	11,10	10,90	11,47	+5,2%
IFER	0,67	0,67	0,82	0,69	-15,9%
TASCOM	2,83	2,83	2,92	2,93	+0,3%
FPIC	0,49	0,77	1,30	1,7	+30,8%
Reversement SRU	0,17	0,15	0,36	0,56	+55,6%
TOTAL	66,66	69,88	71,58	73,85	+3,2%
BUDGET TRANSPORTS					
Versement transport	30,12	30,50	30,50	31,00	+1,64%

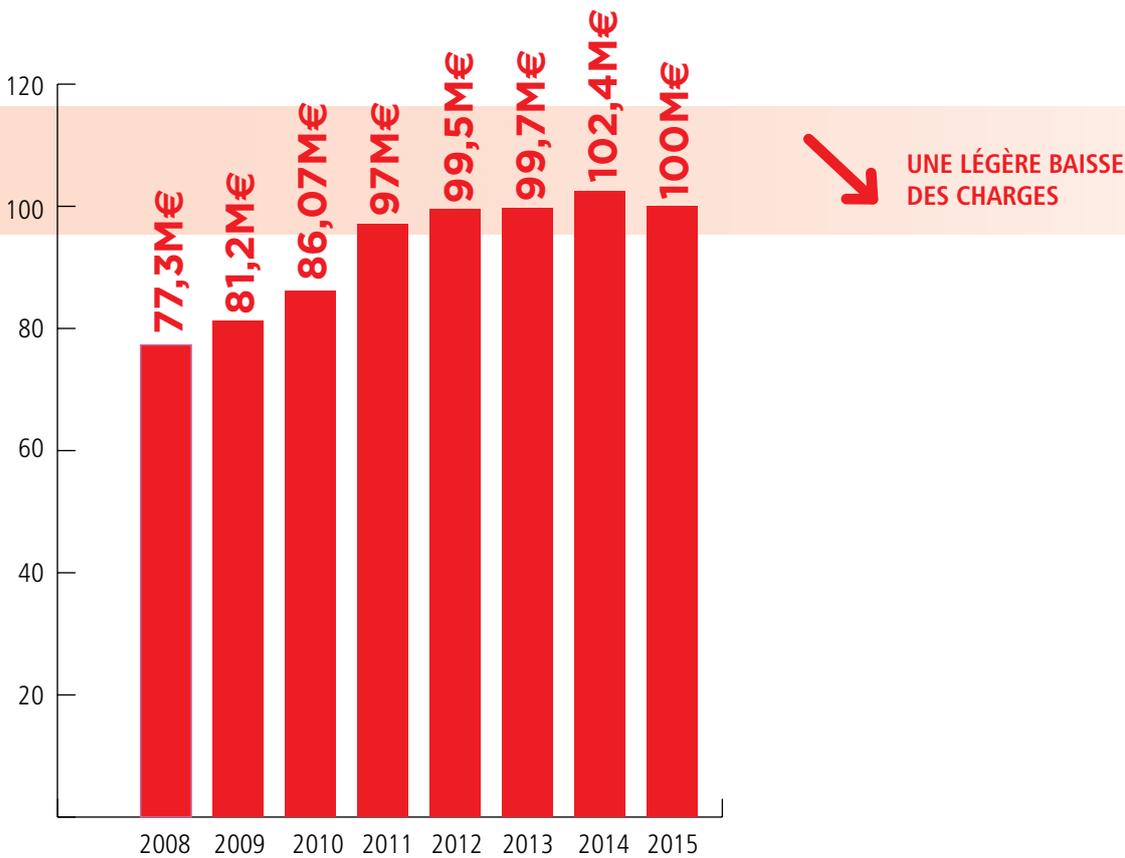
• Part des reversements sur la fiscalité et les dotations



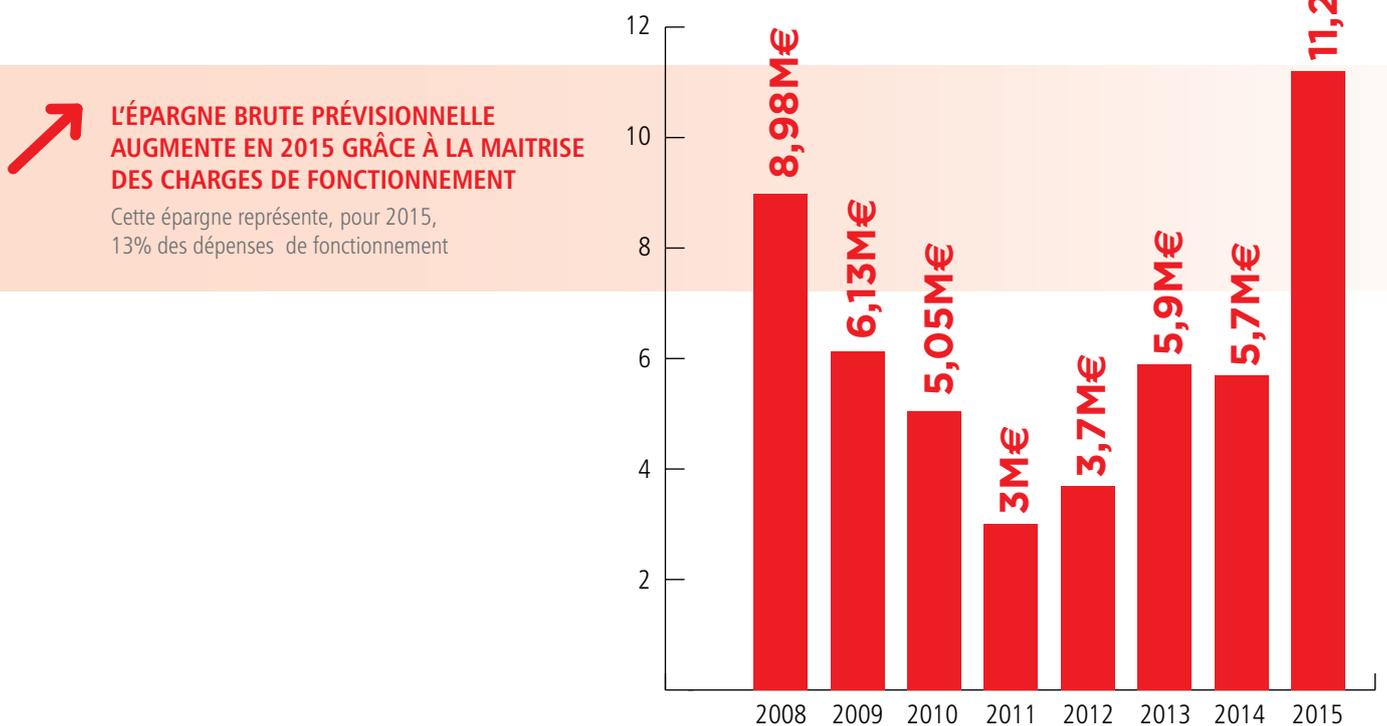
Part conservée	57 788 849€
Attribution de compensation	44 166 201€
Fonds de concours	1 950 000€
Dotations de solidarité communale	2 514 337€



• **BUDGET GÉNÉRAL : les dépenses réelles de fonctionnement (M€)**
(hors virement, y.c. charges financières)

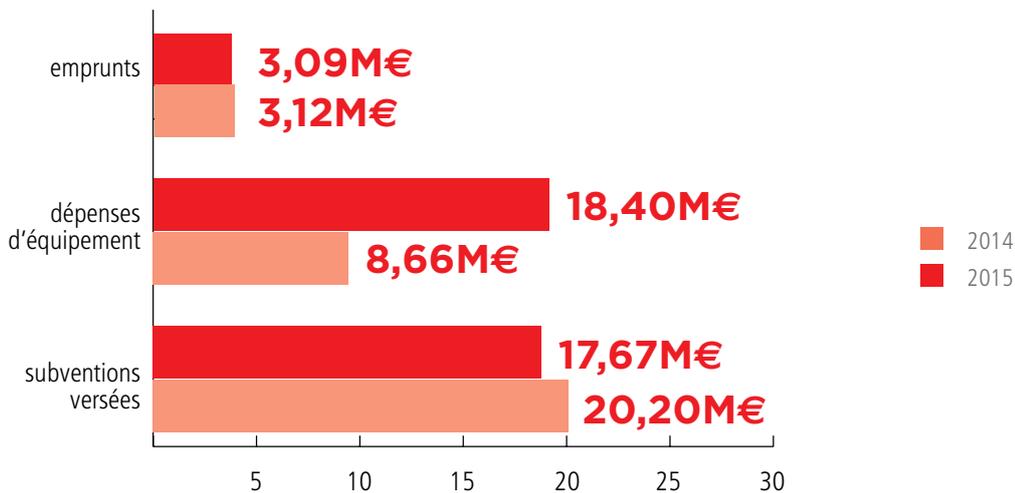


• **BUDGET GÉNÉRAL : l'épargne brute (M€)**
L'indicateur déterminant de la capacité à investir à long terme

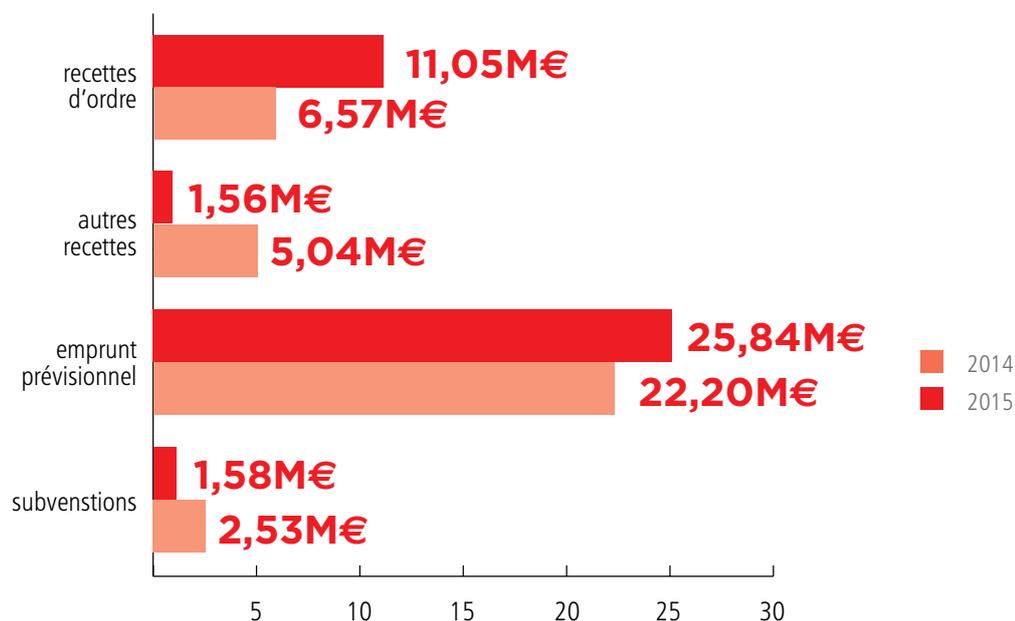


• BUDGET GENERAL : investissement

DÉPENSES	2014	2015	%
Subventions versées	20 204 353	17 674 680	-8,7%
Dépenses d'équipement	8 666 368	18 400 003	+212%
Emprunts	3 120 814	3 095 000	-9,9%
Autres immobilisations financières	3 553 689	-	-
Dépenses d'ordre	807 500	853 797	+0,57%
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	36 352 724	40 023 480	+10%



RECETTES	2014	2015	%
Subventions	2 531 750	1 576 750	-37,8%
Emprunts prévisionnel	22 197 200	25 839 410	+16,4%
Autres recettes	5 048 765	1 557 689	-69,2%
Recettes d'ordre	6 575 009	11 049 651	+68%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	36 352 724	40 023 500	+10,1%



LE BUDGET TRANSPORTS

DÉPENSES

Charges à caractère général	1,58 M€
Charges de personnel	1,15 M€
Charges indirectes	3,7 M€
Frais financiers	2,89 M€
Divers	0,47 M€
CONTRIBUTION TCN	46,7 M€

RECETTES

Participation Département	3,23 M€
Produit des services	8,73 M€
Divers	0,09 M€
VERSEMENT TRANSPORT	31 M€
SUBVENTION BUDGET PRINCIPAL	13,39 M€

BUDET DE FONCTIONNEMENT

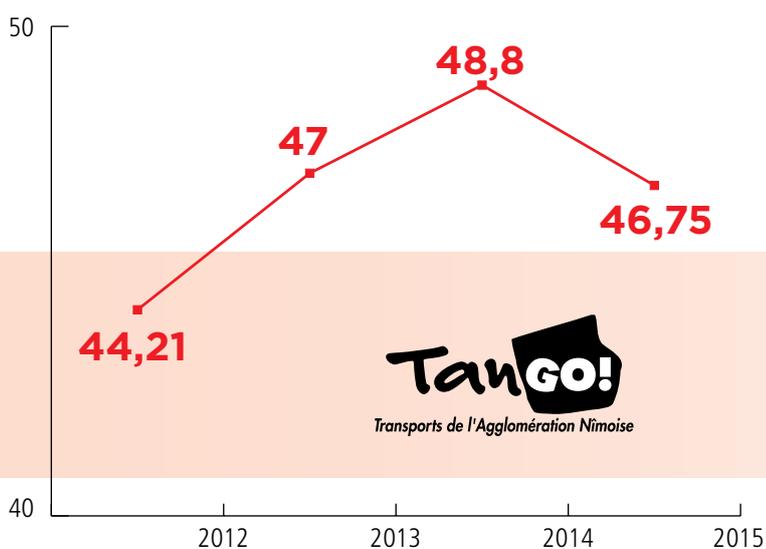


57,2 M€

Remboursement capital dette **2,29 M€**

Financement de l'investissement transport : recours à l'emprunt pour **15,2 M€**

	2014	2015	%
Fonctionnement	58 855 165	56 783 536	-3,52%
Investissement	14 915 930	20 486 849	+37,35%
TOTAL	73 771 095	77 272 400	+4,75%

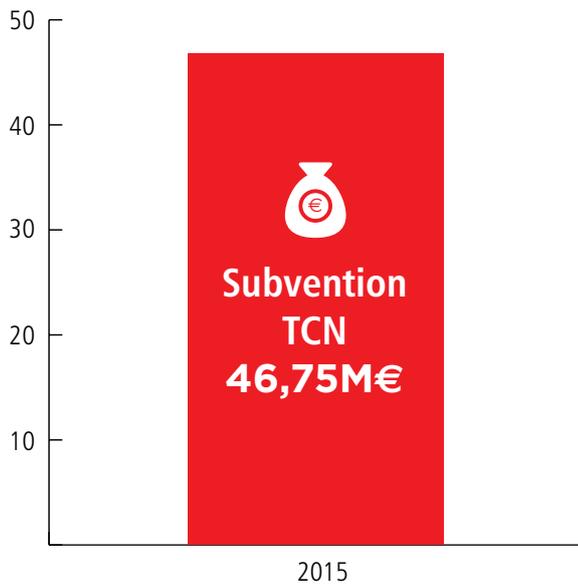


Une maîtrise des dépenses de fonctionnement :
=> une prise en compte des charges de structure

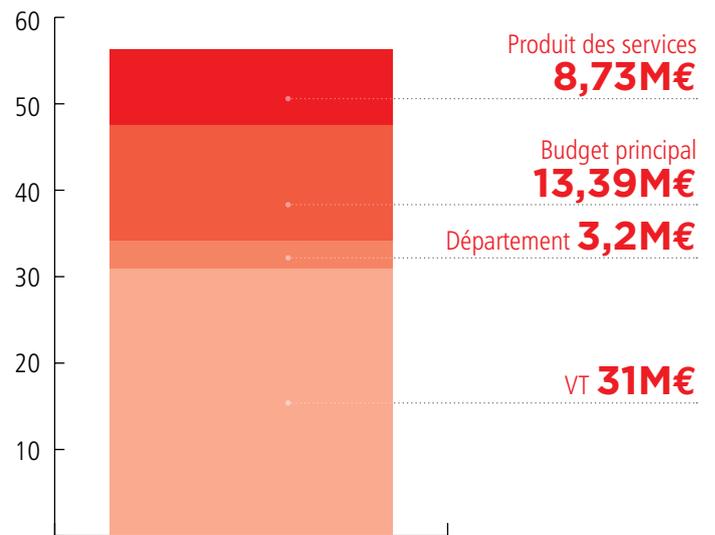
Évolution de la subvention TCN en baisse
et des produits liés à l'exploitation en hausse

- Impact de la contribution à TCN sur les recettes de fonctionnement

SUBVENTION TCN

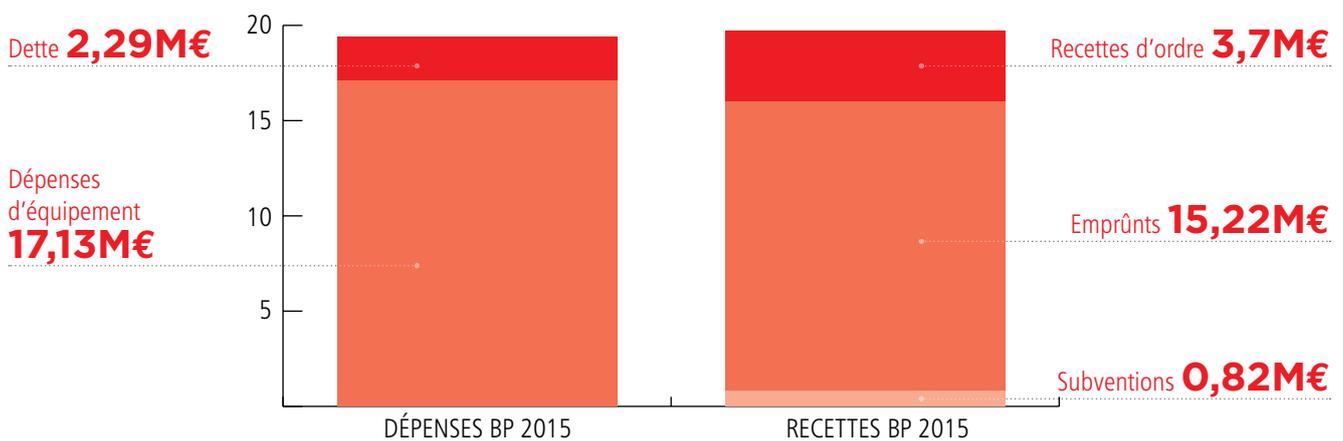


RECETTES BP 2015

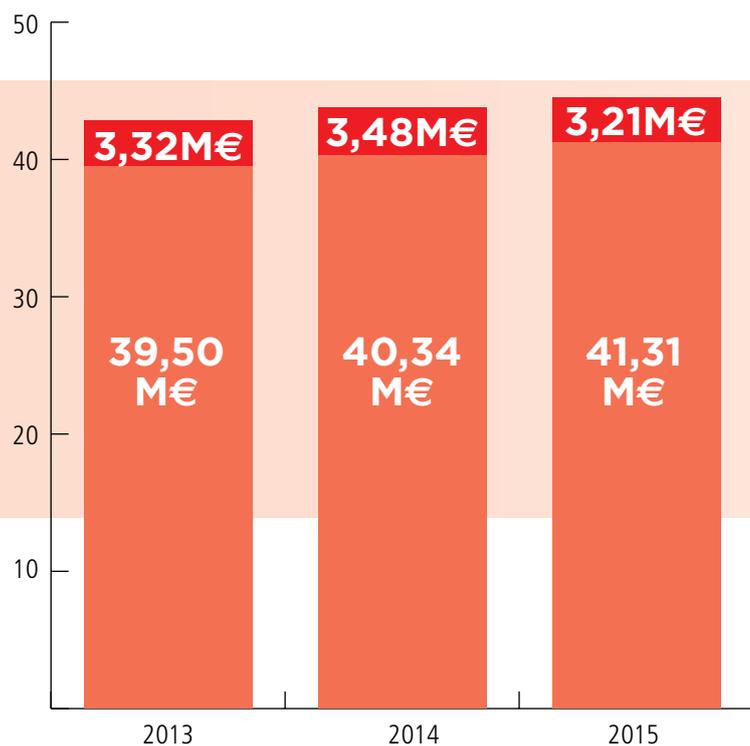


- L'investissement

PRINCIPAUX POSTES D'INVESTISSEMENT



LE BUDGET DÉCHETS MÉNAGERS



- Un budget qui passe de 43,8M€ à 44,53M€
- En recettes : la TEOM passe de 37M€ à 37,93M€. Évolution liée à l'évolution des bases et à la modulation des taux. Les autres recettes : la participation d'éco-emballage augmente également mais la vente de produits est en baisse.
- Une augmentation des dépenses liée principalement à la prise en compte des charges de structure ainsi qu'à l'augmentation prévisionnelle des contrats. 1,5M€ de travaux pour compte des communes sont programmés pour les travaux sur décharges municipales
- Maintien d'un taux par zone (14 taux)

■ Investissement
■ Fonctionnement

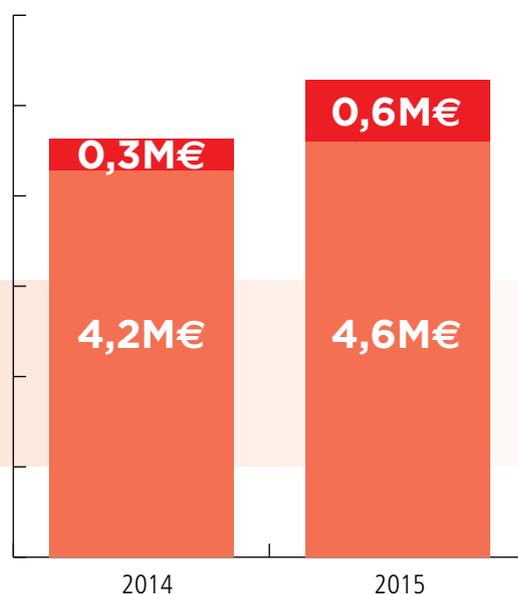
LES SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX DE L'EAU, L'ASSAINISSEMENT ET LE SPANC

- **BUDGET DE L'EAU : un budget stable en fonctionnement ajusté en investissement**

■ Virement à l'investissement
■ Amortissement

	2014	2015	%
Fonctionnement	9 327 511	10 191 373	9,26%
Investissement	14 257 810	17 450 752	22,39%
TOTAL	23 585 321	27 644 140	+17,21%

- Les dépenses de fonctionnement augmentent de 9,26% : cette hausse s'explique par l'augmentation des charges à caractère général (+9%) dont l'intégration des charges de structure
- L'autofinancement dégagé augmente : passe de 4,63M€ à 5,28M€



• BUDGET DE L'EAU : début de quatre nouvelles opérations

	2014	2015	%
Dépenses d'équipement	11 004 700	13 217 275	20,11%
Emprunts	1 109 500	1 068 650	-3,68%
Opérations d'ordres	2 143 610	3 164 727	47,64%
	2014	2015	%
Recettes d'équipement	3 080 560	5 846 900	89,90%
Emprunts	5 135 931	3 945 959	-23,17%
Recettes d'ordres	6 041 319	7 657 893	26,76%

Les dépenses d'équipement de 13 217 275€ sont consacrés :

- Aux études et travaux de construction des nouveaux ouvrages dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur (La bastide/Générac, la gardonnenque, ZUP Kennedy, Vedelin),
- À l'augmentation des capacités de production et l'amélioration de la protection des sites,
- Au renouvellement des canalisations,
- À l'amélioration du pompage et du stockage,
- À des études agro-environnementales.

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

 **13,2M€**

• BUDGET ASSAINISSEMENT : un fonctionnement maîtrisé

	2014	2015	%
Fonctionnement	8 238 704	8 284 906	0,56%
Investissement	12 752 604	13 625 454	6,84%
TOTAL	20 991 308	21 910 360	+4,38%

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement : les dépenses de fonctionnement sont ajustées aux consommations réelles de 2014. Des charges à caractère général qui augmentent de 26% pour prendre en charge les dépenses de structure, des frais de personnel en baisse de 9%, des intérêts de la dette qui baissent de 5% (pas de recours à l'emprunt en 2014) et malgré des amortissements augmentent de 10%, mais un autofinancement qui diminue de 13%.
- Les recettes liées à l'exploitation du service stagnent et les subventions augmentent de 6,8%.

BUDGET ASSAINISSEMENT

 **21,9M€**

• BUDGET ASSAINISSEMENT : un ajustement des travaux par rapport aux réalisations des années précédentes

	2014	2015	%
Dépenses d'équipement	9 332 000	9 941 945	6,54%
Emprunts	1 603 000	1 581 113	-1,37%
Opérations d'ordres	1 817 604	2 102 266	15,66%

	2014	2015	%
Recettes d'équipement	2 332 860	2 926 020	-42,01%
Emprunts	4 605 885	4 607 666	1,10%
Recettes d'ordres	5 813 895	6 091 768	16,13%

BUDGET ASSAINISSEMENT

 **9,9M€**

Le budget est réajusté par rapport aux consommations des crédits de l'exercice 2014 et aux demandes des communes. 9 941 945€ sont consacrés :

- Renouvellement des réseaux en accompagnement de programmes de voirie des communes et des diagnostics dans le cadre du schéma directeur;
- Études de la station d'épuration à St Gilles
- Diagnostic des réseaux
- Mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement avec la STEP la Gardonnenque (pour La Calmette et Dions); les travaux de raccordement de Caissargues à la STEP Nîmes Ouest, Vedelin ,la bastide/Generac...

• BUDGET SPANC : la fin des diagnostics et le démarrage du contrôle de bon fonctionnement

	2014	2015	%
Fonctionnement	287 920	370 375	28,64%
Investissement	19 585	9 200	-53,03%
TOTAL	307 505	381 590	+24,09%

CHARGES DE PERSONNEL

 **164 050€**

En fonctionnement

- Le SPANC est s'installé dans la fonction de contrôle de bon fonctionnement
- Le principal poste de dépense correspond aux charges de personnel 164 050€ en hausse de 2.8%

2/ OPTIMISER LES RESSOURCES

LA MISSION DU SERVICE POLITIQUES CONTRACTUELLES ET RECHERCHE DE FINANCEMENTS

Le service Politiques contractuelles / Recherche de financements est historiquement l'outil qui permet à la Communauté d'Agglomération, d'optimiser ses ressources par la mise en adéquation des doctrines des partenaires financiers avec les projets structurants du territoire.

LES PROJETS MIS EN ŒUVRE EN 2015

• Culture et patrimoine

Construction du Musée de la Romanité

Ce projet qui est porté par la Ville de Nîmes se décompose en trois opérations de travaux, les espaces publics d'expositions du musée sur l'îlot Grill, les espaces administratifs sur la parcelle République et le jardin archéologique.

Il bénéficiera d'un fonds de concours exceptionnel de Nîmes Métropole de 10 millions d'euros.

Si ce projet est soutenu par Nîmes Métropole, c'est qu'au-delà de la ville de Nîmes, il va permettre aux habitants de la Communauté d'Agglomération, de mieux s'approprier leurs racines, leur patrimoine historique, tout en les partageant fièrement avec le monde entier. Le Musée de la Romanité s'inscrit pleinement dans un projet de territoire. Il apportera des réponses en termes de développement scientifique et culturel : expositions, animations et échanges entre chercheurs, publics spécialisés et grand public... Le projet aura des retombées touristiques et économiques importantes en plaçant Nîmes et son Agglomération, au centre de la géographie du patrimoine antique français.



• Renforcer les solidarités territoriales

PUI Alès/Nîmes : Bilan de l'action Mission d'évaluation du PUI Alès/ Nîmes

Maître d'ouvrage : association pour l'Émergence d'un Projet Commun de Développement des Agglomérations d'Alès et de Nîmes.

L'objectif de cette mission consistait à évaluer pour le programme et pour 3 projets compris dans ce programme, la réalisation du PUI, les résultats obtenus et les impacts produits. Le choix a été de flécher l'évaluation sur deux actions répondant à l'enjeu majeur de l'emploi et à celui de l'économie. La mission a aussi permis de porter le questionnement sur la pertinence du mode de gouvernance du PUI choisi par les deux territoires.

L'évaluation du PUI Alès/Nîmes a porté sur 3 axes du programme : améliorer la mobilité et l'accessibilité des quartiers, action retenue : **le déploiement de la cyber base emploi de l'Agglomération nîmoise** (territoire de Nîmes Métropole), favoriser l'insertion et l'emploi pour les populations des quartiers, action retenue : **amélioration des conditions de vie des populations des quartiers sensibles d'Alès** - Centre médical des Près Saint Jean (territoire d'Alès Agglomération), suivi du projet, action retenue : **la gouvernance du PUI (action mutualisée)**.



Zoom Financement

- Coût global : **37 296€ TTC**
- Subvention UE versée : **18 648€**
(soit un taux de financement de 50%).
- Fonds propres : **18 648€**

• Transition énergétique

Etude d'optimisation des systèmes de production énergétique de l'Hôtel communautaire.

Réalisation d'un état des lieux, bilan énergétique et préconisations assorties d'une analyse financière du coût du programme d'améliorations proposé.

Cet audit doit permettre, à partir d'une analyse détaillée des données du bâtiment, **de dresser une proposition chiffrée et argumentée de programmes d'économie d'énergie en cohérence avec les objectifs du Grenelle de l'Environnement** et d'amener le maître d'ouvrage à décider des investissements appropriés.

Zoom

Budget

- Coût global du projet : **12 270€ TTC**
- Subvention accordée - Etat-ADEME : **6 135€**
(soit un taux de financement de 50%).

Audits et études pilotes de faisabilité énergétique sur le territoire de Nîmes Métropole

Nîmes Métropole a mis en place sur son territoire un dispositif de Conseil en Energie Partagé (CEP), afin de permettre aux communes (hors Ville de Nîmes) de se doter de compétences techniques « énergie » mutualisées, pour mettre en œuvre une politique énergétique maîtrisée. Les premiers résultats des études menées sur le patrimoine bâti de Nîmes Métropole et dans les différentes communes adhérentes au service CEP ont mis en avant des priorités qui nécessitent des analyses plus poussées.

Ainsi, six sites pilotes ont été sélectionnés et ont fait l'objet d'études spécifiques pour un Marché d'études divisé en 3 lots : étude de faisabilité solaire thermique sur Nemausa, étude de faisabilité réseau de chaleur au bois énergie sur la commune de Marguerittes, audits énergétiques de quatre écoles (Bezouze, Dions, La Calmette, Sainte-Anastasia). Les objectifs ? Etat des lieux et proposition de solutions, détermination des avantages et inconvénients de chaque proposition, décision à l'aide des éléments chiffrés, de la meilleure solution technique, économique et environnementale.

Zoom

Budget

- Coût global du projet : **30 090€ TTC**
- Subvention accordée - Etat-ADEME : **13 275€**
(soit un taux de financement de 44%).
- Conseil Départemental : **7 522€**
(soit un taux de financement de 30%).

2015 a été marquée par la mise en place opérationnelle au plan national, régional et local, de la programmation 2014/2020 concernant les fonds européens structurels d'investissement (FESI), le contrat de plan Etat-Région 2015/2020 ainsi que le contrat triennal Région-Nîmes Métropole.

Pour ces politiques publiques, 2015 s'est révélée comme une année de préparation effective (achèvement notamment de la période de la programmation 2007/2013 des fonds européens et du CPER 2007/2013).

L'activité du Service s'est concentrée, outre les demandes de subventions de droit commun, sur la préparation, la recherche d'informations, la formation aux nouvelles modalités opératoires pour mobiliser les fonds européens sur la période 2014/2020. A ce titre, plusieurs réunions nationales et locales, une cinquantaine, ont été organisées par les instances compétentes (SGAR, Préfecture de Région, Conseil Régional, CGET). Le Service y a participé.



L'APPROCHE TERRITORIALE INTÉGRÉE (ATI)

Nîmes Métropole a répondu à l'appel à projet ATI, volet politique de la ville, lancé par la Région (23 décembre 2014). A l'issue d'un travail partenarial, un programme d'actions a été identifié.

Il met en exergue **3 priorités** qui répondent au cahier des charges des ATI et seront mises en œuvre en partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire :

- **améliorer** les services à la population en dotant les quartiers d'équipements structurants ouverts sur la ville et l'Agglomération.
- **renforcer** les continuités urbaines et la promotion d'une politique de déplacement performante privilégiant les transports en commun et les circulations douces.
- **soutenir** les démarches de maîtrise énergétique et de développement durable.

LES FONDS EUROPÉENS 2014-2020

Plusieurs réunions thématiques bilatérales : Services instructeurs de la Direction des Politiques Internationales Européennes et Contractuelles (DPIEC) et Directions opérationnelles de Nîmes Métropole, ont permis de définir au regard du PO FEDER/ FSE, l'éligibilité des projets à mettre en œuvre sur les prochaines années, notamment dans le domaine des transports, des NTIC, du développement économique.



LE CONTRAT DE PLAN ETAT-RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON (CPER) 2015/2020

A travers le CPER, l'Etat et la Région s'engagent ensemble sur le financement pluriannuel d'opérations de développement et d'aménagement du territoire. **Véritable outil de politique publique de l'égalité des territoires, la nouvelle génération contrat de plan Etat-Région 2015/2020 est un moteur pour l'économie permettant de faire progresser le niveau d'équipement des territoires.** Sur le plan opérationnel, une convention d'application entre l'Etat, la Région et la Communauté d'Agglomération définira le cadre général de leurs engagements mutuels, au titre du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020. La convention d'application s'applique aux volets suivants du CPER : mobilité, enseignement supérieur, recherche et innovation, transition écologique et énergétique, numérique, culture et patrimoine.



Le Projet Agro Environnemental et climatique (PAEC) : afin d'assurer la continuité et la mise en œuvre d'aides financières à travers les Mesures Agroenvironnementales et Climatiques (MAEC), Nîmes Métropole s'est portée volontaire en qualité d'opérateur/maître d'ouvrage pour le PAEC « Garrigue-Costières- Vistrenque ». Dans le cadre de cette opération partenariale, le Conseil régional, autorité de gestion du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), a réservé à Nîmes Métropole, une enveloppe pour la contractualisation des MEAC pour la campagne 2015.

LE CONTRAT TRIENNAL RÉGION-NÎMES MÉTROPOLE

La nouvelle architecture territoriale dans laquelle devra s'inscrire l'action publique repose sur l'émergence d'un **couple structurant Région / Intercommunalité.**

Le contrat triennal qui affiche les champs de coopération entre les deux institutions a pour but de veiller à co-construire pour l'avenir, un cadre de coopération renforcé qui allie à la fois vision stratégique et programmation opérationnelle. Le plan d'actions contractualisé le 5 novembre 2015 affiche notamment le soutien à l'école d'ingénieurs (HEI-ISEN) qui devrait s'installer sur le site libéré par l'école des Mines d'Alès, au Parc G. Besse, à l'extension de la ligne T1 de Tram'Bus autour des boulevards et à l'extension vers Caissargues, à la Scène de Musiques Actuelles Paloma, à la reconstruction de l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé (IFMS), à l'accélérateur innovation tourisme culture, au pôle de gestion des risques et vulnérabilité des territoires, à la branche gardoise de l'aqua domitia.



RÉGLEMENTATIONS ET NOUVELLES RÉGLEMENTATIONS

Les demandes de financement aux institutions nationales et/ou à l'Europe doivent répondre à une réglementation de plus en plus contraignante avec des points stratégiques : respect du droit de la concurrence, du code des Marchés publics, respect des régimes d'aides d'Etat... En 2015, un suivi juridique régulier d'importantes réformes touchant au fonctionnement des collectivités territoriales, a été assuré :

- **la Loi NOTRe (7 août 2015)**. Dans le domaine des politiques contractuelles, la suppression de la clause de compétence générale va conduire à réduire les cas de financements croisés. Néanmoins, les compétences culture, sport, tourisme, promotion des langues régionales et éducation populaire restent des compétences partagées entre les communes, les départements et les régions. Dans le domaine des compétences partagées, l'Etat, les collectivités territoriales et les EPCI peuvent déléguer l'instruction et l'octroi d'aides ou de subventions à l'une des personnes publiques précitées.
- Cette loi prévoit par ailleurs la prise de compétence eau/assainissement par les EPCI à compter de 2020.
- La loi transition énergétique du 17 août 2015 élargit les possibilités de financement des actions de Nîmes Métropole dans ce domaine, à travers plusieurs dispositifs comme le Fonds air, le Fonds de financement de la transition énergétique doté de 1,5 milliard d'euros sur 3 ans.

Par ailleurs, la volonté de s'inscrire dans une coopération interrégionale européenne répondant aux objectifs de la stratégie Europe 2020, en particulier avec la Hongrie, impactera sur le développement socio-économique du territoire, permettant de développer son attractivité, notamment au niveau de l'enseignement-recherche et innovation et du domaine économique. **Cette nouvelle dynamique participe au développement des compétences du Service en lien avec la mise en œuvre des dispositifs européens.**

Zoom

La nécessité de prendre en compte la baisse des dotations aux collectivités publiques amène à opérer une recherche plus pointue et ciblée des financements à travers les nouvelles politiques publiques tels que le plan Juncker, les projets d'investissement d'avenir (PIA), mais également à travers les différents appels à projets nationaux et européens. Un approfondissement des recherches est opéré en lien avec les domaines de compétence de Nîmes Métropole.

3/ LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

RENFORCE SES EXIGENCES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 2015, le Secrétariat Général a souhaité poursuivre la démarche initiée dès 2011 en faveur du développement durable, en renforçant ses exigences en la matière, dans ses différents registres de compétences.

En matière de Marchés Publics

Dératisation, désinsectisation, désinfection des bâtiments de Nîmes Métropole

(Article III.5) « composante environnementale » qui préconise l'utilisation de produits bio.

Prestations d'entretien des espaces verts de la SMAC Paloma

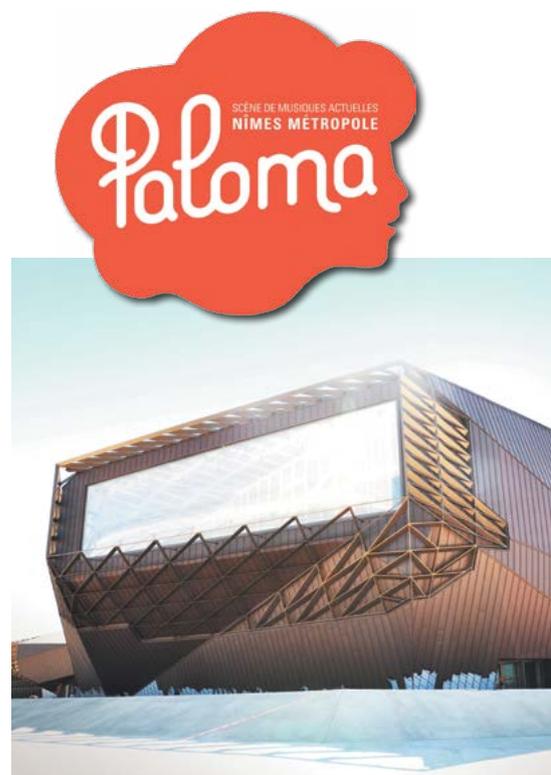
Désherbage chimique interdit pour la préservation de la nappe phréatique sauf sur autorisation exceptionnelle de Nîmes Métropole ; sous critère de jugement de la valeur technique : « mesures prises dans le cadre du développement durable, moyens mis en œuvre afin d'assurer le traitement des déchets ».

Audit énergétique : étude d'optimisation des systèmes de production énergétique de l'Hôtel communautaire

Étude à caractère environnemental, de conseil en énergie et de diagnostic immobilier qui comporte également une analyse de la qualité de l'air intérieur. Cette opération participe à la satisfaction des objectifs poursuivis par l'ADEME, qui accorde une aide à la Communauté d'Agglomération.

Travaux de revêtement sur sols, murs et plafonds au 2^{ème} étage du Colisée Bât II

Objectif d'amélioration de l'environnement de travail des agents. Un sous-critère de jugement de la valeur technique est « la qualité des matériaux », comportant un aspect environnemental (valorisation des matériaux ayant les plus faibles émissions de substances volatiles, possédant un écolabel européen, étant recyclables et composés de produits recyclés).



Groupement de commandes Plateforme

« Groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement d'électricité », dont le coordonnateur est le syndicat Hérault Énergies : Nîmes Métropole a demandé la fourniture en électricité verte à hauteur de 50 % (maximum possible dans le cadre des marchés subséquents).

Achat de véhicules

2 sous-critères de jugement de la valeur technique des offres, valorisant les véhicules présentant les plus faibles « émissions de CO2 » (avec limite à ne pas dépasser) et « consommations mixtes de carburant » ; Marché publié fin avril 2015 précisant que les véhicules proposés doivent répondre à la norme européenne euro6b en vigueur le 1^{er} septembre 2015 pour toute nouvelle mise en service (immatriculation), s'ils sont concernés par celle-ci.



Au niveau du volet institutionnel

Le Secrétariat Général assure également la communication des documents administratifs divers, réalisés ou détenus par Nîmes Métropole, dans le cadre du droit d'accès aux documents administratifs. **Dès lors que ces documents existent dans une version dématérialisée, et sous réserve que le demandeur dispose d'une adresse de messagerie électronique, les documents sont communiqués gratuitement au demandeur soit par mail en pièce jointe, soit par le biais d'un lien de téléchargement pour des documents volumineux.** En 2015, 30 demandes de communication ont fait l'objet d'une réponse par voie dématérialisée. Le Secrétariat Général assure par ailleurs le suivi et l'organisation des réunions de plusieurs instances légales internes, dont la Commission Consultative des Services publics Locaux (CCSPL). 4 réunions de la CCSPL de Nîmes Métropole se sont tenues en 2015. Les convocations, rapports examinés (rapports d'activités de Services, projet de mode de gestion) et les comptes rendus de ces réunions ont été transmis également par voie dématérialisée aux membres de la commission.

En ce qui concerne l'environnement professionnel des agents

Nîmes Métropole a décidé de renforcer la maîtrise des déplacements professionnels et incite les agents à emprunter les transports en commun : le train pour les formations à l'extérieur du territoire et le Tram'Bus pour les déplacements vers le centre-ville notamment. Par ailleurs, elle poursuit le rapprochement de ses Services externalisés sur les sites du Colisée afin de renforcer les cohérences et optimiser la gestion de son personnel.

Les projets en cours

Le Secrétariat Général travaille actuellement sur le dossier d'extension de l'Hôtel communautaire qui devrait ouvrir ses portes fin 2018. Même si aucune certification ni labélisation spécifique n'est inscrite au programme de maîtrise d'œuvre, **le projet intègre néanmoins des objectifs en matière de développement durable dans son programme :**

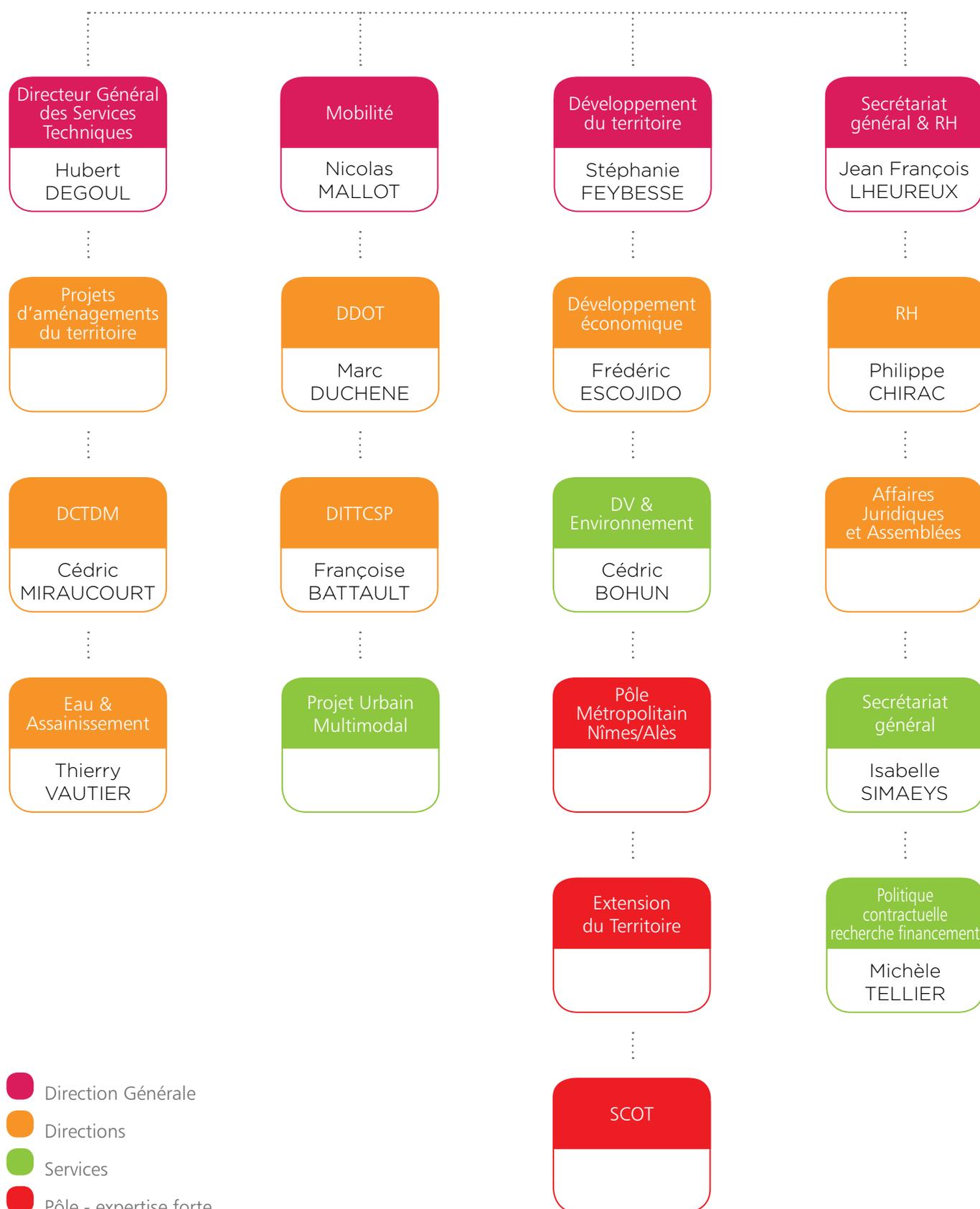
- **En matière de réglementation thermique** : le bâtiment devra se conformer aux exigences et objectifs de la réglementation thermique en vigueur diminuée de 20%.
- **En matière de confort acoustique** : le futur équipement sera implanté à proximité d'habitations, l'impact acoustique vis-à-vis des riverains devra être particulièrement soigné. Le traitement des façades devra ainsi faire l'objet d'un isolement acoustique particulier selon les dispositions fixées par la réglementation en vigueur.
- **En matière de dépenses énergétique** : le maître d'œuvre devra effectuer ses choix architecturaux et techniques afin de maîtriser les consommations d'énergie.
- **Au cours du chantier** : le chantier sera organisé de manière à optimiser la collecte, le tri, le stockage et l'évacuation des déchets produits.



4/ ORGANIGRAMME FONCTIONNEL

DE LA DIRECTION DES SERVICES

Directeur Général des Services
Laurent COTTERET



- Direction Générale
- Directions
- Services
- Pôle - expertise forte



Directeur Général des Services
Laurent COTTERET

Finances, Contrôle
de gestion, Sports,
Culture et Traditions
Richard
BOUQUIN

Sécurité
et Prévention
Bernard
SERAFINO

Modernisation,
Habitat et Politique
de la Ville
Sandrine
RATAJCZAK

Rayonnement
territorial
et proximité
Henri
WESTPHAL

Finances
Catherine
LE MENER

CI.U.V.P
Stéphane
CHAPELLIER

Systèmes
d'information
Olivier
BAILLY

Petite
enfance
Thierry
LEOUFFRE

Contrôle
de gestion
Olivier
DARDHALON

Habitat
& politique
de la ville
Emmanuel
LICOUR

Sports
Philippe
DEBUREAU

Commande
publique
et achats
Michel
WATZKY

Direction culture
et traditions
Poste
à pourvoir

ASCAM
Sophie
SACCAZES



“ ACTION !

NÎMES MÉTROPÔLE
CONFORTE SA DÉMARCHE
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



”



CHAPITRE I

NÎMES MÉTROPOLE ÉQUILBRÉE ET MOINS VULNÉRABLE : RÉPONDRE ET S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET AUX RISQUES



La lutte contre le changement climatique passe par deux grands types d'actions complémentaires : des actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et des actions permettant d'adapter le territoire aux évolutions climatiques.

I-1/ AMÉNAGER LE TERRITOIRE pour faire face dans la durée aux besoins et attentes des habitants



1/ AGIR POUR UN AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

Le développement durable est imbriqué dans la stratégie d'aménagement du territoire de Nîmes Métropole : agir pour trouver le bon équilibre entre développement urbain et rural, tout en y intégrant les problématiques sociales, environnementales et économiques du territoire et de la population qui y vit.

LES MISSIONS STRATÉGIQUES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DU SERVICE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Elles correspondent à la mise en œuvre d'une politique ambitieuse, en accompagnement aux projets structurants de développement du territoire :

- Politique foncière intercommunale au service des projets structurants et stratégiques de l'Agglomération.
- Suivi des politiques urbaines des communes de l'Agglomération (PLU, PPRI...).
- Participation aux dossiers transversaux (SCOT, Pays /Leader, PLH, PDU, Natura 2000, PUI...).
- Suivi de l'Agence d'Urbanisme dont le pilotage des démarches sectorielles.
- Suivi de l'Association pour l'Émergence d'un Projet Commun des Agglomérations de Nîmes et d'Alès.
- Suivi du **Pôle Métropolitain**, avec la participation aux actions conduites par le Réseau National des Pôles Métropolitains.
- Mise en œuvre de la séquence Eviter-Réduire-Compenser nécessaire à la réduction des impacts environnementaux des projets d'aménagement et d'équipements.
- Organisation et suivi des différentes Commissions « développement territorial ».

LA SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR EST UN ENJEU MAJEUR POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ



Le 25 septembre 2015, la 1^{ère} journée nationale de l'air a été instaurée, une occasion pour Nîmes Métropole de rappeler son engagement auprès de l'association Air LR, observatoire régional indépendant qui assure une surveillance de la qualité de l'air sur le territoire régional. Il met aussi en place des outils permettant de sensibiliser entreprises, décideurs et grand public à cet enjeu majeur. Grâce à la réalisation d'études, Air LR consolide les connaissances sur le sujet et apporte des outils aux techniciens et décideurs. Dans le cadre de leur partenariat, AIR LR et Nîmes Métropole collaborent également à la mise en place d'une plateforme de modélisations urbaines haute résolution. **Cette plateforme permettra prochainement de visualiser quotidiennement, les prévisions cartographiques de la pollution atmosphérique (dioxyde d'azote, ozone, particules fines en suspension PM10) « à l'échelle de la rue » sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération.**

Avec le développement des transports en commun, du covoiturage, Nîmes Métropole affirme sa volonté de faciliter une mobilité durable, permettant de réduire la pollution de l'air. Nîmes Métropole a été associée à l'élaboration du Plan de protection de l'atmosphère sur la zone urbaine de Nîmes. Ce programme d'actions, porté par le Préfet, va permettre de réduire les polluants de l'air et en particulier le dioxyde d'azote et particules fines en suspension. Ce programme sera adopté en 2016.

En 2016, Nîmes Métropole poursuivra son partenariat avec Air LR et sera amenée à suivre la mise en œuvre du Plan de protection de l'atmosphère. Elle participera à la journée sur l'air en septembre qui sera l'occasion de poursuivre la sensibilisation des habitants.

UN RÉFÉRENTIEL DÉVELOPPEMENT DURABLE DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT : UN NOUVEL OUTIL À CO-CONSTRUIRE

En 2016, Un premier travail de réflexion sera mené sur l'élaboration d'un référentiel développement durable des projets d'aménagement de l'Agglomération. Son objectif ? Mettre à disposition des Services, élus et partenaires, un document cadre permettant de prendre en compte de façon cohérente et efficace, les grands principes du développement durable, de la conception des projets à la gestion des espaces aménagés. Ce travail devra être mené avec les Services afin d'en faire un outil opérationnel au service des missions de l'Agglomération.

LES CIRCUITS COURTS ALIMENTAIRES POUR PRÉSERVER LES MILIEUX AGRICOLES

En 2015, Nîmes Métropole a poursuivi l'étude d'opportunité de développement des circuits courts alimentaires et de proximité sur l'Agglomération. **Ce type de circuits alimentaires participent au développement d'une économie locale non délocalisable, à la préservation des milieux agricoles et constituent un levier de choix pour favoriser la production de produits de qualité.**

Après la réalisation d'un diagnostic agricole, Nîmes métropole a poursuivi son diagnostic avec une étude réalisée par des étudiants de Supagro sur l'approvisionnement en produits locaux dans les commerces de proximité. La Fédération Départementale des Civam du Gard a réalisé un diagnostic sur les modalités de vente en direction des particuliers : marchés de plein vent, systèmes de paniers, Amap et groupements d'achats.

Pour compléter ces données, une réflexion collaborative avec les producteurs et restaurateurs a permis de mettre en avant les pratiques, attentes et leviers, pour développer l'approvisionnement en local des restaurateurs et métiers de bouche.

Ces différents travaux ont permis de mieux connaître les pratiques et de définir les actions qui devraient permettre de développer les circuits courts et de proximité.

Ces préconisations ont été inscrites dans un programme d'actions plus global d'accompagnement de l'agriculture sur le territoire de l'Agglomération, porté par la Direction du développement économique.

LES JARDINS COLLECTIFS FLEURISSENT SUR L'AGGLOMÉRATION

En 2015 a été mis en place un groupe de réflexion rassemblant responsables de jardins collectifs et structures d'accompagnement à la création de jardins collectifs.

Ainsi, est née la charte des jardins collectifs responsables. Basée sur un dispositif d'engagements modulables, la signature de la charte conditionne l'obtention d'une subvention dans le cadre de l'appel à projets développement durable dans le cas où le projet de jardins collectifs est sélectionné. Cette année, la commune de Saint-Chaptes est la 5ème commune soutenue pour la mise en place de jardins collectifs. Ce jardin vient rejoindre les presque **30 jardins collectifs (familiaux, partagés ou d'insertion) recensés sur le territoire.** Nîmes Métropole a poursuivi, en collaboration avec l'association Côté jardins solidaires, sa campagne de sensibilisation auprès des jardiniers amateurs, pour accompagner le changement de pratiques « vers du jardinage au naturel » : réaliser son compost, amender les sols naturellement, réaliser son goutte à goutte, ... autant d'apport de connaissances et démonstrations pratiques dont peuvent bénéficier gratuitement les jardiniers des jardins collectifs de l'Agglomération.

En 2016,

le groupe de travail poursuivra ses réflexions avec notamment, un projet de mise en place d'un événement annuel sur les jardins collectifs de l'Agglomération. Nîmes Métropole poursuivra aussi son accompagnement à la création de nouveaux jardins auprès des communes de Nîmes Métropole.

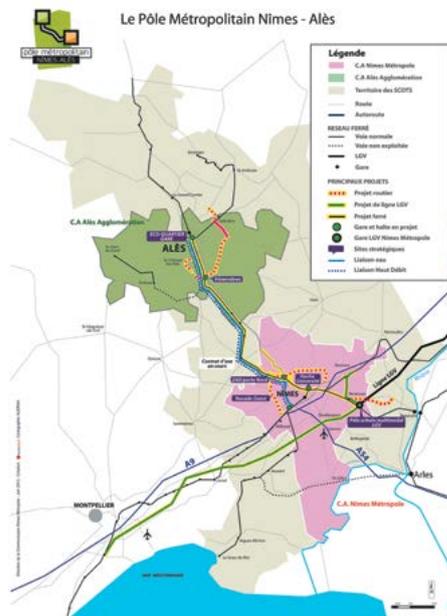
2/ LE PÔLE MÉTROPOLITAIN NÎMES ALÈS POUR INSCRIRE DURABLEMENT LE TERRITOIRE DANS UNE DYNAMIQUE DE COMPÉTITIVITÉ

Depuis mars 2007, les communautés d'agglomération Nîmes Métropole et Alès Agglomération ont engagé une dynamique de coopération en raison de leur proximité géographique, de leur convergence de compétences mais surtout pour répondre efficacement aux défis du futur. Cette coopération s'intensifie aujourd'hui avec l'élaboration d'un **Projet de territoire métropolitain**. Son ambition ? **Elaborer des stratégies partagées, mener ensemble des projets afin d'inscrire durablement le territoire métropolitain, dans une dynamique d'attractivité et de compétitivité.**

LE PÔLE MÉTROPOLITAIN NÎMES ALÈS (PMNA) CARTE D'IDENTITÉ

Le PMNA est le troisième pôle urbain et économique de la nouvelle région Languedoc-Roussillon Midi Pyrénées.

- **350 000 habitants / 77 communes,**
- **1300 km2 de superficie.** 40% de terres à vocation agricole,
- **270 habitants/km2** de densité,
- **Une dynamique démographique positive** avec une croissance démographique supérieure à la moyenne nationale (3,3% entre 2006 et 2011) et une population qui reste jeune.



UN TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN AUX MULTIPLES ATOUTS

Lieu d'échanges et de partage entre territoires dotés d'atouts spécifiques et complémentaires, le Pôle Métropolitain est un accélérateur de développement. Il permet aussi de répondre de manière plus pertinente aux attentes de ses habitants, de ses entreprises et des visiteurs de passage...

- Positionné au cœur d'un triptyque Camargue-Romanité-Cévennes, le PMNA bénéficie d'un environnement remarquable au croisement de grands sites patrimoniaux et naturels. Entre ville et nature, le cadre de vie est de grande qualité et donne au territoire, une forte attractivité. Empreint d'histoire et de traditions, le Pôle Métropolitain offre richesse culturelle et grande variété d'évènements festifs. Ces derniers rythment la vie des habitants qui savourent et partagent un art de vivre exceptionnel : férias de Nîmes et d'Alès, courses camarguaises, festivals, concerts, jeux romains, grandes foires... Le PMNA est aussi doté d'équipements culturels et sportifs qui accueillent des évènements d'envergure métropolitaine, régionale voire nationale.



- Avec près de 13 200 étudiants, le territoire bénéficie **d'une offre de formation diversifiée et de qualité**, des études initiales aux formations supérieures. Nîmes et Alès accueillent aussi une offre complémentaire structurée autour de pôles de formations et d'enseignement supérieur : Ecole des Mines d'Alès, Université de Nîmes, Faculté de Médecine, Campus de l'apprentissage, ... Par ailleurs, les élus et acteurs de la formation et de l'enseignement supérieur sont fortement mobilisés pour le développement de ce secteur, pour ne citer que la récente ouverture d'une formation doctorale (BAC +8) « risques et société » à l'UNîmes et l'implantation future de l'école d'ingénieurs HEI Isen à Nîmes.
- Complémentaires, **les secteurs principaux de l'économie** du PMNA se caractérisent par des dynamiques endogènes liées à des filières qui sont de véritables écosystèmes dans les domaines des services, du commerce, du bâtiment, de la santé... Avec des entreprises innovantes installées sur son territoire.
- Le secteur agricole constitue un atout pour l'avenir durable du territoire** : une agriculture reconnue et de qualité : labels, AOP, IGP..., de nombreuses filières, arboricole, viti-vinicole, porcine, bovine, plantes aromatiques, pain Raspailou, bio, bois, semences, qui participent à la renommée du territoire et façonnent ses paysages.
- Le PMNA est structuré par des axes routiers et ferroviaires performants qui génèrent de nombreux échanges. Le territoire est attractif à l'échelle du Gard, Nîmes et Alès se positionnant comme les villes-centres d'un bassin d'emploi qui rayonne au-delà des frontières du Pôle. Les flux de déplacements domicile/travail sont également conséquents à l'intérieur du PMNA, notamment entre les polarités nîmoise et alésienne. **Le renforcement de l'accessibilité et de la mobilité** est fondamental pour le développement du Pôle. Ainsi, plusieurs opérations sont menées : déploiement du Très Haut Débit, contrat d'axe pour l'amélioration de la desserte ferroviaire, création de haltes gares, poursuite de la mise à 2x2 voies de la RN106 et création d'une gare LGV au Sud-Est de Nîmes.

UN PROJET DE TERRITOIRE

En parlant d'une seule voix, avec des préoccupations structurantes, le Pôle Métropolitain permet d'avoir plus de poids et d'être plus audible auprès des institutions régionales, nationales et européennes.

Fruit de cette volonté politique partagée, **le projet de territoire définit les orientations et les actions prioritaires du PMNA pour les 10 prochaines années.**

Ses objectifs ?

- Renforcer le développement des territoires de Nîmes Métropole et d'Alès Agglomération.
- Développer des synergies entre les deux agglomérations.
- Se fédérer dans un contexte de réforme territoriale.
- Préparer les futures coopérations métropolitaines élargies.

CO-CONSTRUIRE LE PROJET DE TERRITOIRE

Le projet de territoire est l'aboutissement d'une réflexion approfondie, concertée et partenariale. C'est en février 2015, lors des sixièmes Assises du territoire Nîmes-Alès, que des groupes de travail composés d'élus et des Services des deux collectivités, ont mis la première pierre au projet de territoire autour de thématiques prioritaires :

- 1° Attractivité,
- 2° Activités économiques - industrie, artisanat, commerce, tourisme,
- 3° Formation, enseignement, recherche, innovation,
- 4° Mobilités,
- 5° Agriculture, ruralité.

Dans la foulée, des partenaires (organismes de formation, d'enseignement supérieur, de recherche, chambres consulaires, acteurs économiques)... ont été associés à la démarche d'élaboration du projet de territoire.



DES ENJEUX IMPORTANTS, DES ACTIONS CONCRÈTES

Depuis sa création, le PMNA a déjà engagé des actions concrètes pour le fonctionnement du territoire : amélioration de la circulation ferroviaire, acheminement du THD, approvisionnement en eau, ...

De nouveaux défis sont à relever pour répondre aux enjeux de structuration et de développement du territoire pour la décennie à venir :

- **Renforcer la mobilité et l'accessibilité,**
- Répondre à l'ambition de **développement d'un véritable pôle de formation, d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation** à l'échelle du PMNA.
- **Développer l'attractivité du territoire** : s'il dispose d'atouts importants, le PMNA doit renforcer sa notoriété auprès des acteurs économiques et partenaires universitaires. Le secteur touristique offre des marges de progrès significatives en matière de structuration et de valorisation du potentiel existant.

MOBILISER LES FORCES DU TERRITOIRE POUR RELEVER LES DÉFIS À VENIR

Se mobiliser, fédérer, mutualiser les compétences et les richesses, développer des coopérations avec une vision de long terme pour le développement durable du territoire, sont des ambitions partagées afin que le PMNA prenne toute sa place de troisième pôle de la région Languedoc-Roussillon Midi Pyrénées - un pôle régional complémentaire de Toulouse et de Montpellier et un pôle majeur de développement ; le Pôle Métropolitain se structurant aussi en tant que porte Sud-Est du territoire régional et du couloir rhodanien.



LES ÉLUS METTENT EN ŒUVRE LE PROJET DE TERRITOIRE

Une feuille de route, la mise en œuvre de premières actions pour faire reconnaître le PMNA auprès du grand public ainsi que le renforcement des moyens du Pôle Métropolitain démontrent toute la détermination des élus à agir.

1° LA FORMATION - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - RECHERCHE - INNOVATION

Constitue le fer de lance du développement du PMNA. C'est une ambition partagée qui se concrétise par le déploiement et la structuration de ces secteurs pour assurer une offre de formations de qualité et faire du Pôle Métropolitain, un territoire innovant à la pointe des processus de création.

ACTION !

Créer un campus « virtuel » formation enseignement supérieur - recherche innovation, élargir le Conseil de développement enseignement supérieur recherche - formation professionnelle de Nîmes Métropole au territoire du PMNA, améliorer les conditions d'accueil des étudiants, réaliser un atlas de la Formation - Enseignement Supérieur - Recherche à l'échelle du PMNA intégrant l'ensemble des formations, assurer la représentation du PMNA dans la refonte des pôles de compétitivité de la grande région.

>> CONCRÈTEMENT

- **1M€** investi par la Région pour l'installation de l'école HEI Isen à Nîmes, convention de partenariat entre Alès Agglomération et l'École des Mines d'Alès (institut Mines Télécom)
- **3,1M€** investis pour soutenir le développement du nouveau site et 30€/k/an, première rencontre du conseil de développement élargi au PMNA, le 8 décembre 2015 à Alès.

2° LA MOBILITÉ ET L'ACCESSIBILITÉ

Ce sont des vecteurs de compétitivité territoriale. Il est stratégique pour le PMNA, de continuer à développer des réseaux d'échanges performants pour répondre aux besoins d'avenir des populations et des entreprises.

ACTION !

Mettre en place une commission mobilités pour co-construire des positions communes sur les projets stratégiques et en assurer le portage politique et technique.

>> CONCRÈTEMENT

- Accélérer le processus de réalisation du contournement Ouest de Nîmes,
- Créer une halte ferroviaire au sein du quartier universitaire Hoche-Sernam en cohérence avec le développement de l'axe ferroviaire Nîmes Alès et le projet de campus Nîmes Alès ; les études ont été lancées par la SNCF en septembre 2015.

3° LE PÔLE MÉTROPOLITAIN EST RICHE DE SON TISSU ÉCONOMIQUE

Dans un contexte d'importantes mutations socio-économiques, le territoire doit identifier les leviers permettant de renforcer les secteurs d'activités stratégiques pour développer l'économie territoriale et favoriser l'accès à l'emploi.

ACTION !

Développer une stratégie de promotion commune du territoire aux échelles régionale, nationale et internationale avec les agences de développement OpeNîmes et Alès Myriapolis, mettre en place un observatoire socio-économique partenarial à l'échelle du PMNA, structurer les filières économiques endogènes d'intérêt métropolitain, engager le territoire métropolitain vers un développement économique numérique : santé, transports, services...

>> CONCRÈTEMENT

Organisation d'un Business Day à l'échelle du PMNA, le 24 novembre 2015 à Nîmes, en partenariat avec AxLR.



4° LE DÉVELOPPEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT

Il s'agit d'un projet historiquement porté par le Pôle Métropolitain. Vecteur stratégique de l'attractivité pour les habitants et les entreprises, il s'agit d'un domaine d'avenir.

ACTION !

Déployer la fibre numérique sur l'ensemble du territoire, développer les usages du numérique pour un développement socio-économique du PMNA.

>> CONCRÈTEMENT

Connexion THD de l'ensemble des ZAE du territoire et des centres des communes, relier les principaux points de présence des opérateurs numériques, mettre en place une Université du numérique en partenariat avec le tissu socio-économique.

5° NÎMES ET ALÈS COOPÈRENT

Depuis plusieurs années pour apporter des réponses à la problématique de pérennisation de l'accès à l'eau, dans la dynamique d'adaptation aux effets du changement climatique.

ACTION !

Assurer la pérennité de l'accès quantitatif et qualitatif à la ressource en eau pour l'agriculture et pour anticiper les besoins des futurs habitants.

>> CONCRÈTEMENT

Des études relatives à la recherche des possibilités de mobilisation de la ressource en eau du Rhône, retenues collinaires, sont en cours.

1-2/ MOBILITÉ ACCESSIBLE À TOUS : une offre de déplacements complémentaires et alternatifs à la voiture

1/ ORGANISATION ET FINANCEMENT DU RÉSEAU DE TRANSPORTS COLLECTIFS

DES ETATS GÉNÉRAUX

Nîmes Métropole a organisé pendant 3 mois, de juin à septembre 2015, des Etats Généraux pour résoudre une problématique qui se pose dans la plupart des autorités organisatrices de la mobilité : **comment assurer la soutenabilité du budget des transports dans un contexte de diminution des subventions de l'état et de nécessaire maîtrise des dépenses publiques ?** L'objectif fixé a été de rechercher des pistes d'économie et d'optimisation. C'est une démarche innovante qui a été saluée au niveau national. Elle a permis de réunir et de mettre autour de la table toutes les catégories d'acteurs du territoire concernées par la mobilité (exploitant du réseau, usagers, contribuables, entreprises, associations, élus, administration). Cela a permis de dresser un état exhaustif de la situation, de proposer des solutions et d'échanger sur des actions à mettre en oeuvre.



RATIONALISATION DE L'OFFRE

Afin de répondre aux enjeux de maîtrise budgétaire, un travail d'optimisation de l'offre a été mis en place et des mesures appliquées dès mai 2015. **Ces dispositions de réduction d'offre là où le rapport coût/usage n'était pas soutenable pour la Collectivité a permis de générer des économies pour la collectivité de l'ordre de 1,5 millions d'euros soit -5 % de la contribution de Nîmes Métropole au réseau de transport.** Ces modifications ont été trouvées aux endroits et moments qui impactent le moins possible la clientèle : seulement 3% des usages concernés.



MISE EN PLACE D'UN SYNDICAT MIXTE DE COORDINATION



Nîmes Métropole, le Conseil départemental du Gard, le Syndicat Mixte des Transports du Bassin Alésien ainsi que la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien ont identifié le besoin de mieux coordonner leurs services de transports en tant qu'Autorités Organisatrices de Transport. Effectivement, si les actions entreprises par chacun visent à améliorer la mobilité des habitants, elles restent cantonnées à leurs périmètres de compétence respectifs, ne favorisent pas systématiquement l'intermodalité et ne garantissent pas toujours une optimisation des coûts. Les réseaux Edgard et Tango fonctionnant aujourd'hui de manière complètement dissociée (sauf pour la desserte de la commune de Saint-Dionisy), un certain nombre de synergies peuvent permettre d'améliorer la lisibilité pour l'utilisateur et de rationaliser les moyens. **Le principe est donc d'élaborer un outil de coopération afin de trouver une complémentarité entre les différentes entités territoriales pour garantir l'efficacité, éviter tout empiètement et apporter un meilleur service à l'utilisateur.** Pour répondre au mieux à ces enjeux, les Autorités Organisatrices de Transport en Commun gardoises ont décidé la **création d'un syndicat mixte de coordination des transports publics** (syndicat mixte dit « SRU »), tel que défini par la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, à l'échelle du département du Gard et des quatre Autorités Organisatrices qui le composent.

MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU « TRAVAUX »

La réalisation des aménagements nécessaires à la mise en place du Tram' Bus T1 et à la restructuration du réseau autour de l'Ecusson ont obligé à tenir compte des impacts de circulation. Le réseau a donc été modifié afin de limiter les nuisances pour l'utilisateur. Les réductions de fréquences de certaines lignes, liées à la réduction de leur vitesse de circulation et à un enjeu de fonctionnement à coûts constants, ont été compensées par la mise en place de véhicules articulés permettant de proposer une capacité de prise en charge suffisante. Pendant la durée des travaux, la ligne T1 et les parkings relais fonctionnent sans changements et permettent un accès facilité au centre-ville.

RÉALISATION DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITÉ

Le Schéma Directeur d'Accessibilité - Agenda d'accessibilité programmée (SDA AD'AP) est un outil de programmation exigée par l'ordonnance du 26 septembre 2014. Cette ordonnance prévoit un certain nombre de dispositions relatives aux obligations d'accessibilité en matière de transport public ; elle revient sur l'accessibilité totale exigée par la loi sur l'accessibilité de 2005 (qui avait amené à réaliser le SDA approuvé en 2011), cette ordonnance introduit la notion d'arrêts prioritaires à mettre en accessibilité.

Nîmes Métropole a donc élaboré son « SDA AD'AP », dans les délais imposés par la loi et avec la participation des acteurs concernés par l'accessibilité par le biais d'une concertation, organisée avec les représentants institutionnels et les associations représentantes des personnes à mobilité réduite. Elle s'est déroulée lors de quatre réunions en juin et juillet 2015.

Outre une description du réseau de transport (infrastructures et matériel roulant) et de son « niveau » d'accessibilité, **le SDA AD'AP présente la liste des points d'arrêts dits prioritaires**. Les arrêts prioritaires ont été déterminés suivant les critères émis par les décrets d'application : arrêt sur ligne structurante, proximité de générateurs de déplacements et d'établissement recevant des personnes âgées ou handicapées...

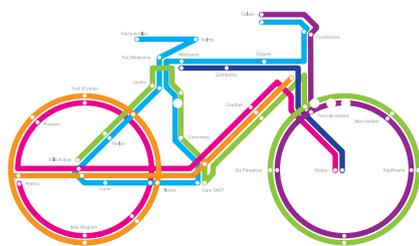
La durée de réalisation du SDA AD'AP est fixée à 3 ans pour le transport public urbain, soit la période 2016-2017-2018. Une trentaine d'arrêts seront mis en accessibilité sur chacune de ces années, pour un budget annuel de 800 000€ HT, soit un total de 2 400 000€ HT.

En 2018, l'ensemble des arrêts prioritaires du réseau de transports de Nîmes Métropole sera accessible, conformément à l'exigence de l'ordonnance.

2/ ECO-MOBILITÉ

PLAN DES MOBILITÉS ACTIVES 2015- 2017

Nîmes Métropole a voté un plan de déploiement des mobilités actives en visant deux objectifs : trouver une réponse aux déplacements quotidiens de courte distance pour les résidents de l'Agglomération, favoriser le report modal en offrant une alternative « vélos + transports en commun » (urbains, cars, train) aux usagers résidant dans et hors de l'Agglomération. Pour ce faire, **le développement des services vélo TANGO devrait permettre de faire découvrir le vélo et particulièrement le vélo électrique pour les déplacements quotidiens et de sécuriser le stationnement des vélos individuels avec l'installation de nouvelles consignes.**



Zoom

véloTANGO

Triplement de la flotte de vélos (de 100 vélos à 330 vélos) : 180 Vélos assistance électrique supplémentaires depuis juillet 2015, ce qui multiplie par 6 la flotte de Vélos assistance électrique disponibles.

L'AIDE AUX COMMUNES POUR LE DÉVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES CYCLABLES

- Participation aux études de Plans Locaux de Déplacements et de Schémas Modes Actifs (aides de l'ADEME : 50%, aide de Nîmes Métropole : 20%).
- Participation au financement de l'aménagement des infrastructures en faveur des modes actifs aux travers de fonds de concours dont le plafond est porté à 250 000 euros pour les communes ayant arrêté un schéma directeur de modes actifs ou un plan local de déplacements.

LANCEMENT DU SITE CO-VOITURAGE AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU GARD

En complément de son réseau de transport et des actions en faveur des modes doux et des déplacements alternatifs à la voiture individuelle, Nîmes Métropole s'est associée au Conseil départemental afin de proposer aux usagers, le développement d'une politique partenariale visant à favoriser la pratique du covoiturage.

Cette collaboration a donné lieu à une première étape de lancement d'un Site Internet de covoiturage.



ENQUÊTE MÉNAGES/DÉPLACEMENTS

La collecte d'informations réalisée du 4 novembre 2014 au 6 mars 2015 a permis d'obtenir une base de données de 18 500 déplacements de 2500 ménages et 5300 personnes. Les déplacements domicile/travail sont un élément très structurant de la mobilité quotidienne. C'est pourquoi, Nîmes Métropole a choisi de diligenter cette enquête sur ses 27 communes en plus de 29 autres communes voisines, dont plus de 40 % des habitants viennent travailler sur l'Agglomération Nîmoise

L'Enquête Ménages Déplacements est une enquête labellisée «Standard CERTU» (Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques), utilisée par de nombreuses collectivités et cofinancée par l'Etat.



SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT DU SYNDICAT MIXTE D'ELECTRIFICATION DU GARD

Sur les schémas directeurs d'implantation de bornes de recharges publiques pour véhicules électriques sur le département du Gard.

PDE

Pour mieux accompagner les entreprises et les administrations, Nîmes Métropole a fait évoluer sa convention PDE pour compléter notamment, l'offre d'un abonnement à tarif réduit pour les salariés (le PASS SALARIE = 2 abonnements mensuels gratuits sur un an) par la nouvelle offre de covoiturage développée en partenariat avec le Conseil départemental du Gard. L'accompagnement des entreprises et administrations consiste en un conseil personnalisé et une aide technique pour : réaliser le diagnostic de l'entreprise (outils de diagnostics en ligne), élaborer de son plan d'action, étudier ou tester des solutions innovantes en collaboration avec les établissements et apporter une information ciblée sur les dessertes des sites concernés. **Plus de 13 000 salariés sont concernés par ces nouvelles conventions.**

Zoom

Objectifs 2016

- Publication des résultats de l'enquête Ménages/Déplacements.
- Mise en place de la révision du Plan de Déplacements Urbains.
- Elaboration des actions « Etats Généraux » dans la perspective de la restructuration du réseau prévue avec la mise en service de T1 autour de l'Ecusson en janvier 2017.
- Développement des schémas Modes Doux et Plan locaux de déplacements dans les communes.
- Réalisation des aménagements nécessaires à l'amélioration du réseau : parking relais Calvas, aménagements vitesse commerciale sur l'axe Est-Ouest principalement.
- Poursuite de la mise en accessibilité du réseau dans le cadre du nouveau Schéma Directeur AD'AP.

3/ DÉVELOPPER LE RÉSEAU DE TRANSPORT COLLECTIF EN SITE PROPRE : UNE CONTRIBUTION IMPORTANTE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'année 2015 a été marquée par le démarrage des travaux de l'extension nord de la ligne 1 de BHNS autour de l'Ecusson. A travers la conduite du chantier, des actions en faveur de l'insertion, de la préservation de l'environnement et de la vie locale sont mises en place. La poursuite du développement du réseau de TCSP a été menée à travers la conduite des études et procédures sur les deux projets suivants : Extension Sud de la ligne 1 (Nord/ Sud) de TCSP vers Caissargues sur 3,2 km et réalisation de la ligne 2 de TCSP (Axe Est/ Ouest) entre le Centre Hospitalier Universitaire Carémeau à l'Ouest et la SMAC (Scène de Musiques Actuelles) à l'Est, sur 11,5 km environ.



Afin d'accompagner le chantier de l'Ecusson et anticiper l'évolution du réseau de bus associé à la mise en service de l'extension Nord de la ligne T1 prévue fin 2016, **l'achat et la mise en circulation de 11 bus articulés performants ont été réalisés fin 2015.**

LES TRAVAUX D'EXTENSION DE LA LIGNE 1 DE TCSP

L'année 2015 a été marquée par le démarrage des travaux pour le projet d'extension nord - section 1 (Ecusson) - de la ligne T1 de BHNS. Tout d'abord, les travaux préparatoires se sont déroulés de février à septembre 2015. Au cours de cette période, les réseaux humides (eau pluviale, adduction en eau potable et assainissement) ont pu être déviés (pour ceux se trouvant sous la future plateforme béton du BHNS) et renouvelés pour les plus anciens en lien avec la Direction Eau Assainissement (DEA) de Nîmes Métropole et le Service pluvial de la Ville de Nîmes.

Les concessionnaires (ERDF, GRDF, Orange) ont également dévié leurs réseaux se situant dans l'emprise de la future plateforme BHNS pendant cette période préparatoire. Nîmes Métropole étant propriétaire de son réseau fibre (réseau multiservice ou RMS), les travaux de déviation ont également été réalisés dans le cadre du projet en lien avec la DSI.

Ensuite, les travaux d'infrastructure ont débuté en novembre pour une durée de chantier de 14 mois (fin des travaux prévue en décembre 2016). Le Marché principal concerne les travaux d'infrastructures et de revêtements. D'autres marchés nécessaires à la réalisation du projet ont également été attribués au cours de l'année 2015 : « Signalisation Lumineuse de Trafic », « Abris de station BHNS », et « Eclairage public équipements et réseaux urbains dynamiques ».

Les derniers marchés de travaux, nécessaires à la réalisation du projet, seront attribués au premier trimestre 2016 : « Réseau de transmission RMS - GTC - Systèmes d'exploitation stations », « Travaux d'espaces verts, plantations et système d'arrosage », « Mobilier urbain », « Grille d'entourage d'arbres » et « Fontaines ».



Les actions en faveur de la vie de locale

Un vaste dispositif de communication et d'accompagnement des riverains et des commerçants a été mis en place par Nîmes Métropole :

- Recrutement de médiateurs, véritables relais terrain de Nîmes Métropole auprès des riverains.
- Annonces presse tous les lundis dans le journal Midi Libre : informations pratiques, campagnes de communication pour les commerçants, ...
- Point information radio France Bleu Gard - Lozère tous les jours : une minute, deux fois par jour un point sur les travaux, l'organisation du chantier, où trouver l'information, ...
- Flash info : documents distribués aux riverains impactés par les travaux et mis en ligne sur le Site Internet. Présentation « des perturbations » avec actualisation mensuelle.
- Site Internet dédié aux travaux : informations pratiques de stationnement, des travaux en cours, des rues fermées, ...
- Réunions commerçants : Toutes les semaines, réunion avec les commerçants des boulevards de l'Ecusson au Forum Tram'Bus Ecusson (FTE).
- Mise en place d'une Commission d'Indemnisation Amiable (CIA) afin d'indemniser les commerçants des préjudices subis par les travaux suite à une délibération prise par Nîmes Métropole, le 15 décembre 2014.
- Mise en place d'une régie de vente de titres de stationnement aux commerçants de l'Ecusson depuis fin 2015. L'objectif de cette régie est de vendre des titres de stationnement à un tarif modique aux commerçants participants afin que ces derniers puissent les distribuer gratuitement à leur clientèle. Tous les parkings de l'Ecusson sont concernés par cette mesure incitative en faveur du dynamisme du centre-ville de Nîmes en période de travaux.
- Mise en place de différents panneaux de communication : panneaux d'entrées de Ville indiquant les travaux, panneaux de jalonnement sur le linéaire du projet (les places, les futures stations),...

Les actions en faveur de l'insertion par l'emploi

Un dispositif d'insertion par l'emploi a été intégré dans tous les Marchés de travaux le permettant. A titre d'exemple, le Marché infrastructure et voirie (le plus important en terme d'heures de travaux) exige un recours à l'insertion à hauteur de 10 % du volume total d'heures travaillées.

Concernant l'environnement du chantier, des mesures spécifiques ont été intégrées dans les clauses des Marchés de travaux : recrutement au travers du Marché infrastructure d'une personne dédiée à l'environnement et à la bonne tenue du chantier, contraintes spécifiques imposées aux titulaires des Marchés de travaux en terme de gestion des déchets et de respect de l'environnement.

LANCEMENT DU PROJET D'EXTENSION SUD DE LA LIGNE 1 DE TCSP

L'année 2015 a également été marquée par le lancement de l'opération d'extension sud de la ligne T1. Après un premier semestre consacré aux études de faisabilité, le Conseil communautaire a approuvé le programme initial de l'opération d'extension sud de la ligne T1, ses objectifs, son l'enveloppe prévisionnelle et les modalités de concertation par délibération du 6 juillet 2015.

Ainsi, du 7 septembre au 9 octobre, s'est tenue la concertation relative à l'extension sud de la ligne T1 du Tram'Bus. Le projet soumis à la concertation proposait un prolongement sur une longueur de 3,2 km le long de la route de Saint-Gilles jusqu'à la limite sud de Caissargues, en deux sections, pour un montant de 16 millions d'euros.

L'objectif est de desservir ce bassin de vie de 35 000 habitants, qui constitue une zone au fort potentiel économique, avec notamment l'aéroport de Nîmes, la base militaire de Garons et la zone d'activités Mitra. Le but est aussi d'encourager les automobilistes à utiliser des modes de transports alternatifs afin de réduire les nuisances liées au trafic.

Le public a plébiscité la réalisation complète de l'extension sud de la ligne de T1 (97% d'avis écrits favorables au projet). Le moment marquant de cette concertation aura été la réunion publique qui s'est déroulée à Caissargues le 17 septembre avec plus de 150 personnes, en présence des élus des communes et du Président de Nîmes Métropole.

Au regard du bilan de la concertation, Nîmes Métropole a approuvé la réalisation du programme d'aménagement sur 3,2 km environ, tel que proposé à la concertation et comprenant les deux sections envisagées, celles-ci étant complétées de parcs relais, dont la définition et la localisation seront précisées à l'issue des études d'avant-projet (Délibération du 7 décembre 2015).

Dans la foulée de la concertation, les études de maîtrise d'œuvre vont s'engager. Les études de conception vont être réalisées sur un an (2016), en vue d'une enquête publique au second semestre 2017. L'objectif de mise en service est prévu fin 2018.

POURSUITE DU PROJET DE TCSP EST/ OUEST EN MODE BHNS

Concernant la réalisation de la ligne 2 de TCSP (Axe Est/ Ouest) entre le Centre Hospitalier Universitaire Carémeau à l'Ouest et la SMAC (Scène de Musiques Actuelles) à l'Est, sur 11,5 km environ, l'année 2015 a été décisive. L'organisation de la Maîtrise d'Ouvrage a été consolidée à travers la désignation d'un assistant à Maître d'Ouvrage (SPL AGATE) et la désignation d'un chef de Projet dédié, placé sous l'autorité de la Direction des Investissements Transport et TCSP.

Lors du Conseil Communautaire du 6 juillet 2015, le coût d'objectif, le programme initial de l'opération ainsi que des modalités de concertation ont été approuvés. La consultation de la Maîtrise d'œuvre a eu lieu et une large concertation va s'engager (du 11 janvier au 11 avril 2016), les études d'avant-projet seront réalisées sur la base du projet qui aura été retenu.

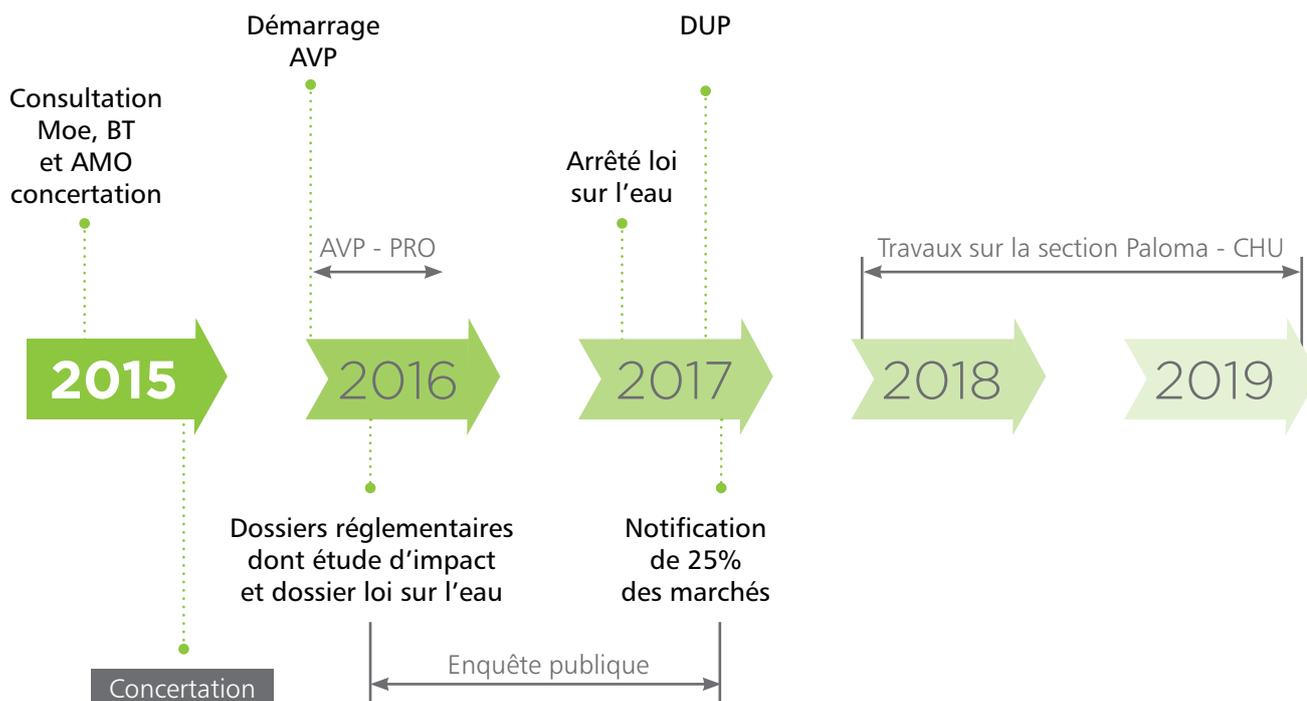
Dans le contexte énergétique actuel, les modes de transport comme le BHNS apportent une solution durable tout en améliorant l'attractivité des transports collectifs et leur confort. Ce type de réalisation permet de redistribuer l'espace urbain alentour, au profit des modes doux et des piétons. Pendant la phase de conception du projet, les contraintes hydrauliques et environnementales seront prises en compte, des réflexions seront menées sur le matériel roulant pour le rendre le moins polluant possible.



Zoom Tram'Bus diagonal c'est...

 40 000 voyageurs/jour à terme	 1 réseau de pistes cyclables associé
 1 toutes les 5 à 8 minutes	 30MN Temps de trajet de Paloma au CHU
 118M€ HT investis	

PLANNING POUR LES ANNÉES 2016 À 2019



LE MATÉRIEL ROULANT

L'année 2015 a été marquée par un tournant décisif dans la stratégie d'acquisition des bus de Nîmes Métropole. **En effet, les véhicules articulés ont fait leur grand retour sur les lignes régulières du réseau, pour absorber la charge de clients, assurer un niveau de qualité de service suffisant et réduire le nombre de véhicules et donc les coûts d'exploitation, tout en améliorant la productivité.**

Ainsi, depuis novembre 2015, onze bus articulés absorbent une partie de la charge sur certaines lignes à forte fréquentation (Lignes A, B, C, H) et très impactées en terme de baisse fréquence pendant le réseau travaux, sans avoir à générer de surcoûts de fonctionnement supplémentaires.

Les 11 bus articulés disposent de 4 portes, avec des ouvertures de type métro, afin de fluidifier la sortie des clients usagers du transport public. Ils bénéficient d'un plancher bas, ce qui les rend accessibles aux personnes à mobilité réduite.

D'une longueur de plus de 18 mètres, chaque bus affiche une capacité totale importante de 177 places (29 places assises, et 147 places «debout»).

A l'instar des 11 véhicules standards CITARO C2 acquis en 2014, l'intérieur des bus est habillé aux couleurs de l'Agglo. Cet espace lumineux et spacieux permet l'accueil de deux personnes à mobilité réduite et dispose de plusieurs appuis ischiatiques.

Ces nouveaux bus disposent d'un vrai confort intérieur, avec un parquet chaleureux. Ils sont plus larges et plus lumineux que leurs prédécesseurs, grâce à l'ajout



d'un espace supplémentaire doté de grandes vitres et des diodes électroluminescentes (LED). **Par ailleurs, ils respectent la norme Euro 6, permettant de diminuer les émissions autorisées d'oxydes d'azote (-80 %) mais aussi d'hydrocarbures (-72 %) et de particules (-50 %).** Une innovation a été mise en place et mérite d'être soulignée : **un système de micro-hybridation.** Il s'agit d'un module de récupération d'énergie. L'énergie électrique est récupérée lorsque le véhicule est en phase de décélération et stockée dans les batteries dites «Supercaps».

Cette énergie est restituée en phase d'accélération. **La micro-hybridation permet un gain de consommation de l'ordre de 3 %.** Pour compléter le parc, six bus articulés supplémentaires vont être acquis afin d'atteindre un nombre de 17 bus articulés fin 2016. L'ensemble des véhicules sera déployé sur le réseau de transport restructuré dès la mise en service de la ligne T1 autour de l'Ecusson fin 2016.

4/ LA POLITIQUE FERROVIAIRE AU NIVEAU RÉGIONAL

Nîmes Métropole a participé au 8ème sommet des Villes et Agglomérations pour la Grande Vitesse et l'Interconnexion Ferroviaire du Couloir Méditerranéen qui s'est tenu le 13 octobre 2015 à Montpellier.

Ce sommet a été l'occasion de réaffirmer les exigences et les demandes formulées lors des précédents sommets et de porter d'une même voix le projet de création d'un territoire transfrontalier collaboratif et innovant. Ce projet s'appuiera sur la mise en réseau de villes structuré autour d'un corridor ferroviaire performant. Le Corridor Méditerranéen s'inscrit en effet parmi les lignes prioritaires voyageurs et fret du Réseau Transeuropéen de Transports (RTE-T) retenues par la Commission Européenne.

L'ambition portée par le sommet des Villes et Agglomérations est de développer une stratégie globale et intégrée de la connexion ferroviaire avec l'objectif de maximiser l'efficacité, la rentabilité et la cohérence des investissements déjà réalisés.

Pour son 8ème Sommet, le Comité a particulièrement insisté sur le soutien indéfectible en faveur du projet de Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan (LNMP), un tronçon essentiel du Corridor Méditerranéen.

5/ LA GARE LGV DE NÎMES MANDUEL/REDESSAN

Nîmes Métropole s'est fortement impliquée au côté de SNCF Réseau, maître d'ouvrage de la Gare LGV, dans la conduite des études d'avant-projet. Le comité de suivi des co-financeurs du projet de juin 2015 a entériné le choix du parti architectural validé par le Président de Nîmes Métropole ainsi que par les maires de Manduel, de Redessan et par le Sénateur-Maire de Nîmes.

Une étroite coordination a été mise en place afin de faciliter l'insertion de la future gare au sein de son territoire d'accueil, notamment en matière d'accessibilité, de multimodalité et de localisation des poches de stationnement courte et longue durée.

La volonté de voir réalisée, dès la mise en service de la gare LGV, une troisième voie à quai pour le fonctionnement optimale de la gare TER et une bonne coordination TER/TGV a été fortement portée par Nîmes Métropole auprès de SNCF Réseau et des co-financeurs. Une avancée significative s'est ainsi traduite par l'inscription des études de cette troisième voie dans le cadre du CPER adopté en 2015.

La préoccupation de Nîmes Métropole de pouvoir optimiser l'usage de la ligne « classique » et d'améliorer l'interconnexion TGV /TER s'inscrit dans une recherche de soutenabilité et de durabilité des investissements en cours de réalisation. Elle rejoint en cela les objectifs affirmés par le comité des Villes et des Agglomérations pour la grande vitesse et l'interconnexion ferroviaire lors de son 8ème sommet.

LA POURSUITE DU SUIVI DU CONTOURNEMENT FERROVIAIRE NÎMES/MONTPPELLIER

Nîmes Métropole a poursuivi son assistance auprès des 11 communes traversées par la future ligne ainsi que la recherche de solutions techniques permettant la résolution de plusieurs difficultés en phase travaux.

Une étude sur le devenir de la base travaux Oc'Via à partir de 2018 a été réalisée. D'une superficie de 60ha, cette base travaux pourrait constituer une opportunité intéressante pour la localisation de projets publics d'intérêt général. La réflexion sera poursuivie en 2016 afin de convenir de l'opportunité d'acquérir le foncier auprès de SNCF Réseau.



LE PROJET URBAIN MULTIMODAL

Nîmes Métropole a attribué, pour son Projet Urbain Multimodal et suite à une procédure de dialogue compétitif qui s'est déroulée tout au long de l'année 2014, un accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine.

Le titulaire du marché, attribué en février 2015, est le groupement Reichen et Robert et Associés / Atelier J. OSTY / ARCADIS / ALPHAVILLE / OASIS / R.RIBI & associés. Les objectifs de l'opération ainsi que les modalités de concertation ont été adoptés par les Conseils communautaires des 23 février et 26 mai 2015.



Nîmes Métropole a décidé de mettre en place une démarche de concertation préalable au plus près du territoire en associant les élus et habitants des communes de Manduel et Redessan, les agriculteurs locaux et les acteurs économiques à l'échelle de Nîmes Métropole. Cette démarche a vocation à s'ouvrir aux élus de Nîmes Métropole, aux partenaires territoriaux de Nîmes Métropole et ensuite plus largement, au grand public.

Il s'agit notamment d'assurer la meilleure intégration possible du projet de PUM dans le territoire, d'une part en préservant ce qui est localement important et d'autre part, en favorisant les synergies entre les perspectives de développement locales et les dynamiques potentiellement apportées par le projet. Il s'agit également d'approfondir la vocation économique future du PUM.

Zoom

Différentes démarches de travail ont donc été mises en oeuvre depuis le printemps 2015 à différentes échelles territoriales et pour différentes thématiques et se poursuivront tout au long de l'année 2016 :

- **Travail d'écoute de 70 acteurs locaux**
- **Démarche de concertation**
 - Projet de développement communal pour Redessan.
 - Projet de développement communal pour Manduel.
 - Projet de développement des activités agricoles pour les agriculteurs de Manduel et Redessan.
 - Définition de la vocation économique en collaboration avec un groupe de travail composé de chefs d'entreprises et acteurs économiques du territoire, d'élus et responsables des Services de Nîmes Métropole.

LES OBJECTIFS 2016

- Poursuivre l'accompagnement des communes concernées par la réalisation du CNM,
- Porter au niveau de la grande région les enjeux du ferroviaire sur le territoire de Nîmes Métropole,
- Poursuivre le travail de concertation au niveau du PUM engagé en 2015 et en tirer le bilan avant la fin d'année 2016,
- Finaliser le travail réglementaire avec SNCF Réseau pour le dépôt de l'Etude d'Impact de la Gare et de la voie d'accès,
- Engager les études opérationnelles de la voie d'accès,
- Poursuivre l'action foncière.

11-1/ UNE POLITIQUE ÉCONOMIQUE au profit de l'attractivité et du rayonnement de l'Agglomération



Nîmes Métropole est « terre de développement économique durable » : des atouts, une stratégie de partenariat pour faire émerger des projets, de l'innovation et une démarche responsable qui concilie offre territoriale, création d'emplois et qualité du cadre de vie.

1/ UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AU SERVICE DES ENTREPRENEURS

Nîmes Métropole considère le développement économique comme une compétence essentielle du développement du territoire et le vecteur principal de son action pour les années à venir.

Après la mise en œuvre de premières infrastructures et des zones d'activités, Nîmes Métropole souhaite se positionner comme le catalyseur du développement économique et de la création d'emplois en optimisant toutes les ressources du territoire au profit de la création, du développement et de l'implantation d'entreprises.

Pour agir, Nîmes Métropole s'organise autour d'axes et de filières prioritaires en favorisant la création d'emplois qualifiés et stratégiques.

Enfin, Nîmes Métropole complète son action d'adéquation emploi-formation en s'appuyant sur un conseil de développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la formation professionnelle.



2/ LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : UN PLAN OPÉRATIONNEL ET DE MULTIPLES POLITIQUES

1 - L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES ÉCONOMIQUES : zones d'activités économiques, requalification des zones communautaires existantes, pépinières d'entreprises.

- Cette mission vise à offrir aux entreprises un environnement professionnel performant et structurant
 - Actiparc Mitra à Garons et Saint-Gilles - 85 hectares dédiés aux activités liées aux risques et la Sécurité Civile, la logistique, l'aéronautique et le tertiaire.
 - Actiparc Scientifique et Technique Georges Besse à Nîmes - 15 hectares dédiés aux technologies, à la recherche, à la formation et au tertiaire.
 - Actiparc de Grézan à Nîmes - 90 hectares dédiés à l'industrie, à la logistique et au transport.
 - Actiparc de Bouillargues - 15 hectares dédiés aux activités santé et tertiaire et aux PME/PMI.
 - Futur Actiparc du Tec à Marguerittes - 30 hectares environ de superficie.
- L'entretien des zones d'activités communautaires (voiries, réseaux, espaces verts et nettoyage) est



assuré dans le cadre de marchés passés avec des entreprises spécialisées, chacune dans leur domaine d'intervention. La maîtrise d'œuvre est assurée, sous le contrôle de Nîmes Métropole, dans le cadre d'une convention de mutualisation partielle des services techniques de la commune de Nîmes.

- L'exploitation normale de la pépinière d'entreprises Nîmes Valdegour ne devrait exiger aucun investissement en 2016.
- Plateforme aéroportuaire : la Direction du Développement Economique pour le compte du syndicat mixte de l'aéroport participe au suivi des travaux de mise en sécurité de l'aérogare, travaux réalisés par le syndicat mixte dans le cadre d'un mandat confié à la SPL AGATE.

2 - L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DE PLATEFORMES TECHNOLOGIQUES

Par le financement d'équipements structurants, notamment dans les domaines de la gestion des risques (risques chroniques et émergents à impacts environnementaux sur la santé ; risques majeurs et systèmes innovants et complexes d'instrumentation et moyens de surveillance), de la métrologie, des biotechnologies, thérapies innovantes et dispositifs médicaux, et de la longévité.

3 - LE DÉVELOPPEMENT DE SYNERGIES ENTRE LES ACTEURS DE L'ÉCONOMIE LOCALE ET RÉGIONALE, LA RECHERCHE ET L'ENSEIGNEMENT DANS LES FILIÈRES PRIORITAIRES

Soutien au développement d'une offre d'enseignement supérieur et recherche pour renforcer l'attractivité : cofinancement d'infrastructures, d'équipements de bourses doctorales et post-doctorales pour soutenir le développement des équipes de recherche endogènes et attirer de nouvelles équipes.

4 - LE SOUTIEN AUX STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS OU D'ENTREPRISES

- Soutien de structures partenaires (CEEI de Nîmes, Plateforme d'initiatives locales, Transfert LR, conciergerie d'entreprises ...).
- Soutien aux pôles de compétitivité labellisés par l'Etat (Risques, Eurobiomed, Optitec, ...).

5 - UNE POLITIQUE DE SOUTIEN À DES AXES ET FILIÈRES PRIORITAIRES

- Risques, Sécurité Civile et Aéronautique.
- Silver Economy et dispositifs médicaux.
- Technologies numériques et industries créatives, orientées autour des usages touristiques et culturels.

6 - LE SOUTIEN À L'AGRICULTURE

- Journées Méditerranéennes des Saveurs.
- Aide aux circuits courts et promotion de l'arboriculture.
- Syndicat des oléiculteurs du Gard.
- Syndicat des Costières de Nîmes.

7 - L'ANIMATION ÉCONOMIQUE

• Les Matinales et Rencontres de Nîmes Métropole

Les Matinales de Nîmes Métropole sont des rencontres régulières qui associent les mondes économique et académique, afin de dialoguer et échanger sur des thèmes alternativement, économiques, scientifiques, techniques, organisationnels, ... sur un sujet chaque fois renouvelé. Nîmes Métropole fait intervenir ainsi chaque mois, devant un public de chefs d'entreprises, des

experts qui présentent des méthodes, bonnes pratiques et conseils et des praticiens qui en décrivent la mise en œuvre opérationnelle dans leur propre entreprise.



Zoom

En 2015, 7 Matinales et Rencontres ont été proposées.

L'objectif affiché pour 2016 sera d'organiser un nombre de matinales équivalent à la moyenne des 6 dernières années soit 7/8.

• Le soutien à des manifestations

Six réunions de clusters et pôles de compétitivité et congrès ont été co-organisées ou accueillies par Nîmes Métropole au Colisée à Carré d'Art ou à Paloma à Nîmes. Cette démarche sera poursuivie en 2016.

8 - LA STRATÉGIE DE PROSPECTION D'ENTREPRISES ET DE PROMOTION TERRITORIALE

La stratégie de prospection d'entreprises et de promotion territoriale de Nîmes Métropole est une politique aujourd'hui validée et pérennisée depuis plusieurs années.

Cette ambition s'est concrétisée en 2015 par la création de l'Agence partenariale de Développement Economique OpeNîmes-Métropole qui est chargée spécifiquement de réaliser la stratégie de prospection d'entreprises et de promotion territoriale de Nîmes Métropole.

L'ensemble de ces moyens constitue le socle de la politique de développement économique de Nîmes Métropole, celle-ci ayant pour seuls objectifs : la création et le développement d'entreprises et d'emplois sur le territoire.



11-2/ LA BIODIVERSITÉ comme cadre de vie et de développement

Située entre Garrigues et Camargue, l'Agglomération bénéficie d'un cadre de vie exceptionnel. Le territoire de Nîmes Métropole connaît de profondes et rapides mutations : étalement urbain, fermeture des milieux naturels, enrichissement des espaces agricoles... Face à ce constat, et dans le cadre de sa politique paysagère, Nîmes Métropole a souhaité développer différentes actions de sensibilisation et de gestion.

1/ FAIRE DÉCOUVRIR POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ET PROTÉGER

La découverte et la préservation des paysages et de la biodiversité qui y est associée passent nécessairement par la sensibilisation. Consciente de ces enjeux, Nîmes Métropole a développé des outils et mis en œuvre des actions en vue de préserver et de valoriser cette richesse.

En 2015, l'Agglomération a ainsi assuré :

- Le suivi, l'entretien et la valorisation des quelques 300Km d'itinéraires de randonnée multi-activités dont elle a la charge.
- Le développement d'un programme d'animation grand public empruntant les itinéraires de randonnée et valorisant le patrimoine bâti et naturel des communes de l'agglomération.

En 2016,
il conviendra de poursuivre les actions préalablement engagées et de proposer une valorisation dématérialisée des itinéraires multi-activités.

1 - DÉVELOPPER DES OUTILS PARTAGÉS

Nîmes Métropole a souhaité également développer des chartes paysagères et environnementales. Outil non réglementaire, elles sont basées sur l'appropriation et l'engagement moral des acteurs d'un territoire.

Aujourd'hui, Nîmes Métropole soutient financièrement les Chartes paysagères des Costières et de la Vaunage. Elle assure en collaboration avec le Pays Garrigues et Costières de Nîmes, l'animation de la Charte des garrigues intercommunales.

En 2016,
il s'agira de poursuivre les partenariats engagés en assurant une cohérence entre les actions engagées sur les différents territoires et les enjeux de développement de l'Agglomération.

2 - CONSTRUIRE UNE POLITIQUE AGRO-ENVIRONNEMENTALE

Le lien entre agriculture et biodiversité est une réalité. En façonnant son territoire, l'homme a créé des espaces de vie pour de nombreuses espèces aujourd'hui menacées. Souvent perçue comme une contrainte, cette spécificité est avant tout une chance pour notre territoire, de réfléchir autrement son développement et de maintenir une agriculture de qualité.

En 2015, Nîmes Métropole est ainsi devenue structure opératrice du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) « Garrigue Costière Vistrenque ». Au travers de ce dossier, il s'agit de définir plus globalement la politique agro-environnementale qui sera engagée sur 3 ans dans le cadre de la contractualisation des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC). Parallèlement à cela, l'Agglomération a maintenu son rôle de structure coordinatrice du site Natura 2000 « Costière nîmoise ». Outre la contractualisation des MAEC, l'enjeu est aussi de développer des études et inventaires visant à mieux connaître la répartition des espèces protégées de la zone.



En 2016,
il s'agira pour Nîmes Métropole, d'assurer la coordination de ces deux programmes avec la volonté de mettre en œuvre une stratégie de réalisations des nombreuses mesures compensatoires.

2/ DANS LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE, LA BIODIVERSITÉ EST PRISE EN COMPTE

Nîmes Métropole a été force de proposition dans le cadre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique du Languedoc-Roussillon et le sera pour l'élaboration du SCOT Sud Gard et des autres documents de planification de son territoire. Les objectifs ? Permettre une prise en compte opérationnelle des trames vertes et bleues et faire appliquer : éviter, réduire, compenser les impacts environnementaux de ces documents.

ACCOMPAGNEMENT ENVIRONNEMENTAL DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT

En 2015, Nîmes Métropole a proposé de mettre à disposition des parcelles sur son patrimoine du domaine de Vallongue pour l'accueil de mesures compensatoires destinées au développement du Rollier d'Europe sur ce secteur. Les travaux d'aménagement (ouverture de secteurs de garrigue et plantation d'arbres) seront réalisés dans le courant de l'année 2016.

Dans le cadre de la réalisation de mesures compensatoires liées aux espèces protégées, la recherche de parcelles constitue une étape fastidieuse qui peut fragiliser les plannings de réalisation des opérations si elle n'est pas bien prise en compte en amont. Pour répondre à ce besoin d'anticipation et d'aménagement de son territoire, **Nîmes Métropole a signé, en fin d'année 2015, une convention la Chambre d'Agriculture du Gard. Cette convention permet par anticipation, de rechercher un volume important de parcelles sur lesquelles les agriculteurs seraient prêts à engager des changements de pratiques culturales pour favoriser l'accueil des espèces protégées.**

Nîmes Métropole souhaite implanter ces mesures de gestion sur des secteurs à forte valeur écologique en lien avec le SRCE ou les Programmes Nationaux d'Action (PNA) par exemple. Ce service, qui est déjà opérationnel, doit bénéficier aux porteurs de projets d'aménagements publics comme privés. Il sera mis en œuvre dès le début d'année 2016. Afin d'anticiper les besoins à l'échelle du territoire de Nîmes Métropole, un travail sera engagé en 2016 avec l'Agence d'Urbanisme.

Sur les sujets environnementaux, un accompagnement transversal des Services de Nîmes Métropole a été proposé en 2015 par le Service développement durable. Le projet du Pôle Urbain Multimodal de Manduel/Redessan, le développement des Actiparcs communautaires ont par exemple fait l'objet d'un suivi particulier. Ce travail sera reconduit en 2016 dans une logique d'amélioration continue.



11-3/ RÉDUIRE À LA SOURCE et gérer les pollutions et les déchets



1/ 2015 : DÉBUT DES GRANDS CHANTIERS DU MANDAT ET OPTIMISATION DU SERVICE

Les grands projets du mandat, harmonisation des taux de TEOM où mise en œuvre du schéma directeur des déchèteries ont démarré. 2015 est également une année charnière pour l'optimisation du service, avec le renouvellement de l'ensemble des Marchés de la Ville de Nîmes, des projets structurants sur la collecte du verre ou encore le lancement d'une grande campagne pour faire progressivement évoluer l'usager « Homo Détritus » vers l'« Homo Recyclus » !

Ces projets, initiés en 2015, devront être poursuivis dans le temps pour assurer leur succès et la pérennité des bons gestes pour une gestion vertueuse des déchets.

LES MISSIONS DU SERVICE

La Direction de la Collecte et du Traitement des Déchets Ménagers (DCTDM) de Nîmes Métropole gère quotidiennement :

- La collecte des ordures ménagères résiduelles au porte-à-porte.
- La collecte sélective des emballages et papiers en porte-à-porte et en apport volontaire.
- La collecte sélective du verre en apport volontaire.
- La collecte sélective du verre des cafetiers et restaurateurs en porte-à-porte.
- La collecte des encombrants sur rendez-vous.
- L'accueil des usagers dans les 14 déchèteries communautaires et l'évacuation des déchets vers les sites de traitement.
- La sensibilisation à la prévention et au tri des déchets.



Zoom

Cette année, sur le territoire de Nîmes Métropole ont été collectées :

- **74000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles** (303 kg/habitant/an).
- **13000 tonnes d'emballages et de papiers recyclables** (55 kg/habitant/an).
- **5000 tonnes de verre** (21 kg/habitant/an).
- **50000 tonnes de déchets en déchèteries et d'encombrants** (207 kg/habitant/an).



Avec un total de 586 kg/habitant/an de déchets collectés, Nîmes Métropole se situe au niveau de la moyenne nationale (590 kg/habitant/an - chiffre ADEME). Ainsi, des efforts importants sont à produire pour réduire cette quantité de déchets et de valoriser au maximum les 142 000 tonnes de déchets produits par l'agglomération.

2/ UNE POLITIQUE AXÉE SUR LA PRÉVENTION ET LA VALORISATION DES DÉCHETS

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE

A la suite du Grenelle de l'environnement, la Loi de transition énergétique pour la croissance verte, promulguée le 17 août 2015, a fixé de nouveaux objectifs relatifs à la gestion des déchets et à la transition vers une économie circulaire.

Objectifs

Diminution de **10%** de la quantité de déchets produits en 2020 par rapport à 2010, augmentation du taux de recyclage à **55%** en 2020 et **65%** en 2025.



Pour atteindre ces objectifs, Nîmes Métropole doit mettre en œuvre, dès aujourd'hui, des actions efficaces qui allient dispositifs techniques, incitations économiques et communication pour partager les grands enjeux d'une bonne gestion des déchets et fédérer tous les acteurs autour de ce projet.

3/ DES ACTIONS CONCRÈTES

- **Le plan de déploiement des composteurs individuels** s'est poursuivi avec près de 300 nouveaux composteurs distribués cette année. Cette gestion des déchets organique à la source permet à la fois de réduire les déchets présentés à la collecte et de produire un amendement organique riche pour les jardins et potagers des habitants. Elle participe également à l'obligation faite aux collectivités de proposer des dispositifs de gestion des bios déchets de proximité.
- **Les actions de sensibilisation** se sont poursuivies à la fois chez les scolaires (130 classes et plus de 4 000 élèves) mais aussi dans les zones d'habitat collectif, au travers d'animations dans les centres de loisirs, à l'occasion des marchés, foires et manifestations.



- **Trois nouvelles déchèteries sont équipées d'une benne permettant de récupérer les meubles pour recyclage** en partenariat avec Eco-mobilier et le SITOM Sud Gard (Nîmes Saint-Césaire, Marguerittes et Milhaud) portant à 5 déchèteries équipées sur le territoire.



- **La rationalisation du service public de collecte** s'est poursuivie avec le passage d'un Marché de prestation pour la collecte des déchets des 5 communes de la Vaunage au regard des incidences pour la mise en conformité du dépôt de Clarensac.

- **Les Marchés de collecte de la Ville de Nîmes ont été renouvelés** dans l'objectif d'améliorer la gestion des encombrants (lot spécifique) et d'optimiser le service (baisse de fréquence sur quelques secteurs). Ces éléments se sont traduits par une amélioration de la qualité de service (moins d'encombrants sur la voie publique) tout en maîtrisant les coûts grâce aux baisses de fréquences.

- **Le principe du schéma directeur des déchèteries a été adopté** : il prévoit la réduction de 14 à 11 sites à terme mais un changement de paradigme quant à leur utilisation en passant d'un exutoire d'élimination à un véritable outil pédagogique de valorisation.

- **Démarrage et finalisation de la quasi-totalité des travaux de réhabilitation des anciennes décharges** pour lesquelles Nîmes Métropole assure la maîtrise d'ouvrage déléguée par les communes (7 sites pour les 6 communes de Caveirac, Clarensac, Générac, Lédenon, Manduel et Poulix).

- **L'harmonisation des taux de TEOM a également été votée** et conduira, en 2018, à deux zones de perception de la taxe en fonction du service rendu (Nîmes et communes hors Nîmes).

- **Sur le flux verre**, outre le renouvellement du marché de collecte, **Nîmes Métropole a été désigné lauréat d'un appel à projet national sur l'harmonisation et l'optimisation de la collecte du verre**. Avec d'important taux de soutien, ces projets doivent permettre d'accroître les performances de l'agglomération sur le flux du verre au travers de différents projets.

- **Lancement de la première campagne de communication dédiée aux déchets** : Homo Détritrus ? Tri sélectif, poubelles, encombrants... Evoluons ! Dès le mois de décembre, les bennes à ordures ménagères sont équipées sur leurs faces latérales de ce message afin de sensibiliser les Nîmois, dans un premier temps, sur le bon geste !



4/ LES PERSPECTIVES 2016

- Le principe du schéma directeur prévoit 4 grosses réhabilitations de déchèteries d'ici 2020. Dès 2016, les études de maîtrise d'œuvre vont débiter sur la déchèterie de Caveirac et la déchèterie de Saint-Gilles en attendant les perspectives foncières sur d'autres sites.
- Par ailleurs, des travaux de mise en sécurité des sites (notamment vis-à-vis des risques de chutes) seront programmés de manière à assurer la sécurité des usagers sur la totalité des sites de l'Agglomération.
- 13 communes (Vaunage et secteur Est) vont voir leur dispositif de collecte du verre évoluer, avec le retrait des bacs à opercules et l'installation de colonnes aériennes. Ce dispositif permettra d'uniformiser les modes de collecte de ce flux dans un objectif de rationalisation des coûts.
- Des programmes d'actions sur le verre seront mis en œuvre sur 4 communes (Garons, Manduel, Nîmes et Saint-Gilles) présentant les ratios de collecte les moins élevés sur l'Agglomération.
- Une étude d'optimisation des tournées de collecte sur le secteur Est de l'agglomération en régie sera également lancé de manière à assurer un service de qualité mieux dimensionné au regard des besoins du secteur.
- 2016 sera également une année de poursuite de mise en œuvre de nouvelles filières en déchèteries (Meubles, déchets diffus spécifiques) ainsi que de discussion avec les acteurs du réemploi afin d'engager les travaux pour offrir une nouvelle possibilité aux habitants de l'agglomération en termes de réutilisation des objets dont les propriétaires n'ont plus l'utilité.
- En termes de collecte, les habitants de Bernis, Caissargues, Marguerittes et Milhaud seront concernés par des modifications d'horaires. En effet, la collecte s'effectuait auparavant en soirée. Dorénavant, et commune dans les autres communes péri-urbaines, cette collecte s'effectuera le matin dès le mois de février.
- L'harmonisation des taux de TEOM se poursuivra afin d'atteindre les taux cibles dès 2018, une étude sera également lancée concernant la mise en œuvre de la redevance spéciale.
- Enfin, la campagne de communication sera étendue en dehors de Nîmes et probablement renouvelé pour mettre l'accent sur des problématiques liées à la bonne gestion des déchets.



AVIS DE SORTIE

LES BACS NE DOIVENT PAS RESTER SUR LA VOIE
PUBLIQUE EN DEHORS DES HEURES DE COLLECTE

**LES BACS ET SACS
DOIVENT ÊTRE SORTIS
LE SOIR DE
COLLECTE
À PARTIR DE 18H30
JUSQU'À 22H00**

TOUTE PERSONNE NE RESPECTANT PAS CE
FONCTIONNEMENT S'EXPOSE À DES SANCTIONS

Direction de la communication Nîmes Métropole - BIKOPIA



COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES
(BACS VERTS OU SACS)

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
<input type="radio"/>						



COLLECTE TRI SÉLECTIF
(BACS OU SACS BLEUS)

MERCREDI	SAMEDI
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>



Renseignements : 04 66 02 54 54

Direction de la Collecte et du Traitement des Déchets de Nîmes Métropole



nîmes
métropole

fiers
de notre avenir

CHAPITRE III

TENDRE VERS L'EXEMPLARITÉ EN TERMES D'ÉQUITÉ, DE COHÉSION ET DE SOLIDARITÉ



Une Communauté d'Agglomération soudée autour de valeurs partagées, où il fait bon vivre, une Agglomération équitable, c'est mettre l'humain au cœur des projets et des réalisations. C'est aussi encourager les initiatives créatrices d'ouverture culturelle, favoriser la pratique du sport, créer du lien social et permettre à chacun d'accéder aux services, vecteurs d'intégration, d'identité et d'épanouissement personnel.

III-1/ LES PROJETS CULTURELS, les cultures et traditions régionales pour fédérer les habitants de l'Agglo



La Communauté d'Agglomération met en œuvre son Projet Culturel au service de ses concitoyens. Le rythme donné tout au long de l'année et sur l'ensemble du territoire, aux différentes manifestations, fédère les habitants et contribue à leur épanouissement personnel.

1/ DES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES QUI RÉPONDENT AUX BESOINS ET AUX ATTENTES DES HABITANTS

Nîmes Métropole entend optimiser l'offre de services à ses habitants, en articulant un maillage de petits équipements, notamment par l'octroi de Fonds de Concours, et en construisant des équipements communautaires.

PALOMA, C'EST LA SCÈNE, DES ARTISTES DE CHOIX, UN PUBLIC CONQUIS, DES PROJETS FOISSONNANTS...

Paloma propose des axes musicaux ambitieux et pointus et une qualité d'accueil du public, remarquable. Nîmes Métropole s'investit dans les activités de Paloma en contribuant financièrement à son développement, à la fois en investissement et en fonctionnement : 1 763 000 euros. Depuis son ouverture en 2012, Paloma reçoit plus de 67000 visiteurs, amateurs de musique diverse et variée.

LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET LE PETIT PATRIMOINE

Des équipements et des services portés par une commune sont mis en perspective à l'échelle intercommunale. La culture est un domaine de compétence partagé avec les communes. Lorsqu'un équipement est clairement conçu pour répondre à un enjeu de développement intercommunal, **Nîmes Métropole s'associe aux projets portés par les communes en leur proposant un soutien financier**, dans le cadre de l'instruction, puis de **l'attribution de fonds de concours**.

Parallèlement, la sauvegarde et la valorisation du petit patrimoine rural sont également en jeu. Particulièrement riche et diversifié, il témoigne d'une longue histoire et contribue fortement à l'identité du territoire et à la qualité du cadre de vie. **Cet héritage est ainsi préservé.**

C'est pourquoi, Nîmes Métropole a approuvé par délibération le 12 décembre 2011, un règlement en matière d'attribution de **Fonds de Concours** pour la construction, la rénovation et l'aménagement d'équipements culturels d'intérêt communautaire et la rénovation du petit patrimoine historique, au profit des projets des communes.

Les opérations éligibles aux Fonds de Concours :

- Construction et/ou aménagement d'un équipement culturel structurant, à vocation intercommunale, porté par une ou des commune(s) membre(s), au service d'un bassin de vie et unique sur celui-ci.
- Création, aménagement et/ou extension d'un équipement culturel de proximité, s'inscrivant dans un des programmes prioritaires de la Communauté, non rattachables à l'entretien courant.
- Au petit patrimoine historique.



Zoom

En 2015, Nîmes Métropole soutient le financement du futur Musée de la Romanité, projet porté par la Ville de Nîmes, pour un montant **1 250 000 euros**.

Un acompte de 25% versé dès 2014, a positionné Nîmes Métropole comme partenaire du projet, consciente et sensibilisée au rayonnement qu'aura le Musée de la Romanité sur l'Agglomération :

- un patrimoine à partager avec les 27 communes : oxygéner, animer la vie culturelle.
- une nouvelle attractivité géographique et touristique et une nouvelle offre de services pour les habitants de Nîmes Métropole.

3/ LES CULTURES ET TRADITIONS RÉGIONALES : PRÉSERVER, RESPECTER L'IDENTITÉ ET LE PATRIMOINE DU TERRITOIRE

«Graines de Raseteurs», Arts Equestres, Concours d'Abrivado : des traditions ancrées dans notre patrimoine Nîmes Métropole propose aux communes lors de la préparation de la saison taurine, une programmation de manifestations en phase avec les traditions du territoire.

«GRAINES DE RASETEURS»

Nîmes Métropole organise, en partenariat avec la Fédération Française de Course Camargaise, le concours des «Graines de Raseteurs», conçu pour promouvoir la course camargaise et accompagner les écoles de raseteurs dans leur mission de détection et d'entraînement. Les principaux critères d'évaluation sont la démonstration de leur manière élégante et loyale, lors des courses. Ils sont également jugés sur le respect dont ils font preuve vis à vis de l'animal et du public.

En 2015,

12 communes ont reçu les qualifications. La finale s'est déroulée dans les arènes de Caissargues, avec en vainqueur Youssef El Mahboub, (école d'Arles) et la manade Langlade.



LE CONCOURS D'ABRIVADO

Il s'inscrit au fil des éditions, dans les rendez-vous appréciés de la saison taurine. Un weekend de traditions Camargue lui est consacré. En phase de test cette année, cette nouvelle session « camarguaise » a tenu ses promesses en recentrant les épreuves et la logistique sur une seule commune et en associant la manifestation à un cadre festif.

En 2016, une nouvelle commune du territoire se portera candidate pour recevoir le weekend de traditions Camargue.

Le concours d'Abrivado organisé par Nîmes Métropole réunit professionnels de la bouvine, clubs taurins, comités des fêtes et experts du monde animal et porte une attention particulière au respect des normes en vigueur en hygiène et sécurité.

De manière ancestrale, le concours met en compétition pour l'honneur, plusieurs manades. Nombreux sont les points à respecter pour obtenir le trophée, remis en jeu chaque année. La technique et le geste dans la manière de conduire les taureaux et de les encadrer sur le parcours, sont tout aussi observées que les tenues vestimentaires des gardians et le harnachement traditionnel des chevaux de Camargue.

Nîmes Métropole a souhaité également mettre en valeur les éleveurs de chevaux de race Camargue, en faisant appel à l'AECRC (association des éleveurs de chevaux de race Camargue) pour l'organisation d'une demi-finale qualificative, car, reconnue également par les professionnels de la filière, l'association participe à la promotion des traditions équestres camarguaises auprès du grand public et auprès des amateurs, passionnés d'équitation.

En 2015,

les qualifications du concours d'Abrivado se sont donc déroulées à Saint-Chaptes, en clôture de la fête votive. 12 manades gardoises se sont rencontrées, en trois manches. La Manade Brioux à nouveau vainqueur, remettra son titre en jeu en 2016.



LES ARTS TAUROMACHIQUES : LES ATELIERS PÉDAGOGIQUES ET LE GRAND BOLSÍN TAURIN



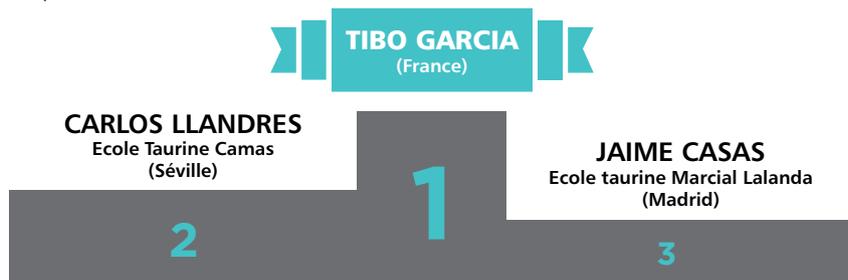
Depuis plusieurs années, la tauromachie est présentée en ateliers pédagogiques, à la découverte de cette culture représentée sur le territoire, en proposant des ateliers d'initiation à l'art taurin et ses connaissances fondamentales. Ils sont animés en 2015 par les « toreros practicos », avec les jeunes des écoles taurines et des professionnels du secteur.

L'art de détecter les futurs matadors au cœur des écoles taurines françaises et espagnoles : en clôture de la saison 2015, un grand Bolsín taurin a été organisé en 3 épreuves qualificatives, sur les communes de Manduel, Bouillargues et Rodilhan, désireuses d'accueillir cet événement. 19 candidats espagnols et français, jeunes aspirants novilleros, se sont présentés en sélection, à l'occasion d'une tienta organisée également sur le territoire communautaire. Le choix des aspirants toreros repose sur leur technicité, leur courage, leur sens artistique, leur personnalité, leur présentation et la manière de porter l'estocade.

Parrainé par le Matador de Toros Juan Bautista, la Finale fut donc le rendez-vous ultime, menant à la consécration pour le vainqueur du



premier Bolsín Taurin organisé pour Nîmes Métropole par l'association des aficionados practicos, retenue suite un appel à projets. Le jury constitué de professionnels et d'élus communautaires a donc souhaité récompenser Tibo Garcia, le 4 octobre dernier à Rodilhan à l'occasion de la finale du grand Bolsín Taurin en lui attribuant le premier trophée de ce tournoi : le trophée Michel Paulin.



AUTRES DISCIPLINES ÉQUESTRES

D'autres disciplines équestres sont également présentées au grand public à travers :

- **L'art du dressage andalou** avec un scénario réalisé «sur mesure» et adapté aux arènes des communes. Deux professionnels ont réalisé 10 représentations sur le territoire.
- **Une compétition d'attelages**, première discipline équestre présentée sur le domaine de Vallongue en 2015 et qui sera reconduite l'an prochain.

L'épreuve est qualificative pour les Championnats de France. Elle s'est déroulée sur 3 jours et a attiré les meilleurs nationaux évoluant en championnat de France en Team, Paires et Solo ainsi qu'enattelages Team poney. La compétition est composée de 3 phases de tests : dressage, maniabilité et marathon proposés à des séries de niveau national. 60attelages se sont engagés dans la compétition.



Zoom

Le domaine de Vallongue est situé au nord de Nîmes, le long de l'ancienne route d'Anduze. Nîmes Métropole a acquis ce domaine dans le cadre de la politique de réserve foncière communautaire sur près de 373 hectares.



4/ LA POLITIQUE ÉVÈNEMENTIELLE

LA FÉRIA DES PITCHOUNS

Depuis 2005, La Féria des pitchouns est un rendez-vous incontournable qui permet aux enfants métropolitains et à leur famille, de découvrir des animations, des ateliers et des spectacles autour des cultures et traditions locales. L'essence de cette manifestation est de mettre en valeur « l'enfant en tant qu'acteur à part entière de l'évènement ».

Cette année, près de 3000 personnes se sont retrouvées à Paloma. Ce site très présent dans la Communauté d'Agglomération a permis de mettre à l'honneur la pratique équestre poney avec des initiations et des créations artistiques réalisées par les poneys clubs du territoire communautaire. Cette pratique est très ancrée dans le territoire grâce à de nombreux élevages de chevaux de race Camargue.

Respectueux du développement durable, cet évènement a proposé des activités de pleine nature, jeux en bois, stand, développement durable...

Le soutien des communes membres de la Communauté d'Agglomération a permis d'initier cette année, une véritable réflexion autour de la place de Nîmes Métropole au cœur de la Féria.

L'AGGLO EN FÊTE

Organisée les 11, 12 et 13 juin 2015, « L'Agglo en fête » a pour but initial de promouvoir le rayonnement territorial et de renforcer le caractère identitaire de la Communauté d'Agglomération avec des manifestations qui ont fédéré les habitants de Nîmes Métropole : grand Bolsin taurin, concert à Paloma, les premiers Galops d'Agglo, les Montgolfiades, l'Agglo sur les rails.



En 2016

A des fins générales et pour l'ensemble de l'année 2016, le Service des animations opérationnelles s'engage dans ses prestations de restauration à inclure le critère de la qualité « agriculture biologique ».

III-2/ FAVORISER LA PRATIQUE de disciplines sportives pour tous les publics

Afin d'assurer un développement qui garantisse aux générations présentes et futures, le maintien et l'amélioration du « bien vivre ensemble », Nîmes Métropole, dans l'ensemble de ses politiques publiques, doit tendre vers l'exemplarité en termes d'équité, de cohésion et de solidarité.

1/ DES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES SPORTIFS QUI RÉPONDENT AUX BESOINS ET AUX ATTENTES DES HABITANTS

Nîmes Métropole entend optimiser l'offre de services à ses habitants, en articulant un maillage de petits équipements, notamment par l'octroi de Fonds de Concours, et en construisant des équipements communautaires.

LE COMPLEXE NAUTIQUE NEMAUSA : ACTIVITÉS SPORTIVES, ÉDUCATIVES, DE LOISIRS

NEMAUSA, ouvert en 2007, combine l'activité sportive, éducative et de loisirs. Le programme d'équipement répond aux besoins des habitants de l'Agglomération. Cet équipement est « ouvert à tous », grâce à son accès pour les personnes à mobilité réduite. Le délégataire VERT MARINE, entreprend une réelle démarche environnementale, en respectant les normes AFNOR et HQE, et en maîtrisant l'utilisation des produits nettoyants. La fréquentation 2015 dépasse les 300 000 entrées.



UN MARCHÉ DE TRANSPORT DES SCOLAIRES

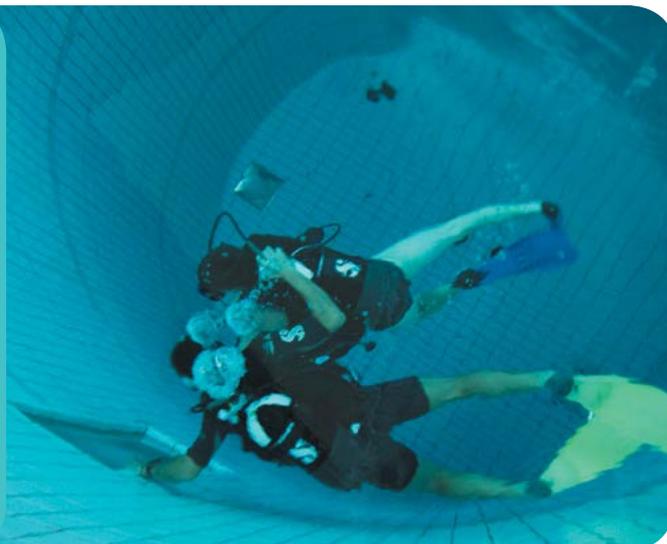
Depuis la rentrée scolaire 2011, Nîmes Métropole, dans le droit fil des orientations de développement durable de son Agenda 21, a mis en place un Marché de transport

des élèves de primaire, vers NEMAUSA. **Ce Marché permet d'optimiser le coût des transports.**

Zoom

En 2015, NEMAUSA a accueilli :

- **Le meeting national de natation**, en février,
- **La rencontre internationale d'apnée**, en mars,
- **Les championnats de France National 2**, en mars,
- **Le meeting des maitres**, en mai,
- **La compétition de plongée sous-marine**, en mai,
- **Le meeting national de natation**, en décembre.



2/ UNE AGGLO SPORTIVE

Le sport, qu'il soit de loisir ou de compétition, représente un vecteur de valeurs en résonance avec les principes du développement durable. La priorité de Nîmes Métropole est de faciliter la pratique d'activités sportives en favorisant l'accès de ses habitants aux équipements.

DES FONDS DE CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION, L'AMÉNAGEMENT, L'ENTRETIEN ET LA GESTION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Nîmes Métropole a la possibilité d'attribuer à ses communes membres, des Fonds de Concours. Ils sont une forme de redistribution financière. Les critères d'attribution des Fonds de Concours, définis par voie délibérative en 2006, ont été revus en 2012.

Si le Sport est généralement un domaine de compétence communale, « l'organisation » doit être pensée de manière durable, à l'échelle intercommunale.

Zoom

En 2015, Nîmes Métropole a attribué des Fonds de Concours :

- à la commune de **Caissargues**, pour la création d'un plateau multisports.
La commune a financé son projet à hauteur de 35 000€ HT, sur un total de 35 000€ HT.
>> **Participation financière de Nîmes Métropole : 8 750€**
- à la commune de **Rodilhan**, pour la rénovation et la mise en conformité des normes de sécurité et d'accessibilité du DOJO - tranche 2.
La commune a financé son projet à hauteur de 145 500€ HT, sur un total de 150 500€ HT.
>> **Participation financière de Nîmes Métropole : 37 625€**
- à la commune de **Langlade**, pour la création d'un city stade.
La commune a financé son projet à hauteur de 28 725€ HT, sur un total de 38 725€ HT.
>> **Participation financière de Nîmes Métropole : 9 689,25€**
- à la commune de **Redessan**, pour la construction d'un local sportif.
La commune a financé son projet à hauteur de 88 900€ HT, sur un total de 128 900€ HT.
>> **Participation financière de Nîmes Métropole : 32 225€**
- à la commune de **Saint-Côme et Maruejols**, pour la construction d'un local sportif et familial.
La commune a financé son projet à hauteur de 18 435,50€ HT, sur un total de 36 875€ HT.
>> **Participation financière de Nîmes Métropole : 9 218,75€**



LES PROJETS PORTÉS PAR LA DIRECTION DES SPORTS

En 2015, la 3^{ème} édition
des journées découvertes
sportives se sont déroulées
du 7 au 10 juillet 2015.

Elles ont permis à 912
enfants de 6 à 11 ans des ALSH
de Nîmes Métropole, de découvrir de nouvelles
disciplines sportives, des équipements sportifs
de haut niveau, les valeurs du Sport,
avec des entraîneurs des Clubs de haut niveau.



NÎMES MÉTROPOLE, PARTENAIRE DE GRANDS ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

- 17^{ème} tournoi de Tir à l'Arc, en janvier,
- 3^{ème} Circuit épée séniors, en avril,
- Coupe des plongeurs libres, en mars,
- Compétition internationale de plongée sportive, en mai.

**En incitant
les Communes à prendre
en compte le développement
durable dans leurs projets
de construction,**

Nîmes Métropole s'assure de la durabilité et de la performance des nouvelles constructions ou des réhabilitations des équipements sportifs du territoire. Ainsi, pour la création d'un plateau multisports sur Caissargues, pour la rénovation et la mise en conformité des normes de sécurité et d'accessibilité du DOJO - tranche 2 sur Rodilhan, pour la création d'un city stade sur Langlade et pour la construction d'un local sportif sur Redessan et Saint-Côme et Maruejols, l'accent est mis sur plusieurs critères en fonction du projet : accessibilité, modes doux, maîtrise des consommations en énergie et eau, choix des matériaux, terrain végétal, intégration paysagère, chantier vert, emploi de personnes en situation de handicap, etc.

III-3/ POLITIQUE DE LA VILLE : pour une Agglomération plus solidaire

1/ ANIMATION ET CONDUITE DU CONTRAT DE VILLE DE NÎMES MÉTROPOLE



Zoom

Les missions de l'équipe « Politique de la Ville » :

- Le pilotage politique et technique des dispositifs Contrat de Ville,
- L'ingénierie liée à la gestion du dispositif,
- Le suivi de la programmation Contrat de Ville,
- La formation des acteurs locaux,
- La mise en place de l'observatoire des quartiers prioritaires,
- La transversalité avec le PRU et les autres dispositifs (éducation, emploi, santé ...).



LE PILOTAGE DU CONTRAT DE VILLE DE NÎMES MÉTROPOLÉ

Dans le cadre de l'élaboration du futur Contrat de Ville, des séminaires techniques par thématique qui se sont tenues en août et septembre 2014, ont établi des axes et des orientations stratégiques pour l'ensemble des partenaires, qui seront déclinés en 2016, dans un programme d'actions.

L'année 2015 a été l'année de rédaction du Contrat de Ville nouvelle génération se fixant comme objectifs conformément à la loi du 21 février 2014 :

- **Une meilleure mobilisation des services de droit commun et une meilleure articulation politique de la ville / DC.**
- **Une approche globale des territoires prioritaires (urbain, social, économique, éducation etc...).**
- **Et la participation des habitants.**

Deux comités de pilotage ont eu lieu les 30 avril et 24 juin 2015, afin de valider l'état d'avancement de l'élaboration du Contrat de Ville, afin d'aboutir à sa signature le 13 juillet 2015. Les instances techniques pour l'instruction de la programmation 2015 ont été maintenues, elles se sont déroulées en avril, en lien avec les instances GSE et PEL de la ville de Nîmes.

LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU CONTRAT DE VILLE DE NÎMES MÉTROPOLÉ 2015-2020

- **Les trois orientations stratégiques générales :** renforcer la mobilité de la population sur le territoire, équilibrer le peuplement et encourager la mixité, améliorer la maîtrise de la langue française.
- **Les axes transversaux nationaux :** le soutien à la jeunesse, l'égalité entre les hommes et les femmes, la lutte contre les discriminations.
- **Les orientations stratégiques par pilier**

POUR LE PILIER COHÉSION SOCIALE

1 - Education Culture Sports : optimiser les chances de réussite scolaire et d'accès à la culture et au sport

- Renforcer l'accompagnement et l'éveil des enfants de moins de 6 ans.
- Associer et co-construire avec les parents et les habitants l'offre éducative et les parcours éducatifs des enfants.
- Soutenir les parcours individuels de réussite par une meilleure coordination des temps scolaires – périscolaires et des temps de loisirs.
- Optimiser les chances d'insertion professionnelle des jeunes en décrochage scolaire et des jeunes sans solution.
- Renforcer pour les élèves des quartiers (en réussite ou en échec), l'accompagnement autour de l'orientation professionnelle
- Poursuivre le travail sur la réhabilitation et la qualité des équipements scolaires, culturels et sportifs.
- La sectorisation des écoles, collèges et lycées est un véritable enjeu en termes de réussite éducative et de mixité sociale.
- Favoriser et élargir les pratiques culturelles et sportives à l'intérieur et à l'extérieur des quartiers.
- Améliorer la maîtrise de la langue française, l'accès à la lecture publique et l'utilisation du numérique.
- Accompagner les pratiques professionnelles.

2 - Sécurité et prévention de la délinquance : assurer la tranquillité publique et renforcer l'accompagnement des jeunes délinquants et récidivistes

- Prévenir la délinquance des mineurs et lutter contre la récidive.
- Sécuriser les transports en commun.
- Sécuriser les commerces de proximité.

Décembre

2015 : lancement de l'appel à projet contrat de ville, validation de la note de cadrage. Les premiers comités d'instruction se dérouleront au premier semestre 2016.

Zoom

Le document cadre du Contrat de Ville est le contrat unique de référence de la Politique de la Ville et de toutes les politiques menées en faveur des quartiers prioritaires. Il comprend un état des lieux et un diagnostic centré sur la mesure des écarts de développement entre les quartiers de la nouvelle géographie prioritaire et le reste de l'agglomération. Il fixe les enjeux et les orientations stratégiques qui doivent guider l'action publique en général et les politiques des signataires en particulier. Le Contrat de Ville est le document socle à la définition des programmes NPNRU, PNRQAD et à l'ATI et de tout autre dispositif spécifique aux quartiers prioritaires. En termes d'orientations, il se compose de 3 orientations stratégiques générales, de 3 axes transversaux nationaux et d'un plan d'objectifs déclinés selon les 3 piliers d'actions définis par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

3 - Santé : l'accès aux soins et à la santé

- S'assurer de la possibilité d'accès aux soins de premiers secours.
- Développer la prévention et le repérage précoce des difficultés.
- Permettre l'accès au panier de services défini par l'ARS.

4 - Mieux vivre ensemble, citoyenneté et soutien à la vie associative :

Favoriser le mieux vivre ensemble et la citoyenneté

- Soutenir les actions de proximité portées par les associations, celles visant à conforter le lien social, la participation des habitants, les valeurs de la république, la laïcité, valorisant l'engagement citoyen des jeunes et promouvant l'égalité des chances.
- Soutenir les actions d'accès aux droits et aux services publics notamment en ce qui concerne le public jeune, les femmes isolées et les personnes âgées.

Soutenir et accompagner la vie associative

- Sécuriser et rénover le cadre de collaboration entre les institutions et les associations.
- Maintenir une vie associative de qualité dans les quartiers.
- Créer des dynamiques de développement local à l'échelle des quartiers.
- Renforcer les compétences professionnelles mises en œuvre dans les quartiers.

POUR LE PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

1 - Cadre de vie : améliorer la qualité de vie et redonner de l'attractivité aux quartiers avec la participation des habitants.

- Améliorer la coordination de l'intervention publique pour améliorer la gestion quotidienne des quartiers.
- Prévenir les dégradations et pérenniser les investissements réalisés dans le cadre de la rénovation urbaine.
- S'appuyer sur les habitants comme personnes ressources pour la conception, l'appropriation et la valorisation des espaces publics.
- Accompagner les familles dans la gestion de leur logement.

2 - Habitat et Renouvellement Urbain :

- équilibrer le peuplement et reconfigurer les quartiers en faveur d'un habitat de qualité et une meilleure intégration urbaine
- Mise en œuvre des projets urbains de Pissevin-Valdegour, Chemin Bas d'Avignon et Mas de Mingue d'ici 2025.
- Diversifier et améliorer l'offre en logements des nouveaux quartiers prioritaires.
- Rééquilibrer l'offre de logement social sur l'ensemble de la ville et de l'Agglomération.
- Traiter les copropriétés dégradées.
- Elaborer une stratégie de peuplement partagée entre tous les partenaires.
- Réaliser une étude diagnostic social urbain sur les quartiers Route d'Arles Jonquilles Haute Magaille Olivers et Route de Beaucaire.

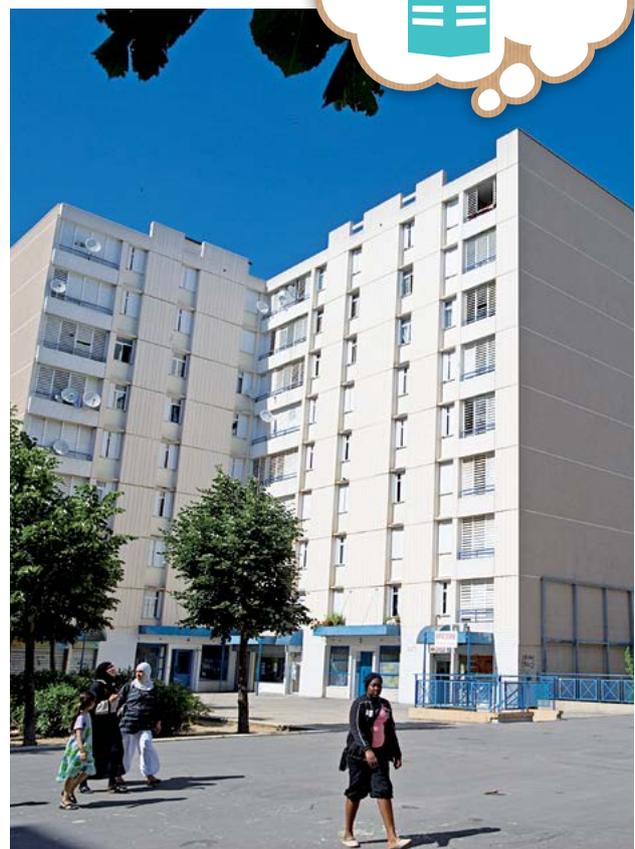
POUR LE PILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

1 - Développement Economique : développer une activité économique attractive et durable

- Diversifier et dynamiser l'offre commerciale et de services en fonction des besoins des habitants et des perspectives de développement des quartiers.
- Restructurer les pôles commerciaux dégradés.
- Assurer une veille de l'activité économique et commerciale sur les quartiers prioritaires.
- Accompagner et soutenir la création durable d'entreprises.
- Améliorer l'attractivité économique des principaux quartiers prioritaires.

2 - Insertion et Emploi : aider à l'insertion des publics les plus fragiles en favorisant les liens avec le monde de l'entreprise

- Améliorer l'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi et optimiser le recours aux services de droit commun (mission locale, pôle emploi, Cap'Emploi).
- Agir sur la qualification des publics les plus en difficulté.
- Renforcer l'offre d'insertion.
- Promouvoir l'intermédiation professionnelle et développer les relations avec les acteurs économiques.
- Renforcer la coopération des professionnels en faveur de la mise en place de parcours individuels d'insertion.



2/ LA MISSION D'INGÉNIERIE ET D'OBSERVATION

LA FORMATION « DES ACTEURS »

- **Formation « De l'action au dossier de demande de subvention » par l'ACEGAA**

Nîmes-Métropole a renouvelé en 2015 son appui à l'ACEGAA pour la mise en place d'une formation en direction des porteurs de projet des quartiers prioritaires afin d'améliorer leurs compétences administratives et financières liées à la gestion des différents dispositifs politiques de la ville. L'intitulé de la formation : « De l'action au dossier de demande de subvention » avec trois modules : 1) Les points de vigilance de la gouvernance associative, 2) Clarifier son projet pour mieux le présenter, 3) Savoir chiffrer un budget d'action. En complément, ont été mises en place deux demies-journées d'information et d'échanges sur le nouveau Contrat de Ville et comment saisir son dossier « politique de la ville » sur l'extranet. **Pour la journée d'information sur le nouveau Contrat de Ville, ce sont environ 20 associations qui y ont participé.**



- **Formation Ateliers Sociolinguistiques par CEREGARD**

La mission d'accompagnement confiée à l'association CEREGARD pour améliorer la qualité de l'offre de services des Ateliers Sociolinguistiques s'est poursuivie en 2015 avec pour la partie accompagnement des porteurs de projet : accueil, accompagnement individualisé et mise à disposition d'informations et de ressources spécifiques, ateliers pédagogiques spécifiques permettant l'approfondissement des notions, des difficultés pédagogiques et/ou techniques, séances d'approfondissement des pratiques professionnelles animées par des experts. Pour la partie « nouveauté » : donner à voir les résultats de la démarche d'accompagnement renforcée menée en 2014 par le traitement des données collectées et des attentes répertoriées, ouvrir les travaux et réflexions menés à l'ensemble des problématiques d'accès à l'écrit et aux compétences socles des habitants peu qualifiés des quartiers prioritaires et notamment aux publics jeunes.



AXE INGÉNIERIE ET OBSERVATION

En termes d'ingénierie l'équipe Politique de la Ville de Nîmes Métropole a assuré en interne la réalisation intégrale des travaux nécessaires à l'élaboration du contrat de ville en lien avec les équipes CUCS des villes :

- Mobilisation des services de droit commun.
- Réalisation des diagnostics territoriaux : fiches statistiques de territoire synthèse des priorités d'actions.
- Rédaction de la convention cadre du Contrat de Ville.
- Animation des différentes instances : pilotage, techniques et séminaires.

Cet axe est l'axe majeur de travail de l'équipe Politique de la Ville 2015 compte tenu de cette période de renouvellement. Nîmes Métropole bénéficie de l'expertise du Centre de Ressources Régional « Villes et Territoires » auquel elle a adhéré en 2015.



FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'UNE STRATÉGIE DE SOUTIEN À L'EMPLOI ET À L'INSERTION

Nîmes Métropole soutient et accompagne au titre de sa compétence « Politique de la Ville », des dispositifs d'insertion sociale et professionnelle.

Elle a poursuivi son partenariat avec la Mission Locale Jeunes d'Agglomération, la Maison de l'Emploi de Nîmes Métropole qui est également la structure porteuse du Plan Local d'Insertion et d'Emploi, les chantiers d'insertion inscrits dans le plan d'action du PLIE de Nîmes Métropole (2015-2020), au travers de la prise en charge du différentiel de salaire et du dispositif d'incitation au recrutement de jeunes de moins de 26 ans, et les associations œuvrant pour l'accès à l'emploi dans les Quartiers Prioritaires tels que le Point Information Médiation Multi-Services de Pissevin /Valdegour ainsi qu'avec des structures participant au développement de l'emploi des clauses sociales dans les marchés publics comme les Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ) BTP et Multi-Services.

En 2015, Nîmes Métropole a soutenu les actions en faveur de la pérennisation dans l'emploi des travailleurs handicapés portés par l'Association Trisomie 21 Gard.

Zoom

Chiffres clés

(Bilan programmation 2014, derniers chiffres connus au moment de la rédaction de ce bilan)

- **291 dossiers CUCS financés** par les crédits politique de la ville d'au moins un partenaire : 254 dossiers pour la ville de Nîmes, 38 dossiers pour la ville de Saint-Gilles
- Volume des crédits spécifiques « politique de la ville » : **1 500 000€** (330 000€ ville de Nîmes, 300 000€ Ville de Saint-Gilles, 773 000€ pour l'ACSE, 32 000€ pour Nîmes Métropole.



CHAPITRE IV

NÎMES MÉTROPOLE PRÉVOIT LES BESOINS ESSENTIELS DE DEMAIN



Assurer à chacun et anticiper les besoins des générations futures en ressources essentielles à la vie est intégré comme enjeu prioritaire dans les stratégies d'aménagement et de développement du territoire.

IV-1/ EAU/ASSAINISSEMENT : une gestion responsable



L'engagement de Nîmes Métropole ? Une eau de bonne qualité et en quantité suffisante pour tous les habitants de l'Agglomération, aujourd'hui et pour les générations futures. Aussi, la Communauté d'Agglomération, dans l'exercice de sa compétence Eau/Assainissement, mène une politique responsable, qualitative et quantitative, de la gestion de la ressource jusqu'à la dépollution des eaux usées, avant leur rejet dans le milieu naturel. Une mise à jour des Schémas Directeurs de l'Eau et de l'Assainissement, outils primordiaux d'aménagement cohérent du territoire, a été engagée en 2015.

1/ PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU ET ASSURER UNE GESTION RATIONNELLE DU CYCLE DE L'EAU

LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Nîmes Métropole est un acteur essentiel de la politique globale de l'eau sur l'ensemble de son territoire. Préserver la ressource, la sécuriser et mener une gestion raisonnée sont des objectifs prioritaires.

Le Schéma Directeur est l'outil essentiel de l'aménagement du territoire. En permettant l'alimentation en eau de la population attendue d'ici 2030, il permettra le développement urbanistique et économique de la Communauté d'Agglomération.

Zoom

En 2015

Près de 9 Millions d'euros ont été investis (Etudes et travaux) ; les prestations concernent l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération.

LES TEMPS FORTS 2015

- **Suivi de la procédure de redéfinition des périmètres de protection des captages.**
- **Lancement de diverses études préliminaires et de maîtrise d'œuvre, dans le cadre du Schéma Directeur :** complexe du Moulin Baguet à Saint-Gilles, déplacement de la station ZUP-Kennedy à Nîmes, maillage Nîmes - Générac, augmentation des capacités de production du champ captant de Comps. Ces études se poursuivront en 2016.
- **Mise en œuvre de divers travaux structurants dans le cadre du Schéma Directeur :** interconnexion La Calmette - Dions - Sainte-Anastasia, sécurisation des accès aux réservoirs, mise en service d'un nouveau réservoir au Mas d'Escattes à Nîmes.
- **Renouvellement des réseaux** en amont des réaménagements de voirie par les communes (Grand Rue à Bouillargues) ou dans le cadre d'opérations d'amélioration du rendement Av général Leclerc à Nîmes, Rue du Stade à Saint-Chaptes), **extensions** de réseaux pour desservir de nouvelles constructions (individuelles ou lotissements) ou **modifications** des canalisations existantes dans le cadre des travaux tels que ceux RFF (Oc'Via) pour la nouvelle Ligne à Grande Vitesse, le programme Cadereau de la Ville de

Nîmes tant en études (Cadereau d'Uzès Bergson, Cadereau d'Alès Amont) qu'en travaux (Cadereau du Valladas).

- Concernant la Fiche-Action de l'Agenda 21 : « **sécuriser la ressource en eau et promouvoir sa gestion raisonnée** », Nîmes Métropole a suivi avec ses exploitants, plus de 320 compteurs sectoriels. Ils permettent de suivre l'évolution des débits en permanence, sur chacun des secteurs et ainsi de détecter des départs de fuites non visibles en surface. **Parallèlement, des objectifs de rendement ont été assignés dans tous les nouveaux Contrats d'Affermage, et ce, depuis la création de Nîmes Métropole.**



- Concernant la Fiche-Action de l'Agenda 21 : « **sécuriser la ressource en eau et promouvoir sa gestion raisonnée / Action Cadre : favoriser l'accès de tous à une ressource en eau de qualité** », Nîmes Métropole met en œuvre 5 plans d'actions pour restaurer la qualité des eaux des captages « Grenelle de l'Environnement » sur Bouillargues, Caissargues, Manduel, Redessan et Saint-Gilles. Ces plans d'actions ont été élaborés en partenariat avec les principaux acteurs locaux : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (RMC), Chambre d'Agriculture, Etat, Syndicat Mixte d'Aménagement des Nappes Vistrenque et Costières, Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) et communes concernées. **Les études pour 5 nouveaux captages ont été initiées en 2014 et se poursuivront jusqu'en 2016.**

- Concernant la Fiche-Action de l'Agenda 21 : « **sécuriser la ressource en eau et promouvoir sa gestion raisonnée / Action Cadre : économiser la ressource en eau** », Nîmes Métropole a engagé un Schéma Directeur d'Eau Brute, en partenariat avec la société BRL, afin d'étudier la faisabilité et l'intérêt de développer le réseau d'eau brute sur son territoire. Parallèlement, Nîmes Métropole participe à l'étude d'opportunité pour la création d'un adducteur d'eau brute entre Nîmes et Alès dans le cadre de l'Association « Nîmes-Alès ».



LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

La collecte puis le traitement des eaux usées est une priorité en termes de protection de l'environnement, de développement durable et de santé publique. Pour l'évacuation et le traitement de nos eaux usées, deux solutions : l'assainissement collectif ou non collectif.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les axes prioritaires de ce domaine de compétence sont :

- La contractualisation des aides de l'Agence de l'Eau sur les programmes d'études et de travaux.
- La mise en œuvre du Schéma Directeur d'Assainissement ; c'est un outil essentiel d'aménagement du territoire qui conduit à une programmation technique et financière des investissements à réaliser en matière d'assainissement, en adéquation avec le processus d'harmonisation du prix de l'eau, pour les 20 prochaines années.

LES TEMPS FORTS 2015

- **Poursuite des opérations prévues par le Schéma Directeur d'Assainissement à l'échelle du territoire de Nîmes Métropole, notamment :**
 - Engagement de l'opération Gardonnenque par le démarrage des travaux de pose du collecteur de transport d'eaux usées sur 6 kilomètres entre la Calmette et Sainte Anastasie ainsi que des 2 postes de refoulement sur les communes de Dions et de La Calmette. La construction de la station d'épuration intercommunale débutera en 2016.
 - Lancement de la mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement qui permettra de réajuster et redéfinir la stratégie en matière d'assainissement des 20 prochaines années.
 - Finalisation des études de conception et des acquisitions foncières ainsi qu'attribution du marché public des travaux pour le raccordement de la commune de Caissargues sur la station d'épuration de Nîmes, qui sera opérationnel en 2016.
 - Poursuite de la mise à jour de zonages d'assainissement collectif et non collectif du territoire, en lien avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU) des communes, incluant la phase administrative d'enquêtes publiques uniques : démarche engagée avec les communes de Bouillargues, Caissargues, Caveirac, Générac, Langlade et Rodilhan.

Zoom

En 2015 près de 7 Millions d'euros ont été investis (Etudes et Travaux) ; les prestations concernent l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération.



- **Renouvellement ou réhabilitation des réseaux**, en amont des réaménagements de voirie par les communes (Grand Rue à Bouillargues) ou dans le cadre des résultats des diagnostics (Boulevard Allende à Nîmes, Rue du Stade à Saint Chaptès) , extensions de réseaux pour desservir de nouvelles constructions (individuelles ou lotissements) ou modifications des canalisations existantes dans le cadre des travaux tels que ceux du programme Cadereau de la Ville de Nîmes tant en études (Cadereau d'Uzès Bergson, Cadereau d'Alès Amont) qu'en travaux (Cadereau du Valladas) .

- **Extensions de réseaux pour desservir de nouvelles constructions individuelles ou lotissements.**

- **Contrôle de la conformité des rejets domestiques.** La conformité des installations intérieures des usagers est prévue par la réglementation et le non-respect de ces règles ne permet pas la délivrance d'un certificat de conformité, ce qui a pour conséquences directes : l'impossibilité de justifier d'une installation conforme lors de la revente du bien, et/ou l'application d'une majoration de la redevance assainissement pouvant aller jusqu'à 100% sur la facture d'eau. Afin d'éviter ces désagréments aux abonnés, il est nécessaire d'assurer une information adaptée, ainsi qu'un contrôle et un suivi, avant et pendant les travaux. **Ainsi, pour l'année 2015, il a été réalisé 150 visites d'installations privées et rédigé autant de certificat de conformité de raccordement au réseau d'eaux usées.**

- **Contrôles de conformité des rejets non domestiques et assimilés domestiques.** Les contrôles ont été réalisés pour leur grande majorité en partenariat financier de l'Agence de l'Eau RMC, au travers de la convention d'aides 2013-2015 relative à la réduction de la pollution dispersée toxique sur le territoire de l'agglomération de Nîmes Métropole.

Les contrôles concernent des établissements ayant des activités de type industriel ou assimilables à des usages domestiques sur **9 branches d'activités** identifiées et jugées prioritaires : établissements hospitaliers, établissements agroalimentaires, station de lavage des véhicules, traitements des déchets, industries chimiques, ... Et ceux assimilables à des usages domestiques : restauration traditionnelle ou rapide, laveries, campings, activités liées à la santé humaine hors hôpitaux, ...).

Les actions se font en premier lieu, par le biais de visites qui permettent d'établir un état des lieux et un diagnostic des pratiques et des usages. Des préconisations de mise en conformité sont alors hiérarchisées.

Dans un second temps, l'admissibilité des effluents au point de déversement au réseau public est étudiée avec pour objectifs, la protection des systèmes d'assainissement et la préservation des milieux récepteurs. Elle permet la délivrance :

- d'un arrêté communautaire d'autorisation de déversement pour les eaux usées non domestiques accompagné si nécessaire d'une convention spéciale de déversement,
- d'une autorisation de droit au raccordement sous la forme d'une attestation de conformité, pour les eaux usées assimilées domestiques, accompagnée si nécessaire d'un contrat de déversement.



Ainsi, en 2015, **19 établissements** ont été audités. Ces visites ont abouti à la délivrance de **21 arrêtés** d'autorisation de déversement et **3 attestations** de droit au raccordement.

Elles ont également permis à **10 établissements** de bénéficier d'une aide financière de l'ordre de 50% du montant des travaux pour la mise en conformité des installations, la réhabilitation des équipements, la mise en sécurité de forages privés ou encore la réduction de la pollution toxique déversée.

Parallèlement les actions sur la connaissance des pollutions toxiques dispersées se sont poursuivies en 2015. **Deux campagnes** de Recherche de Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE) sur 2 fois 24 heures consécutives ont été réalisées (avec l'aide financière de l'Agence de l'Eau RMC) aux exutoires de 2 zones d'activités jugées prioritaires : la **ZAC Trajectoire de Milhaud** et la **ZI « Les Justices vieilles » de Bernis**. Les résultats sont encore à l'étude.

L'opération collective de réduction de la pollution toxique dispersée avec l'Agence de l'Eau RMC se termine le 31 décembre 2015. Elle aura permis d'établir une carte plus précise du tissu industriel et des sources de pollution toxiques potentielles, tout en fournissant un appui technique et de conseil aux établissements qui ont été recensés et audités ainsi qu'à tous ceux qui ont engagé une démarche environnementale volontaire.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

En 2015 :

- **Contrôler les installations neuves ou réhabilitées :** ces contrôles en phase de conception de l'installation et en phase de réalisation des travaux garantissent la mise en œuvre d'installation de traitement des eaux usées à la parcelle qui préservent le milieu récepteur. L'activité générée par la réhabilitation d'un dispositif existant défectueux est en accroissement constant, impulsée par la mise en œuvre des programmes d'aide à la réhabilitation. Ainsi, le volume total de 238 instructions à fin novembre 2015 se répartit selon : 127 dossiers pour des réhabilitations d'installations existantes / 111 dossiers pour des installations nouvelles (permis de construire).
- **Contrôler régulièrement les installations existantes.** Le recensement actualisé a abouti à estimer le parc des installations équipant les bâtis non desservis par le réseau de collecte des eaux usées à environ 9 900. Après une première phase diagnostic menée de 2007 à 2012, ces installations font à présent l'objet d'un contrôle périodique de fonctionnement qui sera mené une fois tous les 8 ans environ. Ainsi, 1 032 contrôles de l'existant ont été réalisés à fin novembre 2015, dont : 111 contrôles de diagnostic initial et 921 contrôles périodiques de bon fonctionnement. Ces visites régulières permettent une surveillance des dispositifs existants, dans le souci de la protection du milieu naturel et de la ressource en eau.



- **L'animation des programmes d'aide à la réhabilitation se poursuit...** En 2015, 2 nouveaux programmes d'aide ont été présentés à l'Agence de l'Eau, représentant **52 opérations** pour lesquelles la réhabilitation est imminente.

Ce dispositif permet aux propriétaires d'installations identifiées éligibles et dont les travaux seront réceptionnés conformes, de bénéficier d'une aide forfaitaire de 3 000€ HT. Cette mesure incitative a pour objectif de stimuler la remise aux normes d'installations jugées non conformes avec un risque sanitaire et/ou environnemental et de résorber les pollutions identifiées lors des contrôles. A ce jour, **383 propriétaires** d'installations sur les 1 050 identifiées comme présentant un risque sanitaire et/ou environnemental avéré, se sont portés volontaires et **181 opérations** de réhabilitation ont d'ores et déjà été menées, supprimant ainsi autant de points de pollutions sur le milieu naturel.

2/ L'ORGANISATION MISE EN PLACE POUR OPTIMISER LA QUALITÉ DE SERVICE

DES ÉQUIPES EXPERTES

Pour les autres travaux, la Direction Eau-Assainissement a assuré le suivi des contrats de maîtrise d'œuvre, notamment ceux en groupement de commande avec les communes afin de faciliter la coordination des projets communs.

Nîmes Métropole assure également en régie l'exploitation des ouvrages sur Cabrières, Dions, La Calmette et Saint Chaptès. Le service a été aidé dans cette tâche par 9 Agents de ces 4 collectivités, via des conventions de mise à disposition partielle.

Zoom

La Direction Eau-Assainissement a assuré la maîtrise d'œuvre de plus de **200 opérations** sur le territoire de Nîmes Métropole en 2015, et notamment, le renouvellement et le renforcement des réseaux, en amont des programmes de voirie des communes, les extensions de réseau pour desservir de nouveaux abonnés, généralement dans le cadre de documents d'urbanisme (permis de construire et ZAC).

DES ÉQUIPES À L'ÉCOUTE DES COMMUNES

La Direction Eau-Assainissement met en place des relations de proximité avec les Communes

- Sur le terrain, pour écouter les abonnés et apporter les solutions techniques à leurs problèmes.
- Sur le terrain, en présence des élus et/ou techniciens communaux pour des études de définition et de conception des projets eaux et assainissement, souvent en corrélation avec les programmes communaux de voirie.
- Lors des réunions d'échanges annuelles, dans les locaux de l'Agglomération.
- Lors de diverses réunions, tenues par les techniciens référents de chacune des communes de Nîmes Métropole : mise en œuvre du programme de travaux, pour la communication et la concertation avec le public, pour la participation des Commissions d'Appel d'Offres, pour la concertation au niveau des personnes publiques associées pour l'élaboration des PLU, etc.
- Par une action transversale des techniciens référents auprès des autres Services, de la Direction Eau-Assainissement et des communes, permettant l'élaboration des avis et recommandations relatives aux études de PLU.

Zoom

Une optimisation progressive des modes de gestion

Pour une meilleure gestion des services, les communes sont à ce jour regroupées en trois secteurs principaux :

- **le Secteur OUEST**, comprenant les communes de Bernis, Caveirac, Clarensac, Milhaud, Langlade, Saint-Côme & Maruéjols et Saint-Dionisy. Les services d'eau potable et d'assainissement collectif sont gérés par la Lyonnaise des Eaux,
- **le Secteur EST**, regroupant les communes de Caissargues, Bouillargues, Garons, Manduel, Redessan, Bezouze, Saint-Gervasy, Poulx et Sernhac. Le service d'eau potable est géré par la Saur. La gestion du service de l'assainissement collectif (hors Garons) a été confiée à Sade Exploitation.
- **le Secteur SUD** comprenant les communes de Générac, Rodilhan et Saint-Gilles. La Saur exploite les installations d'eau potable et la Lyonnaise des Eaux, les installations d'assainissement collectif.
- **le secteur CENTRE**, correspondant à la ville de Nîmes, pour lequel les services d'eau potable et d'assainissement collectif sont gérés par la Saur.

IV-2/ L'HABITAT, facteur d'attractivité et de solidarité

L'accès au logement pour tous, la réduction d'un certain nombre de déséquilibres entre ses différentes composantes territoriales et l'atténuation des situations de précarité socio-économiques croissantes sont des marges de progrès pour la Communauté d'Agglomération.

L'année 2015 a été marquée par une nouvelle évolution de la doctrine d'intervention de l'ANAH, complétée par des aides de l'Etat (FART). **La lutte contre la précarité énergétique demeure une priorité nationale avec des aides vers les propriétaires occupants s'engageant dans des travaux d'économie d'énergie et les travaux d'aménagement pour mobilité réduite.** Signataire du Contrat Local d'Engagement (CLE) en 2011, Nîmes Métropole a poursuivi le pilotage du PIG Habiter mieux, en l'adaptant aux nouvelles règles de l'ANAH. Dans ce cadre, le protocole spécifique pour l'affectation des Certificats d'Economies d'Energies-collectivités, constituant la déclinaison opérationnelle du CLE du Gard sera régularisé avant la fin de l'année 2015. Le marché de la construction de logements étant en situation de crise, le segment des constructions ou réhabilitation des logements sociaux est largement impacté avec une prévision d'agrément au 31 décembre 2015 de 300 logements en PLUS/PLAI et 66 logements PLS, soit environ 50 % de l'objectif signé avec l'Etat. La Collectivité a voulu poursuivre l'accompagnement des ménages primo accédants afin de faciliter le parcours immobilier résidentiel dans un contexte de crise d'accès au logement.



1/ RÉPONDRE AUX BESOINS EN LOGEMENTS

Zoom

2015... sera la deuxième année d'animation opérationnelle du Programme Local de l'Habitat 2013-2018. Pour mémoire, pour ce deuxième PLH, 4 grandes orientations ont été validées par les élus :

- Accompagner le développement de l'Agglomération nîmoise.
- Produire des logements en fonction des besoins.
- L'habitat au cœur du développement durable du territoire.
- Proposer des solutions adaptées de logement et d'hébergement pour tous.

Ainsi sur 6 années, ce sont 4 grandes orientations qui sont déclinées autour d'un programme de 23 actions **avec pour objectif une production annuelle de 1610 logements pour le territoire métropolitain dont 482 logements locatifs sociaux**. Face à la montée en puissance des besoins en portage foncier pour les communes désireuse de réaliser des projets d'habitat, l'Agglomération a contractualisé par avenant avec l'EPF LR, une augmentation des engagements financiers de ce dernier. Selon le principe de l'application de la loi SRU, ce sont 5 communes (Marguerittes, Milhaud, Générac, Bouillargues, Poulx), qui en octobre 2014, se sont vues attribuer des pénalités pécuniaires (constat de carence pour non-respect du taux de 20% de logements sociaux sur leur territoire). Ceci, malgré une prise de conscience sur la nécessité de construire des logements sociaux dans un territoire contraint et un contexte économique peu favorable. Ainsi, toutes les communes situées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération ont décidé et acté de favoriser et produire des logements sociaux. Pour autant, les communes avec leurs contraintes respectives ne sont pas toutes sur un pied d'égalité.

L'ensemble des 5 communes carencées sont concernées par un PPRI. Le foncier disponible devient rare et souvent soumis à une forte pression de l'offre et de la demande avec un coût d'acquisition très souvent élevé. Le coût des matériaux de construction a considérablement augmenté.

Ainsi les bailleurs sociaux ont du mal à équilibrer leur plan de financement et le délai entre production et livraison va au-delà de 4 ans.

Les communes carencées subissent des contraintes sur leur territoire qui ne favorisent pas de la disponibilité foncière : contournement rocade ouest de la RN 106 débouchant sur Milhaud, emprise foncière du chantier TGV et protection en zone Est de la outarde canepetière sur Bouillargues, emprise foncière RFF sur les communes de Marguerittes et Milhaud, zones inondables sur Marguerittes et contrainte topographique de la RD86, zone Natura 2000 au Nord de la commune de Poulx.

Malgré ce contexte, sur le territoire, au 1^{er} janvier 2011, les logements sociaux représentaient 17,5 %. Notre objectif au 31 décembre 2018 est de 19,5 %.

La politique incitative initiée par la Communauté d'Agglomération visant à favoriser les opérations de construction doit donc se poursuivre. D'ores et déjà, il est bon de rappeler que nous faisons mieux qu'au niveau national, régional ou encore départemental.

Ainsi au niveau national, le taux d'équipement est de 17%, tandis que le régional et le département peinent respectivement avec 10% et 13% en taux d'équipement. Nîmes Métropole est la deuxième Communauté en taux d'équipement de résidences principales en logements sociaux.

3/ LA PROGRAMMATION HLM (PARC PUBLIC) 2015 DE NÎMES MÉTROPOLE

Dans le cadre de la dernière année de sa délégation de compétence de 6 ans (2010-2015) en matière d'aides publiques à la pierre, Nîmes Métropole a signé avec l'Etat l'avenant 2015 relatif au parc public. Les objectifs inscrits dans cet avenant, issus de la remontée des besoins de Nîmes Métropole, s'établissent à la réalisation de 648 logements familiaux, dont 507 PLUS/PLA-I : 143 logements PLA-I (prêt locatif aidé d'intégration), 321 logements PLUS (prêt locatif à usage social), 141 logements PLS (prêt locatif social familiaux) et la construction de 83 logements financés en PLS spécifiques personnes âgées (EHPAD : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes). En matière d'accession sociale à la propriété, la construction de 33 logements financés en PSLA (prêt social de location-accession). L'enveloppe financière de crédits délégués de l'Etat pour atteindre ces objectifs a été fixée à 1 007 292€. Les fonds propres de Nîmes Métropole ont été mobilisés à hauteur de 2 092 000€. Le taux de réalisation des objectifs inscrits dans l'avenant 2015 devraient être légèrement supérieurs à 50%, avec 300 PLUS/PLA-I et 66 PLS programmés.

2/ LES ACTIONS MENÉES EN 2015 SUR L'HABITAT PRIVÉ ANCIEN

Au 30 novembre 2015, les crédits délégués (ANAH) ont été utilisés pour un montant d'1 499 371€ pour la réhabilitation de 127 logements dont 88 logements de propriétaires occupants. Parmi ces 88 logements de propriétaires occupants, 29 sont réhabilités pour adaptation au handicap et 54 pour lutter contre la précarité énergétique, 15 pour travaux lourds. Les crédits en fonds propres de Nîmes Métropole ont été utilisés pour un montant de 399 866€ pour la réhabilitation de 127 logements.



4/ L'ACCESSION SOCIALE À LA PROPRIÉTÉ

Afin de fluidifier les parcours résidentiels, Nîmes Métropole poursuit son soutien aux projets de primo-accession à la propriété.

L'année 2015 a ainsi vu 73 ménages bénéficier de l'aide financière de Nîmes Métropole, pour un montant total de près de 296 000€.

Parmi ces ménages, 16 ont également profité de la bonification permettant l'octroi d'un prêt à taux zéro auprès du Crédit foncier de France (seul organisme bancaire partenaire de Nîmes Métropole à ce jour). Les projets, bien que majoritairement situés dans la ville centre, ont concerné au total une quinzaine de communes de Nîmes Métropole. Les deux tiers des projets se sont traduits par un achat dans l'ancien, impliquant donc généralement des travaux afin d'améliorer la performance énergétique du logement. Enfin, ce soutien à l'accession à la propriété aura permis la libération de 18 logements du parc social de Nîmes Métropole.



5/ LA GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

L'année 2015 a vu l'aire d'accueil de Nîmes poursuivre son fonctionnement dans des conditions difficiles (dégradations, incivilités et impayés). Alors que les infrastructures du site de Nîmes accusent le poids des années, les travaux de la nouvelle aire de Marguerittes s'achèvent en cette fin d'année 2015 pour une ouverture prévue en février 2016.

Les actions en vue de l'intégration de ces populations marginalisées se poursuivent. Bien que la compétence accompagnement social relève des communes et de leurs CCAS, les agents de l'aire d'accueil se mobilisent pour apporter un soutien important à toutes les démarches initiées par les familles aussi bien au niveau du RSA, des allocations pour enfants ou adultes handicapés, pour la mise à jour des dossiers fiscaux, la régularisation des dettes, des registres de commerce, des cotisations URSSAF, des cartes grises des véhicules, de la souscription des assurances en tout genre.

Dans ce domaine, le Conseil Général apporte son soutien par le biais du CRFP qui intervient régulièrement sur le site de Nîmes et qui assure, une fois par semaine, cette fonction sociale. Si la prestation s'avère insuffisante au niveau de la fréquence, elle remplit totalement son rôle au niveau de la qualité des prestations fournies, déchargeant quelque peu le personnel d'une tâche pour laquelle il n'a pas de compétence spécifique.

La scolarisation des enfants reste un élément fondamental. S'il est certain que la scolarisation via le CNED a pris de l'importance depuis sa gratuité (2010), cette solution reste partielle car les résidents de l'aire ne sont pas en mesure d'aider leurs enfants. Le secours catholique peut y remédier en partie dans le cadre de la séance hebdomadaire de soutien scolaire, mais cela s'avère insuffisant. La scolarisation en milieu scolaire sur Saint-Césaire et dans les écoles « partenaires » obtient un résultat plus probant. Une grande partie des enfants ayant transité sur l'aire d'accueil a ainsi pu être scolarisée dans les écoles du Mas Roman (60 % pour 2014).

L'infrastructure de l'aire de Nîmes est en équilibre précaire et nécessite pour l'année 2016 le lancement du marché de réhabilitation.

En date du 18 novembre 2014, la Commission départementale consultative des gens du voyage s'est réunie en Préfecture, au cours de laquelle le Préfet du Gard a souligné l'état de mise en œuvre du Schéma Départemental. Avec un objectif de 326 places à atteindre sur le département du Gard, ce sont actuellement 131 places qui sont à disposition de la population nomade.

Le Préfet a retenu que ce schéma se mettait progressivement en place, non sans difficulté, malgré la prise de conscience des Maires des communes concernées, et tout particulièrement sur la lutte contre la précarité, la cabanisation et le mitage des secteurs boisés.

Nîmes Métropole a travaillé sur une éventuelle mise en place d'une Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) Habitat précaire à l'échelle de l'Agglomération qui permettrait de définir les besoins des ménages sédentaires et leur situation, à partir des travaux menés sur Milhaud à la fin de l'année 2011 par le Ministère de l'Ecologie, de Développement Durable, des Transports et du Logement. C'est à Milhaud que la population des gens du voyage sédentarisés est la plus importante avec 500 personnes recensées.

La question de la sédentarisation se pose avec acuité sur le territoire. Elle prend la forme d'une «cabanisation» sur des emplacements illicites (inondabilité, inconstructibilité), qui pose des problèmes de salubrité et de sécurité publique.

Plusieurs réunions se sont tenues en Mairie de Milhaud avec pour objectif de réfléchir à l'opportunité de lancer une MOUS en vue d'un état des lieux de l'habitat précaire sur différentes communes de la Communauté d'Agglomération touchées par ce phénomène tout en se concentrant particulièrement sur cette commune. Le secteur priorisé pourrait être le site de la croix d'Aspouze, pour autant les élus de cette commune demandent quelques temps de réflexion avant tout lancement opérationnel.

6/ ASSURER LA CONDUITE DE PROJET ET LE PILOTAGE DES PROJETS DE RÉNOVATION URBAINE DE NÎMES MÉTROPÔLE

BILAN 2015 DE LA RÉNOVATION URBAINE

Depuis 2005, Nîmes Métropole s'est engagée dans un ambitieux programme de rénovation urbaine qui concerne quatre quartiers de l'Agglomération (Cité Sabatot à Saint-Gilles, Chemin Bas d'Avignon, Valdegour, et Pissevin à Nîmes). Nîmes Métropole est le porteur de projet aux yeux de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine et doit en conséquence mener à bien la coordination des maîtres d'ouvrage, vérifier le bon déroulement et l'enchaînement des opérations et contrôler l'ordonnancement général du projet.

Dans cette optique, **Nîmes Métropole a pris la maîtrise d'ouvrage des opérations de relogement, point-clé dans le processus de transformation des quartiers, et pilote une mission de prospection foncière destinée à reconstituer l'offre locative sociale.**

L'année 2015 se traduit par la signature d'un avenant n° 6 dit de sortie le 13 juillet 2015 visant à formaliser les modalités de sortie administrative et financière de la convention de rénovation urbaine, signée le 20 juillet 2005. Ainsi, l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine a financé plus de 160 opérations, études et postes d'ingénierie sur les 4 quartiers de Nîmes Métropole, afin de contribuer à l'attractivité et à la transformation urbaine de ces quartiers.

Zoom

2005-2015

Le montant total de la convention de rénovation urbaine 2005-2015 s'élève à **208 114K€**.

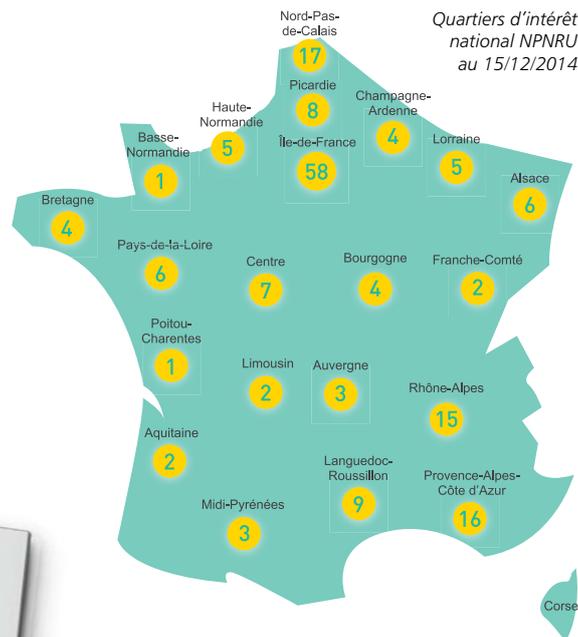
La participation de Nîmes Métropole s'élève à **10 872K€**.

VERS UN NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU)

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale fixe la mise en œuvre du nouveau programme de renouvellement financé par l'ANRU. Par arrêté ministériel et sur proposition de l'ANRU, 200 quartiers d'intérêt national ont été listés fin 2014, afin de bénéficier des nouveaux crédits NPNRU de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, pour un montant de 4,150M€ d'équivalent subventions.

Pour Nîmes : 3 quartiers ont été retenus d'intérêt national: Pissevin-Valdegour, Chemin Bas d'Avignon-Clos d'Orville, Mas de Mingue.

Une part de ces crédits (150M€) sera affectée à l'élaboration des protocoles de préfiguration et 850M€ seront consacrés à 200 quartiers d'intérêt régional.



Zoom

L'année 2015

s'est traduite par la mise en œuvre de l'élaboration du protocole de préfiguration de Nîmes Métropole. Ce protocole de préfiguration est la première étape de la contractualisation vers l'élaboration de la future convention de renouvellement urbain. Il sera signé pour une durée de 18 mois et permet de financer le programme d'études et les moyens d'ingénierie, qui vont concourir à l'élaboration du projet de renouvellement urbain.

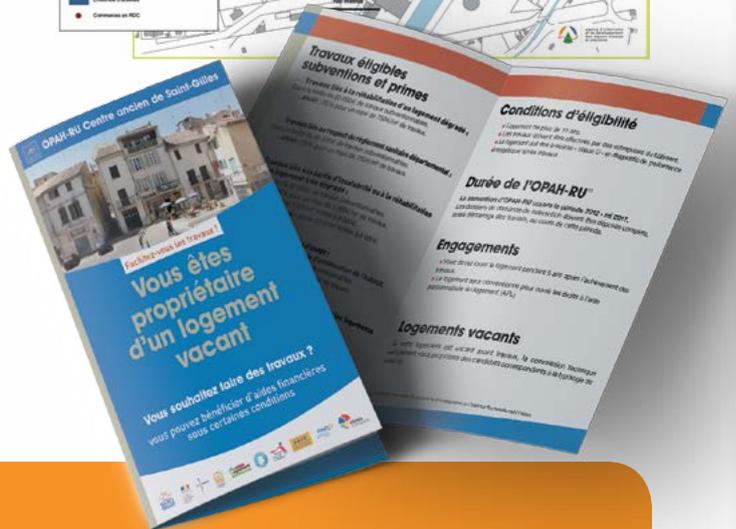
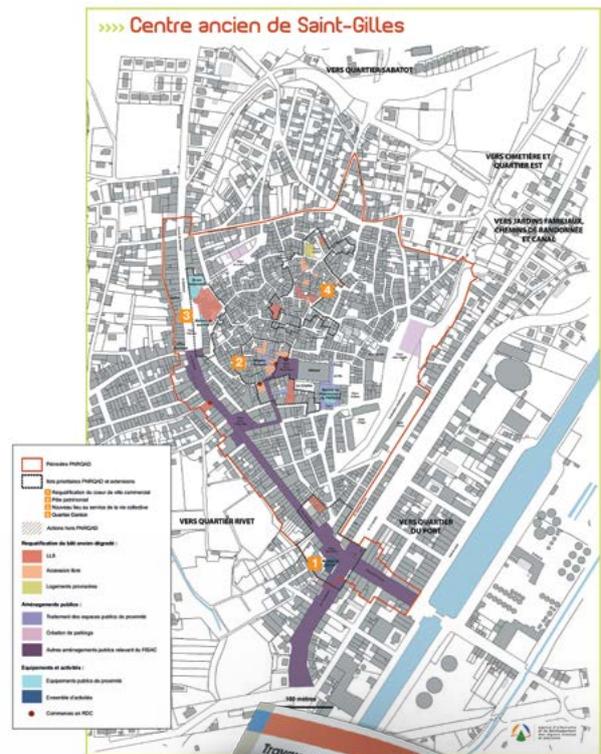


PNRQAD

Suite à l'appel à projets du Ministère du Logement, le projet de Nîmes Métropole pour le centre-ville de Saint-Gilles a été retenu dans le cadre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés.

Le Comité d'Engagement de l'ANRU s'est réuni le 23 février 2012 et a approuvé la mise en œuvre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés du centre ancien de Saint-Gilles. Porteur de projet du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens-centre ancien de Saint-Gilles, La Communauté d'Agglomération assure également le pilotage d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain (OPAH-RU) ainsi que du dispositif de relogement.

La Convention cadre PNRQAD a été signée le 26 novembre 2012. La convention OPAH RU de Nîmes Métropole a été signée le 7 septembre 2012. L'investissement global est de 21,326 millions d'euros. L'ANRU intervient à hauteur de 5,348 millions d'euros, l'ANAH 2,3 millions d'euros et 1 million pour la RHI. Un temps de réappropriation du projet a été nécessaire par les nouvelles équipes municipales. Ainsi, une Revue Technique de projet a eu lieu le 8 septembre 2015 afin de vérifier le respect des engagements pris dans le cadre de la convention pluriannuelle signée avec les partenaires du PNRQAD de Saint-Gilles. L'objectif est de partager l'état d'avancement du projet et les difficultés rencontrées, de proposer des évolutions, de les valider localement et d'aboutir en 2016, à la rédaction d'un avenant.



Zoom

En terme de réalisation, l'année 2015 se traduit par :

- **Poursuite de l'OPAH - RU et du dispositif de relogement.**
BILAN : 45 pré-études de dossier depuis le lancement de l'OPAH-RU.
 - Pour les propriétaires bailleurs, 3 dossiers pour 5 logements ont reçu des notifications de subvention de l'ANAH et de Nîmes Métropole, et 5 dossiers sont en cours de montage.
 - Pour les propriétaires occupants : 1 dossier a reçu des notifications de subvention de l'ANAH et de Nîmes Métropole
- **Engagement de l'opération Ravalement de façade.**
8 dossiers ont reçu une notification de Nîmes Métropole
- **Traitement des plaintes** récentes et celles engendrées par la réactivation du fichier des plaintes liées à l'habitat de la Ville de Saint-Gilles. Ce fichier concerne 58 plaintes en cours de traitement, 76 plaintes classées : 1 procédure d'insalubrité a été notifiée et 2 anciennes procédures d'insalubrité et 1 récente ont été levées en 2015.
- Pour les autres dossiers, **des cas d'habitat indécents ou de non-respect du règlement sanitaire départemental** font l'objet de mises en demeure aux propriétaires.
- **Mise en place d'un Service Local d'Intervention pour la Maitrise de l'Energie (SLIME)** avec distribution des Kit énergétiques Nîmes Métropole. 8 ménages suivis.

CHAPITRE V

NÎMES MÉTROPOLE PARTENAIRE : SENSIBILISATION, CONCERTATION, APPEL À PROJETS



Souhaitant dynamiser la participation citoyenne, Nîmes Métropole a choisi en 2015 de mettre en place un nouveau dispositif de concertation et participation citoyenne.

1/ LES PREMIERS PAS DU NOUVEAU DISPOSITIF PARTICIPATIF « AGGLO FORUM »



Avec la mise en place d'une plateforme participative <http://www.aggloforum.nimes-metropole.fr/>, chaque acteur du territoire peut facilement accéder aux informations sur les projets soumis à la concertation. Cet outil est au service du citoyen pour s'informer sur les réunions organisées dans le cadre de la concertation.

Il peut aussi déposer un avis ou une contribution via un formulaire de contact ou la gestion de commentaires. **Cet outil permet donc de faciliter la concertation en la simplifiant et en la rendant plus accessible.**

En 2015, Nîmes Métropole a lancé plusieurs concertations :

- Les états généraux du financement des transports publics,
- Le projet d'extension vers le sud du Tram'Bus T1,
- Le projet d'extension de l'Artiparc Tec II sur Marguerittes,
- Les travaux du Conseil de développement de l'enseignement supérieur.

Via le Site Agglo Forum, Nîmes Métropole se fait également le relais de projets pilotés par des partenaires et concernant le territoire de l'agglomération : le plan de protection de l'atmosphère de l'aire nîmoise porté par le Préfet, la future gare LGV de Manduel Redessan porté par SNCF Réseau.

Pour faciliter la participation citoyenne, Nîmes Métropole a choisi de mettre en place le 1er panel citoyen de l'Agglomération. Constitué de citoyens volontaires tirés au sort sur liste électorale, ce panel de 96 membres a pour vocation pendant 1 an de donner son avis sur des projets d'importance pour le développement du territoire. Habitants des 27 communes, le panel apporte une vision d'agglomération. Leurs premiers travaux sur le projet d'extension sud du Tram'Bus a conduit à la rédaction d'un avis argumenté versé au bilan de la concertation.

Riche de cette première expérience, les membres du panel seront à nouveau sollicités en 2016 sur d'autres grands projets dont le projet de Tram'Bus Est-Ouest. Le panel a aussi entamé un travail de réflexion, qui se concrétisera en 2016, sur la rédaction d'une charte de la concertation et participation citoyenne.



Zoom

Pour animer ce dispositif,

Nîmes Métropole a choisi de mettre en place une gouvernance originale basée sur la mise en place d'un comité de pilotage pérenne et la constitution d'un Conseil Agglo Forum (groupe de citoyens), associé sur l'ensemble du processus de concertation mis en place par l'Agglomération. Garant de la concertation, le Conseil Agglo Forum a aussi pour vocation, d'aider à l'émergence d'avis et de propositions de la société civile.

2/ APPEL À PROJETS DÉVELOPPEMENT DURABLE : UN INCONTOURNABLE POUR LES COMMUNES ET ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE

Pour la 5^{ème} année consécutive, Nîmes Métropole a lancé un **appel à projets développement durable** visant à identifier puis accompagner les projets porteurs d'innovation concourant au développement durable du territoire. Entreprises, associations, communes sont ainsi invitées à faire part de leurs projets !

Sur 36 candidatures reçues, **11 projets** ont été sélectionnés par un jury composé d'élus et de Services de Nîmes Métropole. Une remise des prix organisée en juin a permis de récompenser ces projets innovants (80 000 euros de dotation globale) :

- **Gard Lozère dépistage**, pionnier en France avec un projet de télétransmission et télétraitement des données dans le dépistage organisé des cancers du sein.
- Entreprise étrange ordinaire, avec la coordination d'une étude de préfiguration pour la création d'une conciergerie créative : **Fablab et espace de co-working**.
- **Association Safelight Impulse**, souhaitant créer une nouvelle société pour concevoir et commercialiser des dispositifs innovants de sécurité routière.
- **Airlab Industrie**, qui a imaginé une trottinette électrique, légère et connectée facilitant la mobilité urbaine.
- L'entreprise **Hab Fab** souhaite démocratiser l'habitat participatif en sensibilisant élus, aménageurs et habitants sur les richesses de cette nouvelle façon de construire du logement.
- L'association **Point ressources services aux particuliers du Gard** souhaite mettre en place un nouveau service de conciergerie à l'échelle d'un territoire.
- L'association « **Les petits débrouillards** » innove avec la mise en place de répar'cafés. Véritables moments conviviaux et de partage, ces rendez-vous mensuels, permettent de réparer, avec des bénévoles qualifiés, des appareils, vêtements, meubles et autres objets afin de lutter contre l'obsolescence programmée.
- **L'IUT de Nîmes** porte un beau projet de conception d'un ponton permettant l'accès à l'eau de personnes à mobilité réduite.
- **La commune de Saint-Chaptes**, pour la création des jardins familiaux qui vont permettre aux habitants de pouvoir cultiver leur potager. La préservation de l'environnement est au rendez-vous avec dans le règlement, une très forte incitation à ne pas utiliser des produits phytosanitaires.
- L'association « **Autour de la vie** » mettra en place sur des jardins familiaux rue de Rivoli un espace commun de compostage et des poules afin de réduire la production de déchets et produire un engrais naturel.
- **L'école d'ADN** va créer un nouveau jeu éducatif sur la flore locale pour sensibiliser le jeune public.



En 2016,

avec un budget de 100 000 euros, un nouvel appel à projets permettra à Nîmes Métropole d'accompagner de nouveaux porteurs de projets innovants. Une large campagne d'information et de communication a été lancée à l'échelle de la Communauté d'Agglomération.

NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015

DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION NÎMES MÉTROPOLE

Nîmes Métropole

Le Colisée - 3 rue du Colisée - 30947 Nîmes Cedex 9 - 04 66 02 55 55
www.nimes-metropole.fr



nîmes
métropole

fiers
de notre avenir